Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8470553
Centre d'intérêt: 130

Proulx, Jean-Pierre.

La communauté montréalaise et la restructuration scolaire / par Jean-Pierre Proulx ; [pour le] Comité de restructuration scolaire, Conseil scolaire de l'île de Montréal. -- Montréal : Le Conseil, 1975.
vi, 291 p. : 30 cm.

Descripteur(s): *Restructuration scolaire *Administration scolaire *Structure scolaire *Système scolaire *Opinion publique *Idéologie *Langue d'enseignement *Confessionnalité *Partage des pouvoirs *Commission scolaire *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

En 1975, le comité de restructuration scolaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal tenait des audiences publiques. Quarante organismes du milieu s'y sont fait entendre, alors que quatorze autres ont fait connaître leur avis au comité par d'autres voies. Le présent document vise à décrire les 54 organismes qui ont présenté ces mémoires et à synthétiser ce qu'ils ont dit, en vue de faciliter au comité de restructuration la prise de décision.

La synthèse a été réalisée à l'aide de la méthode d'analyse structurale des idéologies mise au point par Fernand Dumont, Guy Rocher, Marcel Rioux et Léon Dion; l'idéologie y est conçue comme un système dont les éléments fondamentaux sont les prémisses idéologiques, la définition de la situation et le modèle d'action. Après avoir décrit les organismes et leur influence, le rapport a étudié les aspects suivants de leur discours: les objectifs fondamentaux de la restructuration, la religion, la langue, les services éducatifs, le type de commission scolaire, leur taille et leur territoire, les structures de décision et la répartition des pouvoirs, enfin la période de transition.

Quant à la restructuration on peut considérer cinq types de cas: 1. les "Canadiens anglais" (et particulièrement les protestants) désirent une commission scolaire unifiée et le libre choix linguistique; ils ne demandent rien au niveau religieux et réclament le droit de surtaxe; 2. les anglophones catholiques souhaitent des commissions scolaires anglophones catholiques et le retour au libre choix linguistique; 3. les "Canadiens français" veulent "revaloriser l'école catholique" et souhaitent des commissions scolaires définies selon la religion; 4. les "Québécois pragmatiques" souhaitent la commission scolaire unifiée ou, du moins, linguistique, un statu quo modifié pour la religion et que les non-anglophones aillent à l'école française; 5. les "Québécois singuliers" favorisent la commission scolaire unifiée et proposent l'école multiconfessionnelle ou non-confessionnelle.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Notice(s) connexe(s): 8270211

Comité de restructuration scolaire

La communauté montréalaise et la restructuration scolaire

par

Jean-Pierre Proulx

Conseil scolaire
de l'Ile de Montréal

LA COMMUNAUTE MONTREALAISE

et

LA RESTRUCTURATION SCOLAIRE

par

JEAN-PIERRE PROULX

OCTOBRE 1975

AVERTISSEMENT

Cette étude a été réalisée à la demande du Comité de restructuration scolaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Les opinions et/ou interprétations qu'elle contient sont celles de l'auteur et ne sauraient engager d'aucune façon le comité ou le conseil.

TABLE DES MATIERES

page

INTRODUCTION GENERALE 1

CHAPITRE I: LES ORGANISMES 9

A- Qui sont les organismes? 9

1. Statistique sur les organismes qui ont soumis des mémoires 9
2. La liste des organismes 12

B- Le "poids" socio-politique des organismes 14

1. L'autorité 16
2. Le prestige 17
3. Le pouvoir 18

Conclusion 25

CHAPITRE II: LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX 37

A- Les objectifs pédagogiques 38

B- Les objectifs organisationnels 41

C- Les objectifs socio-culturels 42

D- Les objectifs politiques 45

E- Les justifications explicites 46

Conclusion 49

CHAPITRE III: LA RELIGION 55

A- La religion et l'école 55

page

1. Les anglo-catholiques 55
2. Les anglo-protestants 56
3. Les franco-catholiques 59
4. Les franco-protestants 66

B- Les structures administratives et pédagogiques 67

Conclusion 69

CHAPITRE IV: LA LANGUE 93

A- Les anglophones 93

1. Les aspirations 93
2. Les justifications 93

B- Les francophones 101

1. Les aspirations 101
2. Les justifications 101

Conclusion 107

CHAPITRE V: LES SERVICES EDUCATIFS 117

A- La taille et les services éducatifs 117

B- L'égalité des services 123

C- Les services éducatifs et la confessionnalité 126

Conclusion 126

CHAPITRE VI: LE TYPE DE COMMISSION SCOLAIRE 135

A- La commission scolaire confessionnelle 135

1. Les raisons socio-religieuses 135
2. Les raisons socio-culturelles 141

page

B- La commission scolaire à la fois confessionnelle et linguistique 148

1. Les anglo-catholiques 148
2. Les anglo-protestants 158
3. Les franco-catholiques 159
4. Les franco-protestants 159

C- La commission scolaire linguistique 162

D- Les commissions scolaires unifiées 165

Conclusion 172

CHAPITRE VII: LA TAILLE ET LE TERRITOIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES 189

A- La taille des commissions scolaires 189

1. Les propositions 189
2. Les justifications 191

B- Le territoire des commissions scolaires 195

1. Les critères 195
2. Les propositions concrètes 198
3. Le territoire de Harwood 201

Conclusion 203

CHAPITRE VIII: LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS 225

A- A l'école 225

1. L'école en tant qu'unité de gestion pédagogique ... 225
2. Les pouvoirs des parents à l'école 226

B- La commission scolaire 228

1. La composition et la représentativité des commissions scolaires 228

page

2. Les pouvoirs des commissions scolaires 229
3. Les aménagements fiscaux 230

C- Le Conseil scolaire 234

1. La composition du Conseil 235
2. Les pouvoirs du Conseil 236

Conclusion 240

CHAPITRE IX: LA PERIODE DE TRANSITION 265

A- Les délais 265

B- Les facteurs humains 266

CONCLUSION GENERALE 275

LISTE DES TABLEAUX

et

RECOMMANDATIONS

	page
Tableau analytique de la représentativité des organismes ...	28
Tableau synoptique - Les objectifs fondamentaux	53
Tableau synoptique - La confessionnalité et la religion	77
Recommandations - La confessionnalité et la religion	78
Tableau synoptique - La langue	111
Recommandations - La langue	112
Tableau synoptique - Les services éducatifs	129
Recommandations - Les services éducatifs	130
Tableau synoptique - Le type de commission scolaire	177
Recommandations - Le type de commission scolaire	178
Tableau synoptique - La taille des commissions scolaires ...	205
Recommandations - La taille des commissions scolaires ...	206
Tableau synoptique - Le territoire des commissions scolaires	213
Recommandations - Le territoire des commissions scolaires	214
Tableau synoptique - Les structures de décision et la répartition des pouvoirs	241
Recommandations - Les structures de décision et la répartition des pouvoirs	242
Tableau synoptique - La période de transition	269
Recommandations - La période de transition	270

ANNEXES

		page
ANNEXE 1	- Recommandations - Varia	289
ANNEXE 2	- Extrait du rapport du Conseil scolaire de l'île de Montréal au Ministre de l'éducation, en date du 17 mars 1975	290

LISTE DES CARTES

CARTE NO. 1-	Association des cadres de la CECM	219
CARTE NO. 2-	Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal..	220
CARTE NO. 3-	Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal..	221
CARTE NO. 4-	Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal..	222
CARTE NO. 5-	Commission scolaire Sainte-Croix	223
CARTE NO. 6-	Commission scolaire Jérôme-LeRoyer	224

INTRODUCTION GENERALE

Du 12 mai au 3 juin 1975, le comité de restructuration scolaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal, tenait, dans le cadre de son mandat, des audiences publiques. A la suite d'une invitation publique,[1] quarante organismes du milieu s'y sont fait entendre au cours de dix séances. Quatorze autres ont fait connaître leur avis au comité par d'autres voies.

L'objectif du présent document est simple: il veut dire qui sont les cinquante-quatre organismes qui ont présenté ces mémoires et décrire ce qu'ils ont dit. Le but visé est de faciliter au comité de restructuration qui a commandé cette synthèse la prise de décision en lui fournissant un autre éclairage sur les attentes du milieu.[2]

Pour atteindre l'objectif qui vient d'être décrit, nous utiliserons une méthode éprouvée: l'analyse structurale des idéologies. Cette méthode d'analyse (et la théorie des idéologies qui s'y réfère) a été développée par d'éminents chercheurs québécois. Parmi ceux-ci

---

(1) Des annonces ont paru dans les quotidiens montréalais dans les derniers jours de février.

(2) Les audiences et les mémoires ne constituent évidemment pas les seuls moyens que s'est donnés le comité de restructuration pour connaître les attentes du milieu.

Il faut compter en particulier M. Fernand Dumont[1] mais aussi MM. Guy Rocher,[2] Marcel Rioux et Léon Dion. Cette méthode de recherches a été utilisée ces douze dernières années dans de très nombreuses recherches y compris dans le domaine de l'éducation.[3]

En quoi consiste-t-elle? Pour y répondre, il faut d'abord définir ce qu'est une idéologie. Nous empruntons pour notre part cette définition à G. Rocher.

---

(1) DUMONT, F., Notes sur l'analyse des idéologies dans Recherches sociologiques, IV (1963) pp. 155-157.

(2) ROCHER, G., Introduction à la sociologie générale, Montréal, HMH, 1969, tome 3, pp. 375-388.

(3) Notamment, GAGNON, D., L'idéologie humaniste dans la revue L'enseignement secondaire, dans Recherches Sociographiques, IV (1963) pp. 167-201 et repris dans Ecole et Société au Québec, Montréal, HMH, 1975, tome 1, p. 59. De même, DUVAL, L., Quelques thèmes idéologiques dans la revue L'Enseignement primaire, dans Recherches Sociographiques, IV, (1963) pp.167-201; DION, L., Le bill 60 et la société québécoise, Montréal, HMH, 1967, en particulier les pages 33 à 81. Signalons enfin que M. Pierre BEAULIEU a réalisé pour le compte du comité de restructuration une étude intitulée: L'opinion des organismes montréalais face aux projets de loi 62 et 28 - Analyse de leur discours idéologique qui met en oeuvre la même méthode. Cette étude est publiée dans la même série de documents que celui-ci.

> C'est un système d'idées et de jugements, explicite et généralement organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité.(1)

Retenons d'abord de cette définition que l'idéologie se présente comme un système, donc comme un ensemble d'éléments interreliés les uns aux autres. Les éléments fondamentaux de ce système peuvent se ramener à trois: les prémisses idéologiques, la définition de la situation et le modèle d'action.

Les prémisses comprennent plusieurs sous-éléments dont la caractéristique commune est leur caractère abstrait tels les valeurs, les principes, les normes, le droit, la coutume, la tradition, etc.

La définition de la situation se veut au contraire concrète. On y retrouve des descriptions de la réalité (ou de ce que l'on perçoit être la réalité) ou des analyses plus ou moins structurées ou systématisées de cette réalité.

---

(1) Op. cit., p. 375. DUMONT donne (notamment) la définition suivante: "Les idéologies apparaissent comme les systèmes symboliques les plus explicites requis par les urgences de l'unanimité sociale devant les situations définies et les actions à poser". op. cit., p. 163.

Enfin le modèle d'action comprend essentiellement trois éléments principaux: des propositions sur ce qu'il faut faire, (des objectifs) des propositions sur les résultats escomptés de ces actions (des buts), enfin des manières de le faire (des moyens). Le modèle d'action se veut naturellement cohérent avec les prémisses abstraites et la définition de la situation. Qui plus est, il en découle ou se présente comme tel.

C'est donc autour de ces trois éléments fondamentaux que s'articulera notre analyse des cinquante-quatre mémoires qui ont été soumis au comité de restructuration. Nous "poserons" à ces mémoires deux grandes questions: Que proposent-ils (objectifs et buts)? Pourquoi le proposent-ils (prémisses abstraites et définition de la situation)? Nous accorderons donc pour ainsi dire autant d'importance aux recommandations qu'à la structure d'argumentation qui les justifie.

Il faut en outre, avant d'aller plus loin, rappeler la fonction sociale de l'idéologie, en somme, dire à quoi elle sert. Bien que la définition de M. Rocher que nous avons citée le suggère déjà, il n'est pas inutile de préciser que l'idéologie 1) sert à donner un sens à l'action; 2) qu'elle est volontaire en ce qu'elle veut incurver l'histoire dans un sens donné et 3) qu'elle veut le faire suivant des intérêts individuels et collectifs immédiats.

C'est donc dire en même temps l'importance, pour saisir la totalité du phénomène, de bien savoir qui parle. C'est à quoi le premier chapitre est consacré. Pour ce faire, nous avons eu recours dans la première partie de ce chapitre aux "descripteurs" sociologiques traditionnels que sont la langue et la religion. Ils font tellement partie de notre environnement social, surtout dans le domaine de l'éducation, qu'il eût presqu'été irresponsable de ne pas y avoir recours. Nous avons ajouté un autre élément: le type de relation qu'entretient l'organisme avec le système scolaire. Le choix de cette variable va lui aussi presque de soi: les organismes les plus intéressés à la restructuration sont, théoriquement du moins, ceux qui y sont le plus immédiatement concernés par l'éducation.

Dans la seconde partie de ce même chapitre, nous avons eu recours à la théorie de Léon Dion sur l'influence. Nous croyons que des audiences publiques constituent en soi un phénomène socio-politique dans ce sens très précis où elles constituent un moment privilégié dans l'élaboration d'une décision. Il nous fallait pour décrire et comprendre ce phénomène politique un outil théorique. Celui que Dion a élaboré pour l'étude de la prise de décision sur le bill 60 nous a paru approprié et satisfaisant.[1] Nous y reviendrons en temps utile.

---

(1) Op. cit., pp. 85-98.

Ajoutons enfin un mot sur la manière dont sont organisés les chapitres de la présente synthèse.

Le premier chapitre, comme on vient de le dire, est consacré à la description des organismes qui ont soumis des mémoires. Les huit chapitres suivants reprennent chacun un thème précis de la restructuration. Ils ont été aménagés de la manière suivante: d'abord un chapitre (II) sur les objectifs fondamentaux (on devrait plutôt dire les buts fondamentaux) de la restructuration, autrement dit ce que, au delà des mesures particulières, les organismes attendent comme résultat global d'une éventuelle restructuration. Les chapitres III, IV et V portent sur ce qui nous est apparu à l'analyse des mémoires, constituer des variables "lourdes" de la restructuration: la religion, la langue et les services éducatifs. Le chapitre VI traite du type de commissions scolaires souhaité par les organismes ou si l'on préfère, sur les critères fondamentaux de regroupement des élèves et de la composition du corps électoral et des commissaires. Les chapitres VII et VIII portent sur des problèmes relevant davantage de l'organisation puisqu'il y est question de la taille et des territoires des commissions scolaires, des structures de division et de la répartition de pouvoirs. Enfin, un dernier chapitre a trait à la période de transition qu'entraînerait une éventuelle restructuration.[1] La

---

(1) On aura reconnu dans cette division la liste des secteurs qui ont été retenus pour étude par le comité de restructuration en février 1975 et dont copie apparait en annexe.

conclusion tente de mettre en lumière les faits saillants de la recherche.

L'analyse de cinquante-quatre mémoires, dont certains étaient volumineux, suppose l'examen d'une quantité considérable d'éléments d'information. Nous avons tâché de n'en oublier aucun, compte tenu des limites imposées par nos choix méthodologiques. Pour dire les choses autrement, nous n'avons voulu passer sous silence aucune proposition, ni aucun argument. Nous en avons forcément oublié en cours de route. On nous en excusera.

A la fin de chaque chapitre, on trouvera un tableau récapitulatif des thèmes et des sous-thèmes dont ont parlé les auteurs des mémoires. Ces tableaux permettront "d'évaluer" d'un coup d'oeil la place qu'occupent ces thèmes dans les mémoires des organismes. Ces tableaux sont suivis de la liste la plus exhaustive possible des recommandations.

Nous sommes redevables à Mme Céline Larivière qui s'est livrée dans les cinquante-quatre mémoires à un patient dépistage des recommandations et qui a réalisé ensuite le travail du classement.

CHAPITRE I: LES ORGANISMES

Qui sont les organismes qui ont présenté des mémoires lors des audiences publiques? Quel est leur "poids" social ou politique? C'est essentiellement à ces deux questions que le présent chapitre veut tenter de répondre ou, à tout le moins, apporter des éléments de réponse.

A - Qui sont les organismes?

Il y a naturellement plusieurs manières de répondre à cette question. Nous avons cru bon, pour identifier les organismes, de retenir trois variables principales: la langue parlée par les membres (ou la majorité d'entre eux), leur religion, le type de relation qu'ils entretiennent avec le système scolaire.

1. Statistique sur les organismes qui ont soumis des mémoires (N = 54)

a. D'après la langue de la majorité des membres (ou de la population représentée

anglais	français	anglais et français
28	24	2

b. D'après la religion

protestant	catholique	autre	multiconfessionnel
17	34	7	2

c. D'après la langue et la religion

anglo-protestant	anglo-catholique	anglo-autre	"bilingue"-catholique
16	10	1	1

franco-protestant	franco-catholique	"bilingue"-multiconfessionnel
1	23	2

d. D'après le type de relation au système scolaire

Organiquement relié au monde scolaire:

6 commissions scolaires
- 2 anglo-protestantes
- 3 franco-catholiques
- 1 anglo-franco-catholique

5 associations de cadres
- 2 anglo-protestantes
- 1 anglo-catholique
- 2 anglo-catholiques

2 associations de professionnels
- 1 anglo-protestante
- 1 franco-catholique

3 associations de principaux
- 2 anglo-catholiques
- 1 franco-protestante

3 syndicats d'enseignants
- 1 anglo-protestant
- 2 anglo-catholiques

1 syndicat d'employés de soutien
- 1 franco-catholique

6 comités de parents
- 1 bilingue-multiconfessionnel
- 2 anglo-protestants
- 2 anglo-catholiques
- 1 franco-protestant

8 comités d'école
- 5 anglo-protestants
- 1 anglo-catholique
- 2 franco-catholiques

1 universitaire
- 1 franco-catholique

Total 35

Non-organiquement et aucunement relié au système scolaire

4 ecclésiaux (reliés organiquement à l'Eglise)
- 1 anglo-catholique
- 3 franco-catholique

2 journaux
- 2 franco-catholiques

6 associations de parents
- 2 anglo-protestantes
- 4 franco-catholiques

1 groupe ethnique
- anglo-autre

3 organismes féminins
- 1 anglo-protestant
- 1 anglo-catholique
- 1 anglo-multiconfessionnel

2 "fronts communs"
- 1 anglo-catholique
- 1 franco-catholique

1 individu
- franco-catholique

Total 19

De ces 19 organismes, au moins la moitié poursuit des fins touchant directement ou principalement l'éducation.

2. La liste des organismes

Voici la liste des organismes qui ont soumis des mémoires. Cette liste aurait pu être dressée selon plusieurs manières. Nous avons finalement opté pour un regroupement qui tient compte en même temps de la langue et de la religion. Il nous est apparu en effet, à l'analyse des mémoires, que ces deux variables contribuaient le plus à polariser les attentes et les opinions.

a. Les organismes anglo-protestants

1. The Protestant School Board of Greater Montreal (1)
2. Lakeshore School Board
3. Association of Administrative Officers of the Protestant School Board of Greater Montreal
4. Quebec Association of School Administrators
5. Association of Consultants of Montreal
6. Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec conjointement avec The Montreal Teachers' Association et The Lakeshore Teachers' Association
7. The Central Parents' Committee of the Protestant School Board of Greater Montreal
8. Parents' Committee of the Lakeshore School Board
9. School Committee of Lindsay Place High School
10. MacDonald High School Committee
11. School Committee of Hudson High School and Mount Pleasant School
12. Vivian Graham Elementary School
13. Seigniory School Committee
14. Quebec Federation of Home and School Associations
15. Lakeshore Regional Council of Home and School Associations
16. Montreal Lakeshore University Women's Club

---

(1) Cinq commissaires ont présenté un rapport minoritaire

b. Les organismes anglo-catholiques

17. English Officers of the MCSC

18. Association of Catholic Principals of Montreal
19. Association of Directors of English Schools Inc.

20. East End Teachers' Association
21. Baldwin-Cartier Teachers' Association

22. Regional Parents' Committee of Regions "A" and "B" (MCSC)
23. School Committee of Mount Roval Catholic High School and St. Joseph's Elementary School of the Town of Mount Royal

24. Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education of the Island of Montreal
25. The Roman Catholic Clergy of Various Ethnic Communities Concerned about English Catholic Education
26. Resurrection of our Lord Council of the Catholic Women's League of Canada

c. Les organismes franco-catholiques

27. Commission scolaire Jérôme-Le Royer
28. Commission scolaire Sainte-Croix
29. Commission des écoles catholiques de Verdun

30. Association des cadres de la Commission des écoles catholiques de Montréal
31. Association des cadres scolaires du Québec

32. Association des professionnels de l'orientation du Québec et la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec

33. Fédération des principaux du Québec

34. Syndicat national des employés de la CECM (CSN)

35. Comité de parents de Verdun
36. Comité régional de parents, région 2 (CECM)
37. Comité d'école de la polyvalente St-Henri
38. Comité d'école de St-Germain d'Outremont

39. Module de sciences religieuses de L'UQAM

40. Association des parents de Saint-Henri
41. Association des parents d'Outremont
42. Association des parents catholiques du Québec
43. Mouvement scolaire confessionnel
44. Journal "Plein Jour"
45. Journal "Carrefour chrétien"
46. Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal (1)
47. Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont
48. Communauté de base
49. Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)

d. Les organismes franco-protestants

50. Fédération des associations de parents des écoles protestantes françaises du Québec

e. Les organismes bilingues-catholiques

51. La commission scolaire Baldwin-Cartier

f. Les organismes bilingues et multiconfessionnels

52. La Fédération des comités de parents de l'Île de Montréal
53. Montreal Women's Council

g. Les organismes anglo-autres

54. The Joint Community Relations Committee of the Canadian Jewish Congress and B'Nai Brith

B - Le "poids" socio-politique des organismes

Il va sans dire que les organismes qui ont présenté des mémoires au comité de restructuration scolaire l'ont fait

---

(1) Le 25 juin, l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, a fait parvenir au président du Conseil une lettre s'ajoutant à celle de l'Office du clergé présenté lors des audiences publiques.

dans le but de le convaincre du bien-fondé de leurs recommandations. C'est évidemment la raison d'être d'une consultation.

Dans la synthèse que nous avons faite des mémoires nous nous sommes limités à mettre en lumière l'argumentation, sans nous attarder aux auteurs. Il tombe sous le sens commun que tous les organismes n'ont pas le même "poids". Le problème consiste, naturellement, à déterminer quel est le poids de chacun. Ce n'est évidemment pas notre rôle de le faire. Nous tâcherons cependant de rassembler à l'intention des lecteurs les éléments d'information que l'on a pu colliger sur chacun des organismes en espérant que ces informations leur permettront de se faire un jugement.

Le "poids" socio-politique où l'influence d'un organisme n'est pas une chose facile à définir car la définition repose dans une large mesure sur la subjectivité. En un sens, on pourrait presque dire: "Ont de l'influence, ceux qui sont reconnus en avoir!" La véritable question est alors la suivante: par quels critères un groupe est-il reconnu en avoir? Dans son étude sur le bill 60 qui est en passe de devenir un classique, (1) le politicologue Léon Dion a réfléchi sur la question et a conclu de la manière suivante:

---

(1) Le bill 60 et la société québécoise, Montréal HMH, 1967, pp. 85-95.

> Par influence, nous entendons l'efficacité relative de la participation d'un agent à la définition des buts, au choix des règles du jeu et aux prises de décision dans un processus social. Pour établir cette efficacité relative, nous recourons à trois mesures que nous appellerons respectivement l'autorité, le prestige et le pouvoir.

1. L'autorité

L'autorité, dit-il, "consiste dans la légitimité plus ou moins reconnue de l'intervention d'un agent dans une situation donnée. L'autorité d'un agent comporte des degrés, définis selon les caractères des indices de légitimité: règles et normes plus ou moins formelles; consensus plus ou moins explicite. Parfois, elle se prescrit dans un texte de loi (...).

C'est à cette première mesure de l'influence que renvoient, implicitement du moins, les deux faits suivants: d'abord, le gouvernement du Québec a déjà dans la Loi 71 (article 593) reconnu à certains organismes une certaine autorité puisqu'il a fait un devoir au Conseil scolaire d'effectuer "les consultations appropriées auprès notamment des associations les plus représentatives des cadres et des associations accréditées des autres employés des commissions scolaires".

De fait, le comité de restructuration a invité par lettre les quelque 80 associations de cadres et autres types d'employés que comptent les huit commissions scolaires de l'île

de Montréal. Quatorze d'entre elles ont effectivement répondu à son invitation.

Deuxièmement, le Comité de restructuration scolaire a, de sa propre initiative, reconnu une "autorité" particulière aux huit commissions scolaires de l'Île, au Comité métropolitain des directeurs généraux et à la Fédération des comités de parents. Cette reconnaissance s'est traduite par la mise en oeuvre d'une procédure particulière en vertu de laquelle ces organismes sont consultés à chaque grande étape du plan de travail du comité.

2. Le prestige

Pour Léon Dion,

> Le prestige, la deuxième mesure de l'influence, consiste dans l'estime ou la réputation plus ou moins grande dont jouit un agent auprès d'autres agents. Cette estime prend plusieurs formes; elle peut résulter d'un jugement laudatif ou dépréciatif sur l'agent lui-même; elle peut être le fruit d'une appréciation de ses attitudes, de sa conduite ou de sa compétence; elle peut enfin découler d'une évaluation de la dignité ou de l'utilité de la fonction sociale que cet agent remplit. Cette estime varie aussi selon les circonstances et selon les individus. En d'autres termes, le prestige d'un agent est fonction du degré d'estime que nourissent à son endroit d'autres agents dans une situation donnée.

Eu égard à cette deuxième mesure, on peut sans doute rappeler ici les paroles du président du Comité de restructuration et du Conseil, M. Jacques Mongeau, lors de l'ouverture des audiences publiques le 12 mai dernier (1):

---

(1) Ses propos sont retranscrits à partir de l'enregistrement sur bande magnétique.

> Si vous avez consulté la liste des organismes qui nous ont demandé d'être entendus ou qui nous ont fait parvenir des mémoires, vous vous rendrez compte qu'il y a beaucoup de comités de parents ou de comités d'école dans cette liste. Et je dois vous dire que les membres du comité de restructuration scolaire du Conseil en sont particulièrement heureux, étant donné que pour nous, l'éducation c'est évidemment avant tout l'affaire des parents. Et nous voulions, et nous voulons, et nous voudrons toujours que les parents y soient impliqués jusqu'à la dernière seconde.
>
> Et c'est aussi la raison pour laquelle j'ai voulu que cette première séance des audiences publiques ne soit consacrée qu'à des comités de parents ou à des comités d'école, afin de bien signaler cette intention des membres du Comité de restructuration de tenir compte, au plus haut point, de l'opinion des parents de l'Île de Montréal.

Symboliquement, c'est la Fédération des comités de parents de l'Île de Montréal qui fut la première invitée à présenter son mémoire. En tout, sur 54 mémoires, 6 sont venus de comités de parents, 8 de comités d'école et 6 "d'associations de parents".

3. Le pouvoir

> Citons une dernière fois Dion:
>
> La troisième mesure de l'influence, pour nous c'est le pouvoir. Le pouvoir, tel que nous l'entendrons ici, consiste dans l'utilisation plus ou moins effective des ressources à la disposition d'un agent en vue d'induire un autre agent à modifier sa façon de voir ou son comportement dans une direction pré-déterminée au cours d'un processus de décision. Ainsi défini, le pouvoir comprend quatre composantes majeures: en premier lieu, les moyens dont un agent dispose pour obtenir l'effet souhaité: argent, informations, alliés, nombre d'adhérents, possession

> d'outils de représailles ou de violence et ainsi de suite; en second lieu, l'accessibilité relative de l'agent dont il désire modifier les vues ou le comportement; en troisième lieu, le degré de netteté avec laquelle l'agent perçoit l'enjeu du processus de décision; en quatrième lieu, enfin, l'intérêt que cet enjeu représente pour les deux agents, celui qui fait la pression et celui qui la subit. (C'est nous qui soulignons).

L'autorité et le prestige impliquent la reconnaissance d'un autre ou des autres. Le pouvoir, au contraire, appartient en propre à celui qui exerce l'influence. C'est, comme l'explique Dion, le moteur de l'influence.(1) Il n'en demeure pas moins qu'il est difficile d'évaluer le pouvoir réel dont jouit chacun des organismes qui ont présenté des mémoires au Comité de restructuration car cette opération nécessiterait la collection d'une quantité inouie d'informations.

a. La représentativité

Toutefois, le Comité de restructuration s'est particulièrement intéressé tout au long des audiences à l'un des moyens qu'énumère Dion, soit le nombre d'adhérents que possède chacun des organismes et surtout au processus de préparation et d'adoption des mémoires. En un mot, le comité s'est intéressé à la représentativité des organismes qui lui ont fait connaître leur avis.

---

(1) Il souligne, et c'est important que le prestige et l'autorité s'ils sont liés au pouvoir ne sont pas à identifier purement et simplement avec l'influence. Il faut que celui à qui on reconnaît prestige et autorité utilise effectivement son pouvoir.

A cette fin, le comité a, dans un premier temps, demandé à chaque organisme de préciser dans le formulaire d'inscription le nombre de membres au sein de l'organisme et celui de ceux ayant participé à l'adoption ou l'élaboration du mémoire. D'autre part, les membres du comité et surtout son président ont, au cours des audiences, posé des questions complémentaires sur le même sujet. C'est ce dont veut rendre compte le long tableau qui suit immédiatement ce chapitre.

Pour nous résumer, citons simplement encore une fois le président du comité lors de l'ouverture des audiences. Ses propos illustrent très bien deux des trois mesures de l'influence dont parle Dion: soit l'autorité et le pouvoir:

> Nous allons tenir plusieurs séances d'ici la fin du mois et par la suite nous analyserons chacun des mémoires et chacune des représentations que vous nous en ferez ou que vous nous aurez faites sur le sujet, en tenant compte évidemment de la population que vous représentez et en tenant compte aussi des organismes qui sont directement reliés au monde de l'éducation, comme les comités de parents, les commissions scolaires et les syndicats d'enseignants ou d'employés de commissions scolaires et par la suite, tous les autres.

b. <u>Les alliances</u>

Il existe par ailleurs un autre moyen, une autre ressource des argents pour l'exercice du pouvoir: ce sont les alliances et l'utilisation des réseaux d'influence. L'analyse interne des mémoires révèle la présence de plusieurs de ces alliances et réseaux. On peut en distinguer quatre

niveaux: a) l'alliance carrément ouverte: c'est le cas des organismes qui ont présenté des mémoires conjoints; b) la concertation non explicite ou à demi-explicite: c'est le cas des organismes qui ont présenté des versions totalement ou presque totalement identiques de leurs mémoires; c) les fortes influences: c'est le cas des organismes dont une partie importante des mémoires est identique, phénomène qui ne peut s'expliquer que par une communication consciente entre deux organismes; d) les traces d'influence: c'est le cas des mémoires où quelques idées sont identiquement rédigées ou quasi-identiquement, phénomène qui peut s'expliquer par la présence de la même ou de plusieurs personnes à deux instances différentes ou la fréquentation d'une source identique.

Voici donc pour chacune des grandes catégories d'organismes ce que révèle l'analyse des mémoires:

Chez les anglo-protestants

Les organismes qui ont fait des alliances ouvertes sont les suivants:

The Provincial Association of Protestant Teachers, The Montreal Teachers' Association et The Lakeshore Teachers' Association ont préparé un mémoire conjoint. Il en va de

même des School Committees of Hudson High School et Mount Pleasant School. Par ailleurs, le Vivian Graham Elementary School Committee a appuyé le mémoire du MacDonald High School Committee, le Lakeshore Regional Council of Home and School Associations a fait de même pour celui de The Quebec Federation of Home and School Associations et enfin le Central Parents' Committee of the PSBGM a appuyé pour le fond celui du PSBGM.

On note, par ailleurs, une structure d'argumentation identique entre le mémoire de The Quebec Federation of Home and School Associations et celui du MacDonald High School Committee, ce qui laisse croire à une forte influence dans un sens ou dans l'autre. On peut aussi penser qu'une telle influence a joué aussi dans le cas des mémoires de Vivian Graham Elementary School Committee et de celui des School Committees of Hudson High School et Mount Pleasant School car les arguments sont articulés de la même manière.

Enfin, on remarque des traces d'influences à propos des pouvoirs du Conseil scolaire entre le mémoire du PSBGM et ceux du Parents' Committee of the Lakeshore School Board, du School Committee of Lindsay Place High School et le Seigniory School Committee.

Notons d'autre part que la Quebec Association of School Administrators écrit dans son mémoire que ses membres

ont travaillé aux mémoires soumis par le PSBGM et le Lakeshore School Boards. De fait, le président de l'association était membre du comité de restructuration du PSBGM. Il en va de même pour le président de la Montreal Teachers' Association.

Chez les anglo-catholiques

On remarque une concertation évidente entre les mémoires du Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education, des English officers of the MCSC et celui de l'Association of Catholic Principals. Ces trois mémoires sont à toutes fins utiles identiques. Seuls quelques détails du texte, l'introduction et les conclusions varient.

On peut noter une forte influence entre les mémoires des Regional Parents' Committees of Regions A and B de la CECM et celui du Roman Clergy of Various Ethnic Communities concerned about English Catholic Education, qui, outre des parties plus originales, ont en commun des parties importantes.

Il y a enfin des traces d'influences visibles entre le mémoire du Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education of the Island of Montreal et ceux de l'Association of Directors of English Schools Inc., the Resurrection of our Lord Council of the Catholic Women's League of Canada.

En somme, la très grande majorité des mémoires provenant des organismes anglo-catholiques participe à une source d'inspiration unique qui est le Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education of the Island of Montreal. The Association of Catholic Principals of Montreal signale d'ailleurs qu'elle a pris position en se "basant sur le document fondamental soumis" par ce comité. L'analyse interne des mémoires révèle que c'est aussi le cas de la plupart des organismes anglo-catholiques.

Chez les franco-catholiques

On n'a relevé au sein des organismes qu'une seule alliance formelle: il s'agit de l'Association des professionnels de l'orientation du Québec et de la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec.

Il est certain d'autre part que l'Association des parents de Saint-Henri et le comité d'école de la polyvalente Saint-Henri se sont concertés. Il présente la même recommandation principale écrite dans les mêmes termes.

Il n'est pas douteux non plus qu'il y ait eu de fortes influences réciproques entre l'Association des parents catholiques et le Mouvement scolaire confessionnel. Le président du MSC a d'ailleurs précisé au cours des audiences que

les deux organismes travaillaient en étroite collaboration.

On retrouve par ailleurs de nombreuses traces d'influences entre divers groupes notamment entre le Mouvement scolaire confessionnel et/ou l'Association des parents de Saint-Henri et/ou le Comité de la polyvalente St-Henri. On a remarqué aussi la même chose entre la lettre de l'Office de l'éducation de l'archevêché de Montréal et le mémoire du Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont.

C'est encore le cas pour la "Communauté de base" et le Module de sciences religieuses de l'UQUAM; pour la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, la Commission scolaire Sainte-Croix et l'Association des cadres du Québec; pour la Fédération des principaux du Québec, d'une part, et le Comité de parents de Verdun, la Commission scolaire Baldwin-Cartier et le Syndicat national des employés de la CECM, d'autre part.

Enfin parmi les autres organismes, on note une forte influence entre le mémoire de la Fédération des comités de parents et celui de la Commission scolaire Baldwin-Cartier.

CONCLUSION

L'analyse que nous venons de faire manifeste suffisamment combien il serait dangereux d'évaluer d'une manière

purement quantitative les opinions et d'une façon générale les mémoires qui ont été soumis au comité de restructuration. Les audiences publiques apparaissent bien plus comme un phénomène socio-politique complexe caractérisé par une soudaine animation des réseaux d'influences plus ou moins serrés et plus ou moins latents que compte toute société démocratique. Plutôt que des associations ou des organismes pris un à un, ce sont, nous semble-t-il, des "familles" idéologiques ou d'intérêt qui sont en présence et qui souhaitent de diverses manières convaincre ceux qui sont appelés à prendre les décisions.

Léon Dion écrit que l'une des composantes majeures du pouvoir, c'est "le degré de netteté avec laquelle l'agent perçoit l'enjeu du processus de décision". Ce sera précisément l'objet des chapitres qui suivent de montrer comment les organismes et les familles d'organismes ont défini cet enjeu.

TABLEAU ANALYTIQUE DE LA REPRESENTATIVITE DES ORGANISMES

NOM DE L'ORGANISME	N. MEMBRES	N. PREPARATION	N. ADOPTION	REMARQUES UTILES
A. Les organismes anglo-protestants				
PSBGM	52,929 élèves	10	15	Le mémoire a été préparé par un comité présidé par le commissaire L.P. Patterson. En étaient aussi membres, MM. les commissaires Simms, président du PSBGM, Bessner, Sheldrick, Vogas et Gardiner (ce dernier - toutefois a démissionné le 29.1.75), le directeur général, M. Marcel Fox, deux représentants des parents, l'un francophone, M. R. Massinon, l'autre anglophone, Mme D. Guard, un représentant de la Montreal Association of School Administrators, M. I. Trasler et enfin un autre de la Montreal Teachers' Association, M. D. Peacock. Le mémoire a été entériné par 10 des 15 commissaires, les 5 autres, Mmes Bregman, Rothman, Sirota, MM. Gardiner et Lipton ayant soumis un mémoire minoritaire qui, par résolution des commissaires a été transmis avec le mémoire principal.
Lakeshore School Board	14,937 élèves	?	9	Adopté à l'unanimité
Association of Administrative Officers of the PSBGM	35	35	35	
Quebec Association of Schools Administrators	600	?	?	Certains de ses membres ont participé à la préparation du mémoire du PSBGM et du Lakeshore School Board mais l'association a décidé de soumettre "son propre mémoire" car elle a senti le besoin de signaler les difficultés administratives qu'elle entrevoit dans certaines options offertes au gouvernement du Québec
Association of Consultants of Montreal	42	12	12	

Provincial Association of Protestant Teachers; Montreal Association of Protestant Teachers; Lakeshore Teachers' Association	6,700 2,700 875		25	
Central Parents' Committee of the PSBGM	97	42	?	Le mémoire a été préparé par un sous-comité formé de 6 personnes. Il a envoyé des informations (y compris des résumés du mémoire principal et du mémoire minoritaire du PSBGM) et un questionnaire aux comités d'école. 42 comités sur 97 ont répondu.
Parents' Committee of the Lakeshore School Board	27 comités d'école	5	27	Le mémoire a été préparé par un sous-comité de 5 personnes et adopté par tout le comité.
School Committee of the Lindsay Place High School	22	4	22	
MacDonald High School Committee	920 élèves	?	?	Le mémoire est appuyé par les 6 comités d'école élémentaires qui forment le bassin d'alimentation (2,051 élèves) du MacDonald High School dans le territoire de Harwood.
Hudson High School & Mount Pleasant	403 491	12	12	
Vivian Graham Elementary School	220 élèves	?	?	
Seigniory School Committee	?	?	?	
Quebec Federation of Home and School Associations	12,000	12,000	?	Décrite par le mémoire du PSBGM comme un "important and powerful body".

Lakeshore Regional Council of Home and School Associations	3,800 parents de 21 écoles	25	25	le mémoire a été adopté par l'exécutif régional du Conseil et les présidents des associations locales
Montreal Lakeshore University Women's Club	?	?	?	
B - Les organismes anglo-catholiques				
English Officers of the MCSC	14	14	14	Il s'agit des 14 "senior administrators" formant le "Coordinating Committee of the English-language Schools"
Association of Catholic Principals of Montreal	136	136	136	
East End Teachers' Association	?	?	?	
Baldwin-Cartier Teachers' Association	485	7	7	
Regional Parents' Committee of Region "A" and "B" (MCSC)	60 comités d'école 42,000 élèves	60	60	Le comité précise qu'il a consulté la population catholique, notamment les parents, les membres de leur commission scolaire et ceux des autres commissions scolaires.
School Committee of Mount Royal Catholic High School and St. Joseph's Elementary School of the Town of Mount-Royal	?	?	?	

Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education of the Island of Montreal	72,000 élèves	?	?	Ce comité est formé de délégués des divers groupements (parents, enseignants, principaux, cadres et professionnels, membres du clergé et autres partenaires dont le Consiglio Educativo Italo-Canadese) représentatifs de la communauté anglophone catholique de Montréal. Le mémoire, dit-on, a été préparé "via a lenghtly process of information giving consultation and feedback". Le comité se veut représentatif de la communauté anglo-catholique et c'est en son nom qu'il se prononce.
The Roman Catholic Clergy of Various Ethnic Communities Concerned about English Catholic Education	170	6	160	Les 170 prêtres sont dans 50% des cas anglophones et l'autre 50% appartient à diverses communautés ethniques.
Resurrection of our Lord Council of the Catholic Women's League of Canada	?	?	?	Il s'agit d'un groupe de femmes de Lachine.
C - Organismes franco-catholiques				
Commission scolaire Jérôme-Le Royer	30,750 élèves	?	8	Cinq commissaires étaient absents au moment de l'adoption du rapport soit MM. A. Blanchard, G. Durocher, C. Voisard, R. Beaudin et B. Lachapelle. Les membres présents ont adopté le mémoire à l'unanimité. Les projets de mémoire ont rallié l'accord unanime des commissaires. Le mémoire est le fruit d'une consultation des commissaires et des cadres anglophones et francophones de la commission. Le comité de parents de la commission a, par la suite, appuyé le mémoire.
Commission scolaire Sainte-Croix	12,385 élèves	?	9	Le mémoire adopté à l'unanimité par les 9 commissaires présents est le fruit d'une consultation auprès des commissaires et des parents: 15 des 25 comités d'école se sont prononcés pour des commissions scolaires linguistiques en premier ou second choix. Il a été préparé par un comité local.
Commission des écoles catholiques de Verdun	11,020 élèves	8	7	Le mémoire a été adopté à l'unanimité des commissaires. Il a été préparé par un comité. Une consultation a eu lieu auprès des parents mais d'après le président, M. Girard, le mémoire reflète davantage l'opinion des commissaires et des cadres.

L'Association des cadres de la CECM et trois associations de professionnels	180	40	?	Le mémoire a été adopté en assemblée générale des cadres et appuyé par les assemblées générales de l'Association des professionnels des services pédagogiques des commissions scolaires du Québec, l'Association des professionnels des services administratifs des commissions scolaires du Québec et l'Association des professionnels non syndiqués.
Association des cadres scolaires du Québec	1,500	150	?	L'exécutif a retenu trois projets possibles de restructuration puis a tenu cinq réunions d'étude pour tous les cadres. Chacun a reçu ensuite un questionnaire puis une assemblée générale a été tenue où le mémoire a été adopté à l'unanimité.
Association des professionnels de l'orientation du Québec et la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec	?	?	?	Le mémoire a été préparé par un sous-comité alors adopté par l'exécutif de l'association.
Fédération des principaux du Québec	3,540 au Québec 600 sur l'Île	7	600	Le mémoire a été préparé par un comité de représentants des associations du territoire de l'Île. Les recommandations ont d'abord été étudiées par le Conseil d'administration de la Fédération. Tous les principaux de l'Île ont ensuite été invités à se prononcer.
Syndicat national des employés de la CECM	1,232	3	3	Le mémoire n'a été adopté que par l'exécutif en raison du fait que le syndicat devait présenter son mémoire avec d'autres organismes syndicaux qui se sont désistés au dernier moment. Toutefois, par le passé, le syndicat a présenté des mémoires dans le même sens et qui ont fait l'objet du consensus des membres.
Comité régional de parents, région 2, CECM	40	30	30	Les membres présents ont étudié les aspects relatifs à la restructuration en atelier. Puis ont répondu à un sondage au cours de la soirée. Le mémoire fait état des résultats de ce sondage.
Comité d'école de la polyvalente St-Henri	?	?	?	

Comité d'école de St-Germain d'Outremont	225	186	136	Il ne s'agit pas ici d'un mémoire au sens strict mais des résultats d'un sondage fait par le comité d'école auprès de 225 parents de l'école. 186 ont répondu. 136 ont opté pour la commission linguistique.
Module de sciences religieuses de l'UQAM	96	?	?	Le module comprend à la fois les étudiants (pour la plupart les enseignants) et les professeurs.
Association des parents de St-Henri	?	?	?	
Association des parents d'Outrezont	225	8	8	Au moment des audiences, seul le Conseil avait adopté le mémoire mais les membres devaient les étudier à la prochaine assemblée.
Association des parents catholiques du Québec	46,000 5,000 à Montréal	10	30 locales	Il semble que le chiffre 30 signifie ici 30 unités locales (paroissiales) plutôt que 30 individus.
Mouvement scolaire confessionnel	37,000 au Québec 8,000 à Montréal	18	27	Le MSC est formé de la "coalition" de 18 mouvements du Grand Montréal. Il a été créé lors des élections scolaires de juin 1973 mais ne se définit pas pour autant comme un parti politique. Seul l'exécutif et le conseil du mouvement ont étudié les recommandations du mémoire.
Le Journal "Plein Jour"	7	7	7	Le mémoire a été préparé, après la tenue à huis-clos de mini-colloques), par l'équipe du journal qui est composée de MM. Louis Bouchard et Norbert Lacoste, commissaires à la CECM, de M. Conrad Voisard et de Mme Marie-Paule Macaurelle, commissaires à la Commission scolaire Jérôme-Le Royer et de MM. Jean Coallier et Anthony Horvath tous deux professeurs et d'une secrétaire. Le journal tire à 5,000 exemplaires.

Le Journal "Carrefour Chrétien"		2	9	Le mémoire a été rédigé par M. Benoit Beaudoin et un collaborateur, puis accepté par le conseil d'administration du journal. Le journal tire à 10,000 exemplaires.
Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal	?	?	?	Selon l'abbé Audet, directeur de l'Office de l'éducation de l'archevêché de Montréal, la lettre présentée représente la pensée personnelle de l'Archevêque laquelle s'appuie sur les attentes qu'exprimait la population montréalaise lors des discussions sur la Loi 62. Dans une lettre qu'il faisait par la suite parvenir au président du Conseil, Mgr Grégoire référait à la "majorité de la population catholique de Montréal" et à sa propre expérience.
Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont	9 paroisses et 9 comités d'école	24	24	
Communauté de base	27	26	26	Il s'agit d'un groupe de catholiques, qui, a dit leur porte-parole, lors des audiences, sont "des pratiquants qui ne croient plus à l'école confessionnelle".
Mme Juliette Gauthier	1	1	1	Mme Gauthier a présenté un mémoire individuel
D - Les organismes franco-protestants				
Fédération des Associations de parents des écoles protestantes françaises du Québec	1,026	10	?	Le mémoire a été adopté à l'unanimité par l'assemblée générale

E - Les organismes bilingues catholiques				
Commission scolaire Baldwin-Cartier	20,113		8	Le mémoire a été préparé par un comité local de restructuration formé de 6 personnes, présidé par le commissaire Louis Blanchette. En faisaient aussi partie, MM. H. Cousineau, représentant les principaux de la section française, W. Murphy, commissaire, G. Turpin, représentant les principaux de la section anglophone, C. Thériault, représentant des parents francophones. Notons que la population scolaire de la Commission scolaire Baldwin-Cartier est francophone et anglophone dans une proportion égale. Le mémoire a été adopté à l'unanimité des membres présents (M. J. Mongeau, le président était absent).
F - Les organismes bilingues et multiconfessionnels				
La Fédération des comités de parents de l'Ile de Montréal	17	5	17	Le mémoire a été préparé par un comité de 5 membres et adopté à l'unanimité.
Le Conseil des femmes de Montréal	100,000	?	?	Le Conseil regroupe environ 100 organismes totalisant 100,000 membres
G - Les organismes anglo-autres				
The Joint Community Relations Committee of Canadian Jewish Congress and B'Nai Brith	125,000 au Québec	12	20	Le mémoire a été soumis et approuvé par un comité conjoint. Il représente la position de la communauté juive. Chaque représentant du comité a consulté ses membres.

CHAPITRE II: LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX

C'est près de 50% des organismes qui, dans leur mémoire, ont spécifiquement et explicitement précisé ce qu'ils croyaient devoir être les objectifs fondamentaux d'une prochaine étape de la restructuration. Autrement dit, ces organismes ont dit ce qu'il fallait globalement en atteindre au delà des mesures particulières à mettre en oeuvre. Il nous a paru important, précisément à cause du caractère explicite des propositions, d'en faire l'analyse.

Cette analyse révèle la présence d'au moins quatre types d'objectifs fondamentaux selon le champ de réalité que ces groupes veulent voir transformé par la restructuration. Le premier, c'est le champ pédagogique. La restructuration devrait, dit-on, directement et immédiatement profiter à l'enfant. Ce premier type se subdivise en deux sous-types selon que l'enfant est perçu comme un individu ou au contraire mis en relation ou comparé avec d'autres enfants, donc placé en situation socio-culturelle - voir même socio-économique.

Le deuxième type d'objectif a trait au champ organisationnel -c'est-à-dire à l'ensemble des moyens (administratifs et économiques) à mettre en oeuvre pour atteindre les fins proprement pédagogiques.

Le troisième type d'objectif touche la réalité socio-culturelle soit le monde des valeurs, des fins que poursuivent les divers groupes socio-culturels auxquels appartiennent les enfants. Il faut ici distinguer deux sous-types selon que ces valeurs sont de nature séculière (laïque) ou religieuse.

Enfin, le dernier type porte sur le niveau socio-politique. Ces objectifs visent explicitement l'aménagement du pouvoir en vue de l'établissement normatif des fins et des moyens, soit de l'éducation, soit de la société globale.

En résumé, on retrouve les types d'objectifs suivants:

A - Pédagogiques (individuels et collectifs; socio-culturels)

B - Organisationnels

C - Socio-culturels (séculiers ou religieux)

D - Socio-politiques (éducatifs ou globaux)

Dans les pages qui suivent, ces divers types d'objectifs seront mis en relation avec l'appartenance socio-culturelle (langue et religion) des auteurs des mémoires.

A- Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques proposés dans les mémoires issus de la communauté anglophone catholique touchent à la fois l'enfant comme individu et comme élément d'un environnement socio-culturel. Ainsi, si l'on veut que grâce à la restructuration on puisse "assurer un enseignement de qualité" (comité de parents, région A et B), "des services adéquats à la population à desservir" (Association of Catholic Principals) ou encore "the realisation of quality education" (Association of Directors of English Schools), on veut en même temps que soit donnée aux enfants une "English education which is the best possible" (East End Teachers' Association) ou une "English catholic education comparable to the best education offered in other School Boards" (East End Teachers' Association), ou que ces mêmes enfants soient éduqués "in a catholic

environment, one that gives a religious dimension to all activities and provides an atmosphere which promotes acquisition of religious knowledge and spiritual growth". (Mount Royal School Committee, East End Teachers' Association). (C'est nous qui soulignons).

On retrouve aussi dans les mémoires d'un certain nombre de groupes anglo-protestants l'idée que la restructuration doit "augmenter le niveau général de l'éducation" (PSBGM) ou répondre "aux besoins des enfants" (PSBGM, mémoire minoritaire). Mais on indiquera aussi qu'il s'agit des besoins"in a cultural, linguistic and educational sense" (Quebec Federation of Home and School Associations) ou encore de la "good quality of English language education and as a close secondary concern, the good quality of French language education "(Central Parents' Committee of the PSBGM). Pour répondre à ces besoins, ce même groupe préconise " a slow evolution of the school system". On retrouve par ailleurs dans deux mémoires, l'idée que la restructuration doit permettre "d'égaliser les chances" (PSBGM, Quebec Association of School Administrators). Le mémoire minoritaire du PSBGM se fait plus précis: la restructuration doit amener "the alleviation of iniquities where we can and resist organizational planning which maintains or perpetuates social ills and injustices".

Chez les franco-catholiques le comité de parents de la région 2 de la CECM a demandé "que le Conseil considère le bien des élèves comme la priorité dans l'élaboration de leur projet définitif de restructuration". C'est le cas de plusieurs autres groupes francophones telles "Communauté de base, l'Association des parents catholiques, l'Association des cadres scolaires du Québec".

Moins nombreux sont ceux qui ont vu dans la restructuration une occasion de "corriger les inégalités" (Journal"Plein Jour") ou,

dans la même veine, de donner une éducation meilleure mais "d'égale qualité" (Fédération des principaux).

La Commission scolaire Baldwin-Cartier que l'on a rangé parmi les bilingues catholiques veut aussi que la restructuration permette "d'offrir à tous les étudiants une éducation meilleure et de qualité égale pour tous". C'est dans cette même ligne psycho-pédagogique que l'on veut que soit favorisé "le développement scolaire dans l'île de Montréal et plus particulièrement le développement des services éducatifs".

De son côté, la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal, organisme à la fois bilingue et neutre,tient exactement le même langage et exactement dans les mêmes termes.

On peut en résumé parler ici d'un consensus sur les objectifs pédagogiques concernant l'individu. Tous les groupes veulent que la restructuration se fasse "pour le bien de l'enfant". Quelques groupes minoritaires tant anglophones que francophones ont ajouté le concept "d'égalité des chances",concept qui n'est nulle part défini mais qui a été mis en relation une fois avec les "social ills and injustices" (PSBGM, mémoire minoritaire).

Il est enfin important de noter que certains groupes anglophones tant catholiques que protestants insistent pour dire que l'enfant dont il s'agit de rechercher le bien est aussi un enfant de langue anglaise. Les groupes francophones l'indiqueront aussi mais ailleurs et en des termes quelque peu différents.

B- Les objectifs organisationnels

Au niveau des objectifs fondamentaux, on ne retrouve pas chez les anglophones catholiques de proposition précise relative à l'organisation, si ce n'est par le biais politique ce dont il sera question plus loin.

Chez les anglo-protestants, le PSBGM a proposé que la restructuration permette " a more efficient use of the public money" et la Quebec Association of School Administrators, la "creation of official school boards units" et "the reduction of administrative costs". Ce sont toutefois les deux seuls groupes protestants à s'être intéressés à ces types de questions.

Les groupes franco-catholiques se sont eux aussi assez peu préoccupés (toujours au niveau des objectifs fondamentaux) des problèmes organisationnels. On compte tout de même l'Association des cadres de la CECM qui signale que "Montréal doit se diriger vers un système scolaire mieux coordonné" mais qui ajoute "qu'il faut user de réalisme et de souplesse pour y arriver". Le même organisme signale qu'il faut " atteindre une plus grande unification des commissions scolaires" grâce, dit-il,à une "mise en commun et échange de certains services qu'elles doivent toutes donner également".On parle enfin "d'éfficacité administrative ".

Enfin la Commission scolaire Baldwin-Cartier (comme aussi la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal) a exprimé l'idée que la restructuration devrait "susciter une coordination des efforts et une planification des ressources pour tous les enfants".

En somme, ici encore les groupes qui se sont exprimés sur les objectifs de type organisationnel (et il faut noter qu'ils sont peu nombreux) sont d'accord: il y a lieu de mieux coordonner les efforts pour être plus efficace. C'est tout.

C-Les objectifs socio-culturels

A côté d'énoncés à caractère général comme: "Satisfaire les besoins des citoyens que le Conseil représente", on retrouve dans les mémoires des anglo-catholiques des affirmations plus précises concernant les objectifs socio-culturels tel: "Unir les dimensions linguistiques et religieuses lorsque ce sera possible" (Roman Catholic Clergy of Various Ethnic Groups). Des parents soulignent que l'école doit permettre "to have graduates who are capable of living and working in the French language milieu of Quebec and/or the English language milieu of the rest of Canada" (Mount Royal High School Committee). Dans le même sens, on affirme que "les anglo-catholiques doivent pouvoir entrer en compétition partout avec les autres citoyens" (East End Teachers' Association).

Les comités de parents des régions A et B de la CECM précisent que la restructuration doit "permettre de consolider les intérêts communautaires d'un groupe de parents placés présentement dans une situation désavantageuse". C'est dans la même foulée que l'on voudra que la restructuration permette à la population anglophone de l'île de Montréal de percevoir et de contribuer à un type d'enseignement dont elle connaît les possibilités et auquel elle est en droit de s'attendre" (Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education).

Chez les anglo-protestants, un groupe a proposé l'objectif général suivant: "Respond to the collective social good " (PSBGM, mémoire minoritaire) opposant implicitement le bien commun au bien des groupes particuliers. Ce même groupe a signalé que la restructuration devrait permettre "to strenghten and encourage understanding and acceptance where difference is valued, where minority and majority people can learn to live in harmony with one another". Dans le même sens le PSBGM majoritaire souhaite par la restructuration a "better relationship between races and cultures". Par ailleurs deux groupes insistent plus sur les différences tels la C.S. Lakeshore qui, partant de "la dualité culturelle qui existe au Québec" parle dans son avant-propos de "la nécessité d'établir des garanties linguistiques adéquates en toute restructuration scolaire que l'on pourrait adopter".Il s'agit en quelque sorte pour elle d'un prérequis. Elle rappelle sa position face au bill 22 qui explicite le contenu des garanties qu'elle souhaite: droits des individus de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue officielle du Canada, droits des parents de choisir la langue d'enseignement pour leurs enfants, droits des commissions scolaires d'utiliser le français ou l'anglais dans le meilleur intérêt de la communauté". De son côté, la Quebec Federation of Home and School Associations déclare: "structures must be decided upon which allow the electorate to feel secure, to continue their traditions, culture and normal way of life".

Les organismes franco-catholiques tout comme les organismes anglophones se sont préoccupés des objectifs socio-culturels. Ainsi le module des sciences religieuses de l'UQUAM propose que la restructuration permette l'ajustement du système scolaire "aux nouveaux objectifs de

la société québécoise". La restructuration, signale ce même groupe, tout comme le groupe dit "Communauté de Base",doit d'une part favoriser le plus possible l'élimination de "la fonction de reproduction des divisions économiques, sociales et culturelles" qu'engendre le système actuel et d'autre part "intégrer les jeunes citoyens à une société égalitaire, fraternelle, ouverte à la variété de façons de voir le monde qui y coexiste et maîtresse de son travail et de son avenir qu'ils auront la responsabilité de construire".

La Commission scolaire Jérôme-LeKoyer et l'Association des cadres scolaires du Québec définissent pour leur part dans ces termes un des objectifs de la restructuration: "la restructuration scolaire doit devenir un des moyens de développement et d'épanouissement de la majorité francophone et cela dans le respect de la minorité anglophone". L'Association des cadres de la CECM se fait moins précise mais rejoint pour le fond les autres cadres scolaires francophones de l'île quand elle proclame qu'il s'agit de favoriser l'épanouissement des diverses cultures mais surtout de "constituer progressivement un milieu scolaire montréalais qui soit essentiellement le reflet d'une culture proprement québécoise".

A côté de ces objectifs à caractère séculier, on en trouve quelques uns de nature religieuse. Ainsi le journal "Plein Jour" propose à toutes fins utiles de restaurer l'école catholique jugée gravement en difficulté depuis la réforme des années 60. La "Communauté de base" de son côté propose plutôt que la restructuration "réponde au désir de rapprochement mutuel des religions".

La Commission scolaire Baldwin-Cartier enfin veut le respect de la "liberté de conscience de chacun en tenant compte du pluralisme religieux et de la dualité linguistique". La Fédération des comités de parents propose exactement la même chose. Elle ajoute toutefois un peu plus loin que la restructuration doit favoriser le développement scolaire et "non les thèses socio-culturelles de certains groupements" qui ne sont pas identifiés.

On ne peut que remarquer que c'est à propos des objectifs socio-culturels que le consensus se rompt. Chaque milieu socio-culturel, précisément, voit la restructuration en fonction de lui-même. Les anglophones catholiques sont en quête d'une plus grande autonomie. C'est chez-eux que les objectifs socio-culturels rejoignent le plus explicitement les objectifs politiques. Les groupes anglo-protestants insistent eux aussi sur le respect des différences culturelles tant en souhaitant, sans dire comment, que la restructuration permette une meilleure compréhension entre les groupes et les divers milieux culturels. Les franco-catholiques parlent de la "majorité francophone, de la nécessité pour elle de se développer et de s'épanouir.

D- Les objectifs politiques

Les groupes anglo-catholiques ont dans leur presque totalité exprimé leur désir que la restructuration "garantisse" aux catholiques anglophones la même autonomie au sujet de l'éducation de leurs enfants que d'autres groupes de religions et de cultures différentes se sont vu accorder"(Committee of Coordination of Anglophone Catholic Education). C'est la même demande que l'Association of Directors of English Schools a exprimé dans les termes suivants: "That the Anglophone Educational

community may be assured of the right of self-determination".

Parmi les anglo-protestants, un seul groupe a fait référence au niveau politique en parlant des objectifs fondamentaux. C'est le Quebec Home and School Associations. Elle a demandé que les structures permettent "that the voice of the parents will be listened to with respect and sympathy".

Chez les franco-catholiques, deux organismes ont formulé des objectifs de nature politique; la communauté de base a signalé que la restructuration devrait accélérer le processus de démocratisation" et l'Association des cadres de la CECM a parlé de "donner aux écoles toute leur autonomie pédagogique et aux commissions scolaires toute leur autonomie administrative et de gestion financière".

La Commission scolaire Baldwin Cartier et la Fédération des comités de parents veulent grâce à la restructuration une plus grande démocratisation de l'administration.

En somme, sauf pour les anglophones catholiques dont les objectifs sont très précis, les francophones et les anglo-protestants demeurent, règle générale, plutôt vagues dans leurs souhaits.

E- Les justifications explicites

Très peu nombreux sont les groupes qui ont apporté des justifications explicites aux objectifs proposés. Pour la majorité, ceux-ci apparaissent en fait comme des biens en soi qu'il s'agit de rechercher pour eux-mêmes. Ce sont davantage, comme on le verra plus loin, les moyens d'action qui feront l'objet de justification, et non pas les objectifs.

Au niveau où se situe ici le discours des groupes, les objectifs tiennent en quelque sorte lieu de postulat à l'action. C'est d'ailleurs ainsi que les objectifs, qui sont des résultats à atteindre au terme d'une action, deviennent parfois des principes, qui sont des normes précédant l'action. Par exemple "le développement et l'épanouissement de la majorité francophone" est un objectif pour l'Association des cadres scolaires du Québec mais un principe pour la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer. De mêmes les objectifs proposés par la Commission scolaire Baldwin-Cartier sont à la fois des objectifs et des principes pour la Fédération des comités de parents.

Examinons malgré tout le régistre des arguments invoqués par certains groupes pour justifier les objectifs proposés. Ainsi, si "The Committee for the coordination of Anglophone Catholic Education" veut que la restructuration permette à la communauté anglo-catholique de s'autodéterminer, c'est en raison des "intérêts communautaires d'un groupe de parents placés dans une situation désavantageuse". C'est aussi parce que la communauté catholique anglophone sait qu'elle peut se donner un type d'enseignement auquel elle est en droit de s'attendre ("that they have a right to expect"). Les anglo-catholiques invoquent d'ailleurs pour justifier ce droit le fait qu'ils forment 21% de la population scolaire et constituent le second groupe en importance sur l'île. En bref, l'augmentation de la communauté anglo-catholique peut se résumer ainsi : ce qui doit être premier dans la restructuration c'est d'assurer des services adéquats à la population. Or un tel objectif nécessite de tenir solidairement ensemble cinq éléments (appelés "principes de base" dans le mémoire) la représentation sur les organismes

décisionnels (étant entendu qu'un enseignement de qualité est mieux assuré si ceux qui gèrent les écoles appartiennent à la même culture), la confessionnalité de l'école et des structures, des services pédagogiques complets aux enfants, la langue et la taille permettant la dispensation de tous les services et la communication avec les parents. Or, la communauté anglo-catholique est actuellement désavantagée; elle constitue le second groupe en importance à Montréal mais ne jouit pas de la même autonomie que la communauté anglo-protestante pourtant moins nombreuse. Il y a donc lieu de lui accorder la même autonomie.

La Fédération des comités de parents invoque de son côté pour justifier les objectifs proposés: "les besoins de la population" et "le droit de l'enfant à une éducation de première qualité".

L'Association des parents catholiques fait de son côté appel à "la tradition du milieu français de ses droits et de ses aspirations" pour revendiquer une école où l'instruction et l'éducation forment un tout cohérent. Le module de sciences religieuses de l'UQUAM pose plutôt un jugement sur la situation en déclarant que "l'héritage institutionnel ne correspond plus aux nouveaux objectifs de la société québécoise" après avoir signalé qu'historiquement ce système scolaire avait favorisé la reproduction des divisions. On pose plutôt comme postulat que l'école doit favoriser l'intégration aux idéaux et valeurs de la société.

Le journal "Plein Jour" part du postulat qu'en "droit naturel", l'école appartient aux parents et que la commission scolaire doit être l'émanation du milieu, parler la langue et professer la religion de la majorité des parents. Par ailleurs, soutient le même journal

"la nation, extension de la famille et porteuse de la famille est naturellement éducatrice". Il ajoute que l'on est précisément en train de briser le lien Famille-Eglise-Ecole et qu'un tel geste revient à briser l'âme et le vouloir vivre de cette nation". Enfin,constate-t-il,la situation dans les écoles catholiques est mal en point. Les responsables de cette situation sont l'Etat, le rapport Parent. Aussi, conclut-il qu'un des objectifs fondamentaux est la restauration de l'école catholique authentique.

CONCLUSION

En guise de conclusion, il suffira de faire remarquer l'importance majeure de deux types d'objectifs soit les objectifs de type pédagogique concernant l'enfant et les objectifs de type socio-culturel.

A peu près tous les groupes,à peu d'exceptions près, affirment sous une forme ou sous une autre que la restructurstion doit viser "le bien de l'enfant". Ce fait appelle un commentaire: comment expliquer qu'un objectif aussi général ait été proposé si souvent? Pourrait-on imaginer que la restructuration ne soit pas fait pour le bien de l'enfant ou même contre lui? Quel est au juste le sens de ce message?

Un premier élément de réponse nous parait devoir être le suivant: chaque groupe socio-culturel sur l'île de Montréal craint en réalité que la restructuration nuise aux enfants de son groupe d'appartenance(et à long terme à son groupe même) parce qu'elle serait faite en fonction des intérêts d'un autre groupe sous-culturel que le sien. Il y a donc lieu de proclamer qu'elle doit être faite pour le

bien de l'enfant, c'est-à-dire de l'enfant en général. Cette interprétations nous est suggérée par les remarques d'un groupe dont la composition socio-culturelle particulière en fait un témoin privilégié. Il s'agit de la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal, seul organisme en effet où l'on retrouve des anglophones et des francophones, des catholiques et des protestants. Or, on peut lire ceci dans le mémoire de cet organisme:

> Tout projet de restructuration devra être basé sur le besoin de la population à être servie et éviter l'influence des milieux politiques. Il devra favoriser le développement scolaire et non les thèses socio-culturelles ou socio-politiques de certains groupements.
>
> En bref, la restructuration doit être faite pour favoriser le servi et non le servant.
>
> (Et plus loin:)
>
> Cette restructuration doit se faire le plus harmonieusement possible dans un esprit de bonne entente et de désintéressement politique global.
>
> Une vigilance étroite et constante devra toujours être exercée par les groupements tel la Fédération afin d'éviter toute influence politique dans l'établissement des nouvelles structures que voudra se donner l'éducation sur l'île de Montréal.

En d'autres termes, le "bien de l'enfant" est une expression qui s'oppose non pas au "mal de l'enfant" mais aux"intérêts politiques" synonyme des intérêts particuliers des autres groupes socio-culturels. Ceci mène à une conclusion logique: le bien de l'enfant, c'est en réalité le bien d'un enfant, membre d'un groupe socio-culturel bien déterminé. Cette affirmation trouve son fondement dans le deuxième fait important que met en lumière l'analyse des mémoires: soit la prédominance des objectifs fondamentaux de type socio-culturel, prédominance d'ailleurs exactement concurrente avec les objectifs de type pédagogique. Or, comme

on l'a vu précédemment, chaque groupe socio-culturel propose des objectifs qui vont d'abord dans le sens de ses intérêts: c'est d'abord là, autrement dit que se situe le bien de l'enfant.

Ceci parait tellement évident que le seul groupe dont les membres représentaient des intérêts divergents au départ a dû, pour arriver à une entente, avoir, comme il l'indique lui-même, recours au procédé de l'abstraction. Le mémoire de la Fédération des comités de parents se termine en effet par ce paragraphe:

> Finalement, tout comme il fut possible au sein de ce comité de faire abstraction des contraintes de langue et de la religion, pour en arriver à une même entente sur les principes de base, ce même esprit devra régner au sein des groupements qui visent à l'établissement d'une restructuration sur l'Île de Montréal. (C'est nous qui soulignons).

TABLEAU SYNOPTIQUE

LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX

		pédagogie			organisationnel	socio-culturel		politique	
		individuel	social	socio-culturel		séculier	religieux	éducatif	global
A)	ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS	X (a)	X (a)		X	X (x)			
1	PSBGM					X			
2	Lakeshore School Board								
3	Ass. of Adm. Officers of the PSBGM		X		X				
4	Quebec Ass. of School Administrators								
5	Ass. of Consultants of Mtl								
6	Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec			X		X			
7	Central Parents' Committee of the PSBGM	X							
8	Parents' Committee of the Lakeshore School Board								
9	School Committee of Lindsay Place H.S.								
10	MacDonald H.S. Committee								
11	School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School								
12	Vivian Graham Elementary School								
13	Seigniory School Committee	X		X		X		X	
14	Quebec Fed. of Home and School Ass.								
15	Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.								
16	Montreal Lakeshore University Women's Club								
B)	ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES	X		X					X
17	English Officers of the MCSC	X		X					X
18	Ass. of Catholic Principals of Mtl	X						X	
19	Ass. of Directors of English Schools Inc.	X		X		X			
20	East End Teachers' Ass.	X		X					X
21	Baldwin-Cartier Teachers' Ass.	X		X					
22	Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)					X	X		
23	School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.	X		X		X		X	X
24	Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl					X		X	
25	Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities								
26	Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League								
C)	ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES	X				X			
27	Commission scolaire Jérôme-Le Royer								
28	Commission scolaire Sainte-Croix	X							
29	Commission des écoles catholiques de Verdun	X			X	X		X	
30	Ass. des cadres de la CECM	X		X		X			
31	Ass. des cadres scolaires du Québec	X							
32	Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.	X	X			X			
33	Féd. des principaux du Québec								
34	Syndicat national des employés de la CECM (CSN)								
35	Comité de parents de Verdun	X							
36	Comité régional de parents, région 2 (CECM)								
37	Comité d'école de la polyvalente St-Henri								
38	Comité d'école de St-Germain d'Outremont					X			
39	Module de sciences religieuses de l'UQUAM								
40	Ass. des parents de Saint-Henri								
41	Ass. des parents d'Outremont			X					
42	Ass. des parents catholiques du Québec								
43	Mouvement scolaire confessionnel		X						
44	Journal "Plein Jour"								
45	Journal "Carrefour chrétien"								
46	Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal								
47	Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont	X		X		X		X	
48	Communauté de base								
49	Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)								
D)	ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS								
50	Féd. des ass. de parents des Sc. protestantes françaises du Q.								
E)	AUTRES (MULTILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)	X			X	X		X	
51	Commission scolaire Baldwin-Cartier	X	X		X	X		X	
52	Féd. des comités de parents de l'Île de Mtl								
53	Montreal Women's Council								
54	Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith								

CHAPITRE III: LA RELIGION

Il est devenu classique à propos de la religion et du système scolaire de distinguer trois niveaux: celui de l'école proprement dite, celui des structures administratives et pédagogiques, enfin celui des structures politiques ou des instances décisionnelles. Il sera question dans ce chapitre des deux premiers niveaux, le troisième niveau faisant notamment l'objet d'un chapitre subséquent où il sera question du type de commissions scolaires. On doit voir dans cette division une procédure méthodologique qui a été adoptée par pure commodité.

A- La religion et l'école

1. Les anglo-catholiques

Il ne fait pas de doute à la lecture des mémoires que les divers groupes membres de la communauté anglo-catholique désirent unanimement une école catholique, c'est-à-dire une école où la religion catholique constitue le pôle de référence. Les parents du Mount Royal School Committee déclarent par exemple que l'école pluraliste "does not adequately satisfy the demands of those who desire a catholic education" car,poursuit le même groupe,"a catholic education is one in which the religious dimension is carried out throughout the whole program of the school".

The Baldwin-Cartier Catholic Teachers' Association indique pour sa part que "préconiser l'école neutre "would suggest that christianity is (...) of no formative consequence". Non, poursuit-on, "we reaffirm the catholic school as a valid institution, the ordinary mode of the Education of Catholics".

Les professeurs de la East End Teachers' Association partagent le même avis. En restructurant il faudra que des garanties soient données

"to assure the fostering of Christian principles and the continuation of the option for Catholic Schools".

Les membres du clergé anglo-catholique déclarent pour leur part: "Nous n'hésitons pas à réaffirmer le besoin de telles écoles dans la société. Répondant à l'argument selon lequel "le projet des écoles ne peut plus subsister à cause de la disparition d'un trop grand nombre de conditions concrètes qui garantissaient son existence", les prêtres écrivent: "Nous assistons à une renaissance dans l'Eglise, laquelle s'exprime de diverses façons en particulier en ce qui concerne l'animation pastorale dans les écoles (...)". Et, concluent-ils, à cet égard: ce renouveau est basé sur le progrès théologique et scientifique ouvert et plus sensible aux besoins réels dans nos écoles.

Mais l'argument le plus important en faveur de l'école catholique relève de l'analyse de la situation:"70,000 enfants sont dans les écoles catholiques et ils le sont par choix" affirment en substance la plupart des mémoires. "Nous ne voyons pas de désir de changements chez les parents" précise de son côté le Baldwin-Cartier Teachers' Association. Et l'Association of Catholic Principals of Montreal déclare: nous voyons dans ce choix des anglo-catholiques une "indication de la conviction profonde que la religion doit être rattachée à l'école".

2. Les anglo-protestants

On ne retrouve pas dans les mémoires des anglo-protestants un concept de l'école protestante qui serait l'analogue du concept de l'école catholique. En général, on y parle simplement de l'enseignement religieux. Toutefois un organisme est allé plus loin et a fourni une description plus élaborée de l'école protestante ou plus précisément

des valeurs qu'il privilégie. Il s'agit de la Quebec Federation of Home and School Associations (de même aussi le MaDonald High School Committee qui s'est inspiré de la QFHSA): "Protestantism, originating in a distrust of centralised authority, has as its educational objective, to teach the child how to think, and never what to think". La même association rappelle que l'accent est mis sur la conscience individuelle et le jugement personnel ce qui en matière profane a mené au pragmatisme.

Si,à l'époque scientifique que nous vivons, poursuit le mémoire, une croyance formelle en la divinité et la pratique d'une religion très structurée est difficile, l'éthique du protestantisme demeure.

> There is such a thing as a spiritual or moral continuum, people are conditioned in their attitude by the beliefs of their predecessors, whether there is a formal or conscious awareness and acceptance of this or not. The reliance on private judgment holds good: it is this characteristic which has influenced Protestant educational systems all over the world.

Cette vision du protestantisme sert à expliquer ici les comportements de la communauté et "(...) its basic educational philosophy as an umbrella system under which people of varying ethnic, racial, and indeed other religious backgrounds can find a place."

La formation religieuse à l'école se fait à la demande des parents et jamais obligatoirement. Ce même trait de la personnalité protestante explique aussi "l'épouvante"("dismay") des protestants pour la centralisation croissante exercée par le ministère de l'Education: "We cherish the rights of the individual as opposed to the collective will and the individual pragmatic approach rather than a collective planification".

Et conclut-on à ce chapitre: "This coexistence of the two opposite traditions has been a characteristic of Quebec. It remains one of the corner-stones of the cultural duality which is Quebec today. For a government or a government today to attempt to submerge one tradition by superimposing on it another tradition would be an act of cultural aggression of great proportion. It is not an act to be entered into lightly."

Mis à part le Quebec Federation of Home and School Associations et dans une certaine mesure le MacDonald High School Committee, les mémoires des groupes protestants s'en tiennent à la question de l'enseignement de la religion. En substance, ces organismes affirment que l'enseignement religieux doit être donné aux enfants à la demande des parents. C'est le cas du Lakeshore Regional Council of Home and School Associations, du Lindsay Place High School Committee; du Lakeshore Parents Committee, du Central Parents' Committee of the PSBGM et du PSBGM lui-même. Signalons en passant une remarque du PSBGM: les personnes qui ne sont ni catholiques ni protestantes éprouvent, selon lui, un sentiment d'inégalité. Le PSBGM suggère d'étendre à ceux-là "certain rights "déjà reconnus aux premiers.

Autre proposition du PSBGM, il devrait y avoir deux cours parallèles de religion: l'un en religion "denominational in character", l'autre en morale "secular, moral in character". Le but visé, explique-t-on, serait "to make young people better citizens". Il appartiendrait aux parents de choisir. Signalons que le MacDonald High School Committee suggère que ce soient les comités d'écoles qui "continue to determine the approach to be taken towards moral and religious instruction at the local level".

Quelques groupes anglo-protestants ont enfin parlé de la nécessité de maintenir les droits constitutionnels en matière de confessionnalité soit le PSBGM, le Lindsay Place High School Committee, le Lakeshore Parents' Committee et le MacDonald High School Committee. Pour ces deux derniers organismes, c'est très explicitement la situation actuelle créée par le bill 22 qui justifie le maintien de ces droits. Pour le McDonald High School Committee, la Constitution reconnaît la dualité du peuple canadien; la loi sur les langues officielles aussi. Pour le PSBGM: "Denominational rights are important to both Roman Catholics and Protestants and cannot be discarded lightly".

3. Les franco-catholiques

Chez les franco-catholiques on retrouve face à la religion à l'école, deux tendances principales: la première, dominante, traditionnelle, veut garder, voire restaurer l'école catholique; la seconde propose une évolution à des degrés divers, concernant la place de la religion à l'école.

a) Première tendance - Parmi les tenants de la première position, certains ont voulu y apporter les justifications théoriques. Ainsi pour le journal Plein Jour, "la question religieuse est au coeur de l'homme" il y a donc place pour elle dans tout projet éducatif. Or, au Québec, c'est la tradition judéo-chrétienne qui constitue le "pays réel". "Toute école doit avoir un projet global et cohérent" par conséquent "la conception chrétienne de l'éducation touche aussi à la pédagogie et à l'environnement scolaire".

Dans certains autres mémoires, on réfère, en ce qui concerne les justifications théoriques, au document Voies et Impasses publié en 1974 par le Comité catholique. C'est le cas de l'Office de l'Education de l'Archevêché de Montréal qui explique que le Comité catholique "a rappelé le bien-fondé de l'éducation chrétienne à l'école". Dans une

lettre adressée au président du Conseil, le 25 juin 1975, l'Archevêque de Montréal, Mgr Grégoire, poursuit dans la même ligne:

> Lorsque nous parlons d'école catholique, nous faisons référence à une école confessionnelle conçue en fonction de notre milieu. Ce portrait de l'école catholique est longuement décrit dans le document Voies et Impasses, publié par le Comité catholique au cours de 1974. Le concept d'école catholique signifie que la dimension religieuse chrétienne de l'homme et de la vie y est reconnue comme principe d'inspiration et de cohérence de l'action éducative, il signifie également que dans cette institution l'étudiant est au centre de tout, qu'on lui permet de se développer pleinement à tous les plans: physique, intellectuel, affectif, social, moral et religieux; il requiert enfin que les divers aménagements de l'école favorisent la réalisation de ces objectifs.

Les organismes en profitent aussi, pour écarter les définitions jugées incomplètes ou étriquées de l'école catholique: il ne s'agit pas, écrit Mgr Grégoire, "d'une école neutre où l'on offrirait un enseignement religieux". S'il en est ainsi, c'est que la "conception de l'école catholique axée sur le développement intégral du jeune et respectueuse de son cheminement requiert un consensus certain au niveau du personnel, des étudiants et des parents, sur les valeurs fondamentales à poursuivre". Mais il n'est pas question pour autant d'une "école ghetto, mais d'une école qui, tout en étant accueillante à tous, possède un caractère spécifique qui lui vient de son inspiration propre". Ce ne sont pas non plus des "écoles multiconfessionnelles dont l'atmosphère vide de témoignage chrétien pourrait aussi bien tendre à détruire qu'à éduquer" (Association des parents catholiques, Mouvement scolaire confessionnel).

"Une école catholique authentique est celle où tout l'enseignement est conçu et dispensé selon une philosophie chrétienne. Ce n'est pas une école où existe un esprit pluraliste dans l'enseignement des

matières et où pour se donner bonne conscience on ajoute des cours de religion).(Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont).

Mais au delà des positions théoriques, il y a aussi la perception que l'on a de la situation et la manière dont on définit celle-ci. Ainsi l'Archevêque de Montréal écrit:"A ma connaissance, la majorité de la population catholique de Montréal désire des écoles vraiment confessionnelles". Mgr Grégoire invoque alors ses "multiples contacts pastoraux" pour appuyer son affirmation". Pour"Plein Jour", "Le pays réel au Québec, la nation qui l'habite, n'est pas neutre au plan religieux. Même les parents qui ne pratiquent pas, en grande majorité, veulent pour leurs enfants une éducation chrétienne assurée par l'Eglise. Ils ne renient pas l'école catholique". Pour l'Association des parents catholiques, c'est aussi la volonté de la majorité qui justifie l'école catholique tout comme pour "Carrefour chrétien".

Enfin on invoque aussi le droit,telle la CIPEC de Rosemont ou l'Association des parents catholiques qui, elle, déclare:
"Le gouvernement de la province n'a rien à décider en dernier ressort touchant les droits scolaires des catholiques".

Si ces organismes tiennent avec vigueur au maintien de l'école catholique "authentique", ils n'en tiennent pas moins pour autant à la création d'un réseau d'écoles pour les "autres" que catholiques et protestants. Les uns invoquent la "justice",telle l'Association des parents catholiques. Mais on invoque aussi en plus la nécessité de clarifier la situation ou les deux raisons à la fois. A propos de sa position, Mgr Grégoire écrira qu'elle:

> ...ne veut en rien brimer les personnes qui, notamment dans le secteur francophone ne partagent pas la foi catholique. Celles-ci devraient pouvoir jouir, même à l'intérieur de ces cadres, d'écoles qui leur conviennent, ainsi que la loi le prévoit depuis quelques années. La création de telles écoles "autres" aurait pour effet de clarifier la situation dans ce secteur.

Pour le journal "Plein Jour", la création d'écoles autres et même de commissions scolaires pour "autres" permettrait enfin de clarifier le mandat des commissions scolaires pour catholiques car "il existe dans le système de telles failles et de telles équivoques au niveau des instances de décision que les personnes ne peuvent s'engager à promouvoir librement les valeurs chrétiennes. Le climat et les contraintes du système les forcent à se contenter de "respecter" des valeurs qui deviennent de fait purement magistrales".

Pour sa part, le journal "Carrefour chrétien" n'est pas si loin de "Plein Jour" lorsqu'il affirme:"le grand problème de l'heure, c'est la révalorisation de l'école catholique. Depuis plus de dix ans on a tenté l'expérience de l'école catholique "ouverte" et tout y est entré de sorte que l'éducation chrétienne a été réduite à "son plus petit commun dénominateur" sinon rejetée. Et il conclut: "Ceux qui rêvaient d'une commission scolaire unifiée et d'écoles multiconfessionnelles doivent se réveiller aujourd'hui. Ce n'est plus possible". Le raisonnement est simple: on a ouvert l'école catholique et cela a constitué sa perte. Que serait-ce si on avait l'école multiconfessionnelle?

b) Seconde tendance

Au sein des groupes franco-catholiques on retrouve les tenants d'une évolution en ce qui concerne les formes d'aménagement de la religion à l'école. On peut les classer selon le degré d'évolution qu'ils proposent.

Un seul propose carrément de rendre les écoles neutres et de faire relever l'enseignement religieux des paroisses, c'est l'Association des parents d'Outremont. Mais elle ne justifie pas sa position.

On retrouve ensuite ceux qui distinguent l'élémentaire du secondaire, tels la Fédération des principaux au Québec et la Commission scolaire Baldwin-Cartier, le Comité des parents de Verdun.

Les deux premiers organismes proposent, et tout à fait dans les mêmes termes,qu'il y ait des écoles et confessionnelles et neutres à l'élémentaire et multiconfessionnelles au secondaire. Le but visé est de répondre en fait aux désirs des parents parmi lesquels se retrouvent divers types de croyants. La proposition veut tenir compte d'un autre facteur de réalité: le nombre toujours croissant d'enseignants qui refusent d'enseigner la religion. Au delà de ces constats, les principaux estiment que le respect du caractère confessionnel de l'école est plus grand s'il repose sur une décision libre des premiers responsables, soit les parents. A cet égard on propose que les parents, au mois de mai, désignent le type d'école qu'ils souhaitent, les dissidents jouissant alors d'un droit à l'exemption. (L'Association des cadres scolaires du Québec propose une procédure qui se rapproche de cela: les commissions scolaires détermineraient le caractère confessionnel de chaque école en fonction du choix des parents au moment de l'inscription).

D'autres motifs s'ajoutent aussi pour faire des écoles secondaires des écoles multiconfessionnelles. Les principaux souhaiteraient ainsi pouvoir donner un meilleur enseignement et répondre à toutes les

aptitudes individuelles puisque,selon eux, l'école multiconfessionnelle regrouperait des élèves qui autrement seraient séparés. Sur le terrain religieux lui-même, un tel type d'école devrait permettre aux étudiants de toute croyance de se rencontrer et de jouer ensemble. Il s'agirait d'affirmer la présence religieuse par la pastorale. L'enseignement des sciences religieuses et la présence d'une communauté chrétienne. Au plan des structures, il s'agirait de donner une autorité réelle au conseiller en éducation chrétienne qui dirigerait un comité confessionnel au niveau de la commission.

Le comité de parents de Verdun déclare pour sa part "rejoindre le mémoire de la Fédération des principaux" (ce mémoire prêt depuis l'été 1974 a dû circuler dans le milieu scolaire). Le mémoire définit la confessionnalité par le fait pour une école de dispenser un enseignement religieux obligatoire à l'élémentaire et optionnel au secondaire.

Les membres du comité de parents de la région 2 de la CECM ont une opinion divisée. La majorité ne veut pas des commissions scolaires confessionnelles mais à la quasi-unanimité on veut "que certaines écoles demeurent confessionnelles". Il semble (le mémoire n'est pas tout à fait clair) que l'on préférerait parmi cette majorité des écoles multiconfessionnelles. "Les parents, explique-t-on, ne veulent plus que les enfants soient divisés d'après la religion. Cette ségrégation est considérée par plusieurs comme néfaste. De plus, plusieurs se déclarent chrétiens plutôt que catholiques. Les parents trouvent toujours que l'enseignement religieux est important mais pour plusieurs cet enseignement serait mieux assuré dans une école multiconfessionnelle."

La minorité par ailleurs qui préfère le maintien des commissions confessionnelles "désire tout de même en majorité certaines écoles non confessionnelles afin de pouvoir respecter la liberté de choix des parents".

Deux groupes enfin ont carrément suggéré au comité de remplacer l'actuel système d'écoles catholiques et protestantes par un système d'écoles multiconfessionnelles. La structure d'argumentation de ces deux groupes, le module des sciences religieuses de l'UQUAM et la "Communauté de base",est essentiellement la même.

Le système scolaire, explique"la Communauté de base", a subi dans les faits le choc des transformations socio-culturelles qui a amené la désagrégation de l'édifice religieux qui fournissait une vision englobante du monde et de l'histoire et qui constituait le réseau des évidences communes incluant tous les autres niveaux du discours et de la pratique sociale. L'école n'était que le lieu qui reproduisait cette vision du monde.

Or, poursuit-on, les catholiques ont changé: la pratique a baissé en 10 ans de 61% à 30% et surtout les "porteurs actifs" de la foi sont devenus minoritaires. L'école ne retrouve nulle part de majorité. C'est là la cause première de la crise évidente que vit l'école au plan religieux. Elle repose sur une minorité active et une grande proportion d'indifférents.

L'objectif pour ce groupe devient alors "d'ajuster le système scolaire à la nouvelle situation de la religion dans la société "et de faire une école ouverte aux diverses traditions religieuses à qui une liberté de choix serait laissée quant à l'existence

et aux modalités de leurs activités religieuses. A cet égard, il faudrait accorder plus d'importance aux "groupes porteurs" de la foi j.e. aux communautés et aux familles.

Le module de sciences religieuses de l'UQUAM est tout à fait d'accord avec Voies et Impasses pour qui le projet éducatif implique une dimension religieuse. Mais il signale aussi que Montréal est marqué par le pluralisme et il voit dans ce pluralisme une valeur, "un désir positif de faire se rencontrer les visions du monde considérées comme différentes les unes des autres en vue d'une interfécondation".

> L'essentiel pour nous, c'est que l'école multi devrait être une école ouverte aux différentes positions religieuses de même qu'aux visions du monde d'inspiration plus sécularisée. L'essentiel, c'est que l'école se caractérise par la coexistence de spiritualités diverses. A cet égard nous croyons qu'elle n'est que le reflet fidèle de la société québécoise à laquelle elle doit aider le jeune à s'intégrer.

4. Les franco-protestants

Une seule association franco-protestante a présenté un mémoire. Elle parlait au nom de tous ses parents puisqu'il s'agit de la Fédération des associations de parents des écoles protestantes françaises du Québec.

Pour ce qui est de la religion, cette association veut une école "qui soit dans la pratique réellement pluraliste, ce que sont effectivement les écoles protestantes" actuelles où tous les non-catholiques doivent, selon la loi, se regrouper"[1]

---

[1] Il est plus exact de dire que sur l'île de Montréal les commissions scolaires pour catholiques sont, en vertu de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique et de la Loi 71, tenues à recevoir les non-protestants qui désirent s'y inscrire et, les commissions scolaires pour protestants, les non-catholiques qui veulent faire de même. (NDR)

Plus loin l'association précise que "l'école doit être un moyen privilégié de l'instruction et de l'épanouissement de leurs enfants dans un respect total des multiples options religieuses et/ou philosophiques, ce qui doit exclure de l'école tout enseignement religieux comme tel, mais également tout esprit anti-religieux (...). Ils veulent une école qui ne soit en aucune façon une forme d'endoctrinement religieux ou politique."

Lors de l'audience publique, le président et porte-parole de l'Association, M. Gérard Gauthier, ajouta en réponse à une question que les parents protestants accepteraient des écoles multiconfessionnelles où les cours religieux seraient optionnels mais certainement pas une école officiellement confessionnelle où une dispense devrait être demandée.

b- Les structures administratives et pédagogiques

Les anglo-catholiques se sont assez brièvement exprimés sur la question de la confessionnalité des structures administratives et pédagogiques. Néanmoins, dans le mémoire du Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal, on insiste sur la nécessité que les anglo-catholiques soient représentés à la direction générale et au Comité métropolitain des directeurs généraux. On précisera ailleurs: "The Catholic school must be committed to the philosophy and ideals of the Catholic Faith. This is most effectively done by having the fact recognized within the structure of the School Board".

Chez les franco-catholiques,[1] un certain nombre d'organismes ont la même vision. Ce sont en fait des organismes favorables au maintien ou à la restauration de "l'école catholique authentique". Ainsi pour Mgr Grégoire l'application du règlement du Comité catholique "exige logiquement l'élaboration de politiques appropriées au niveau de la commission scolaire. Cela veut dire qu'à tous les paliers de responsabilités: cadres, commissaires, il faut retrouver des personnes qui poursuivent les valeurs éducatives chrétiennes et prennent leurs décisions en conformité avec celles-ci". Pour Carrefour Chrétien, il faut s'assurer que les professeurs sont "vraiment catholiques". C'est ce que souhaite aussi le comité d'école de la polyvalente Saint-Henri afin que soient sauvegardées les exigences de l'enseignement confessionnel. Pour l'Association des parents catholiques les structures administratives et pédagogiques doivent s'inspirer de "principes d'éducation propres" à la communauté dont les élèves fréquentent les écoles. Il faut aussi exiger de former des maîtres répondant aux besoins des catholiques. Pour le CIPEC de Rosemont, les perspectives de Voies et Impasses ne peuvent être appliquées sans qu'une personne ne soit affectée à temps plein à l'education chretienne. On propose donc le maintien du poste de conseiller en éducation chrétienne.

Par ailleurs les organismes franco-catholiques qui ne souhaitent pas garder les commissions scolaires confessionnelles mais veulent néanmoins le maintien d'écoles confessionnelles proposent, à des dégrés divers, de déplacer à un autre niveau les structures décisionnelles en matière religieuse. Ainsi la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer recommande la mise en place au niveau des cadres décisionnels, d'une structure qui

---

1 Les anglo-protestants ne parlent pas de la confessionnalité au plan des structures administratives et pédagogiques.

permettra de veiller à la concrétisation de l'enseignement confessionnel (catholique et protestant). La Commission scolaire Baldwin-Cartier suggère "la nomination d'un responsable des questions religieuses pour l'ensemble des écoles élémentaires de la Commission et un ou des responsables à l'intérieur de chaque école secondaire de la Commission relevant directement du principal.

Enfin la "Communauté de base" qui, on s'en souvient, propose l'école multiconfessionnelle, suggère en même temps que le contenu de l'enseignement religieux confessionnel relève de comités confessionnels provinciaux et, que au niveau de l'école, les "groupes porteurs" de chaque tradition religieuse participent à l'élaboration des activités religieuses destinées à leurs enfants.

CONCLUSION

L'analyse du discours sur la religion révèle la présence de trois groupes principaux: le premier souhaite le maintien ou la restauration de "l'école catholique authentique" et des structures confessionnelles. Dans ce groupe, on retrouve tous les organismes anglo-catholiques et un bon nombre d'organismes franco-catholiques.(1) Au plan des prémisses abstraites, ces organismes insistent surtout sur la primauté de la famille dans l'éducation et/sur le caractère unifiant et intégrateur de la dimension religieuse dans l'école. Au plan de l'analyse de la situation, plusieurs insistent sur la détérioration actuelle du système scolaire au plan religieux et surtout sur la volonté de la majorité

---

(1) soit les organismes qui dans la liste portent les numéros 17 à 26, 29, 37, 40, 42 à 47, 53.

des catholiques de conserver d'authentiques écoles catholiques.

Le deuxième groupe est composé uniquement d'organismes franco-catholiques.(2) Ces organismes bien que tous intéressés (à l'exception d'un) au développement d'une vie religieuse à l'école, se montrent beaucoup moins préoccupés par cet aspect: la religion constitue une dimension de l'école parmi d'autres dimensions et non plus nécessairement le pôle intégrateur comme chez les premiers. C'est pourquoi ils proposent aisément diverses solutions au plan des aménagements.

Au plan des prémisses abstraites, ils valorisent la personne, la liberté et la créativité des parents plutôt que le système et les structures où ils souhaitent une neutralité ouverte. Eu égard à la situation, ils voient la société montréalaise comme pluraliste.

Le troisième groupe est constitué de protestants. Pour eux, la définition d'une école protestante appartient bien plus à l'univers culturel (au sens large) qu'à l'univers religieux au sens strict. Concrètement, on favorise l'enseignement moral et religieux à l'école mais pour ceux qui le veulent. Au plan des prémisses, on valorise donc la liberté individuelle, valeur qui d'ailleurs sert de pivot central à la définition de l'école mais aussi du système protestant; au plan de l'analyse de la si-

---

(2) les organismes no. 27, 28, 31, 33, 35, 36, 38, 39, 41, 48, 51 et 52.

tuation, on décrit le milieu comme essentiellement pluraliste.

En terme d'analyse de la dynamique sociale, on pourrait, à partir de certains mémoires, émettre l'hypothèse que la vision que le premier groupe a du deuxième groupe est une projection de celle qu'il a du troisième: la seule expérience quelque peu concrète qu'il a du pluralisme est celle qu'il perçoit chez les protestants et cette vision est négative: il a l'impression que l'école pluraliste, faute de pôle intégrateur, est une école où il ne se donne qu'une instruction et pas d'éducation, bref qu'elle n'a pas de projet éducatif. Par transposition donc, les artisans d'une école multiconfessionnelle sont condamnés. Par ailleurs, les protestants voient tous les catholiques à travers le premier groupe. Pour eux les catholiques apprennent à leurs enfants "what to think" et non "how to think". Les catholiques seraient des centralisateurs, des partisans des solutions collectives qui embrigadent tout le monde, toutes choses qui sont plus qu'opposées à la mentalité protestante.

La vision qu'ont les groupes les uns des autres apparaît donc comme remplie de paradoxes sinon de contradictions. Dans les faits, l'analyse montre que le premier et le troisième groupe se rejoignent parfaitement dans leur méfiance vis-à-vis l'Etat. Mais les protestants voient les catholiques comme des "collectivistes". Ce serait donc qu'ils les perçoivent à travers le deuxième groupe car c'est ce groupe qui valorise le plus l'Etat.

Mais paradoxalement, c'est le deuxième groupe qui à l'analyse se révèle le plus près des protestants dans la mesure où il valorise le pluralisme religieux et la liberté de choix des parents en matière religieuse!

Il nous apparaîtrait opportun avant de passer au chapitre suivant de tenter à situer les organismes et en particulier les organismes catholiques vis-à-vis la grille de lecture que suggère le Comité catholique dans son document Voies et impasses d'ailleurs si souvent cité au cours des audiences à l'appui des thèses respectives de chacun.

Comme on sait, ce document décrit dans sa première partie trois approches de l'école respectivement appelée l'approche théologique, l'approche séculière et enfin l'approche pragmatique.(1) Il ne fait pas de doute que l'on retrouve ces trois approches dans "l'arrière-pays" des trois groupes dont l'analyse a révélé la présence.

Ainsi les traits dominants de "l'approche théologique"(2) constituent aussi les traits dominants ou des prémisses abstraites de l'idéologie du premier groupe partisan de "l'école catholique authentique". Naturellement, chacun de ces traits est plus ou moins

---

(1) COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, Voies et impasses, Dimension religieuse et projet scolaire, Québec, Ministère de l'Education, 1974, pp. 14-25.

(2) Voir en particulier les nos. 10, 11 et 17 de Voies et impasses.

accentué selon les mémoires, mais globalement l'image décrite dans Voies et impasses s'applique bien à ce premier groupe.

Il n'y a pas par ailleurs de correspondance parfaite entre les deuxième et troisième groupe, d'une part, et les approches séculières et pragmatiques d'autre part. En réalité, ces deux approches se retrouvent à la fois chez le deuxième et le troisième groupes.

Les traits dominants de l'approche séculière (1) (la sécularisation et le pluralisme en tant que valeurs) apparaissent avant tout présents chez quelques groupes franco-catholiques bien identifiables (la "Communauté de base", le Module de sciences religieuses de l'UQUAM, l'Association des parents d'Outremont") et "mutadis mutandis" chez la majeure partie des groupes protestants.

L'approche pragmatique apparaît alors comme le lot de la majorité au sein du deuxième groupe.(2) Ce groupe qui se défend des théories, (le pluralisme apparaît moins comme une valeur que comme une situation) favorise l'école confessionnelle ou multiconfessionnelle mais cherche avant tout des solutions acceptables pour tous.

---

(1) Voir nos. 31 à 32 de Voies et impasses

(2) Chez les organismes, nos. 27, 30, 31, 33 et 35.

Quant à "l'approche éducative" prônée par Voies et impasses,[3] on la retrouve tant chez les artisans de "l'école catholique authentique" que chez ceux de "l'école multiconfessionnelle" mais cette approche sert plutôt "de point d'appui" à l'idéologie que de fondement théorique fondamental.

On vient de voir les correspondances entre les prémisses théoriques des organismes et le cadre théorique élaboré par le Comité catholique. Qu'en est-il des aménagements concrets? Définissant la confessionnalité comme un "concept analogique", le Comité catholique, pour "dépasser les dilemnes paralysants", a suggéré des "degrés possibles d'intégration de la dimension religieuse" donnant lieu à "divers types d'école".

> (a) Une institution peut reconnaître la dimension religieuse en faisant place dans son horaire à un enseignement religieux et à une animation pastorale pour les étudiants qui s'y montrent intéressés. Il s'agit là d'une première forme d'intégration, qui risque de demeurer ténue et fragile, mais qui ouvre la voie à l'initiative et à la participation sur une base volontaire. C'est la situation qui prévaut dans les collèges d'enseignement général et professionnel.
>
> (b) On peut faire un pas de plus et imaginer une école qui rendrait l'enseignement religieux obligatoire pour tous et proposerait, en conséquence, une grande diversité d'options de manière à ne heurter personne tout en respectant les diverses convictions religieuses. Il n'y aurait donc pas d'exemption mais plusieurs types d'enseignement religieux confessionnel (catholique, protestant,

---

(3) Cf. pp. 27-43

juif) et culturel (historique, anthropologique, etc.). Ce régime aurait le mérite d'affirmer l'importance pour tous les étudiants d'une forme d'éducation religieuse, quelle qu'elle soit. C'est une situation scolaire qui prévaut en certaines régions d'Angleterre et d'Allemagne. Ici même au Québec, on pourrait dire que les écoles assez nombreuses qui sont régies par une entente intervenue entre commissions scolaires pour catholiques et commissions scolaires pour protestants connaissent une situation quelque peu approchante.

(c) L'intégration et la cohérence peuvent aller plus loin. Elles peuvent aller jusqu'au choix d'une religion comme référence et inspiration pour toute l'action éducative d'une école. Cela implique que, dans l'ensemble, les étudiants, les enseignants et les cadres scolaires acceptent et respectent cette orientation. Une telle école peut par ailleurs reconnaître les droits de la minorité dissidente et prévoir des mécanismes comme l'exemption de l'enseignement religieux pour les étudiants et la dispense pour les maîtres qui n'acceptent pas de donner un tel enseignement. C'est l'école confessionnelle telle que la définissent les règlements du Comité catholique.

(d) Enfin, on peut concevoir une cohérence plus grande encore touchant le personnel et les structures mêmes de l'école. Ce serait le cas d'une institution où l'on s'efforcerait de maintenir une homogénéité religieuse plus stricte au plan des effectifs étudiant et enseignant; où les structures mêmes d'organisation, de fonctionnement et de recrutement seraient strictement confessionnelles. C'est une situation qui peut se retrouver dans le secteur de l'enseignement privé.

Où se situe chacun des "trois groupes" par rapport à ces quatre types d'école? Au premier regard, les organismes appartenant au premier groupe favorisent le troisième type d'école (c) dans la mesure où ils se déclarent en faveur de la position du Comité catholique lequel a justement opté pour le troisième type

d'école. En réalité, l'école dont la majorité d'entre eux parle se situe quelque part entre le type (c) et le type (d) dans la mesure où leur analyse les amène à penser que "l'école catholique authentique" qu'ils souhaitent ne peut pas se réaliser dans les conditions actuelles et qu'ils voient la nécessité d'une plus grande homogénéité religieuse à tous les niveaux. Mais ici, c'est une affaire de degré. (1)

Les catholiques du second groupe qui se situent dans l'approche séculière (2) favorisent plutôt le second type d'école (b) tandis que les protestants du troisième groupe favorisent nettement le premier type (a). Quant aux catholiques du second groupe qui se situent à l'intérieur d'une approche pragmatique de la dimension religieuse, ils optent indifféremment pour le second ou le troisième type d'école préférant en général le troisième type (c) pour l'élémentaire et le second type (b) pour le secondaire. Ils font de toute façon confiance aux parents.

---

(1) L'office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal par exemple se rapproche plus du type (c) tandis que le journal "Carrefour Chrétien" ou le Mouvement scolaire confessionnel sont sûrement plus près du type (d).

(2) Par exemple, la "Communauté de base", le Module de sciences religieuses de l'UQUAM.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LA CONFESSIONNALITE ET LA RELIGION

		Confessionnalité de l'école	enseignement religieux	maîtres	pastorale	structures administratives et pédagogiques	religion et langue	religion et garanties constitutionnelles
A)	ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS							
1	PSBGM		(R)					X
2	Lakeshore School Board							
3	Ass. of Adm. Officers of the PSBGM							
4	Quebec Ass. of School Administrators							
5	Ass. of Consultants of Mtl							
6	Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec							
7	Central Parents' Committee of the PSBGM	X	X					
8	Parents' Committee of the Lakeshore School Board		R					R
9	School Committee of Lindsay Place H.S.		R					R
10	MacDonald H.S. Committee		X					X
11	School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School		X					
12	Vivian Graham Elementary School							
13	Seigniory School Committee							
14	Quebec Fed. of Home and School Ass.	X	X					X
15	Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.		X					
16	Montreal Lakeshore University Women's Club							
B)	ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES							
17	English Officers of the MCSC	X						
18	Ass. of Catholic Principals of Mtl	X						
19	Ass. of Directors of English Schools Inc.					R	R	
20	East End Teachers' Ass.	R						
21	Baldwin-Cartier Teachers' Ass.	X						
22	Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)	X						
23	School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.	X						
24	Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl	X						
25	Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities	X						
26	Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League	X						
C)	ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES							
27	Commission scolaire Jérôme-Le Royer	X				R		
28	Commission scolaire Sainte-Croix	R						
29	Commission des écoles catholiques de Verdun							
30	Ass. des cadres de la CECM	X						
31	Ass. des cadres scolaires du Québec	R						
32	Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.							
33	Féd. des principaux du Québec	X				X		
34	Syndicat national des employés de la CECM (CSN)							
35	Comité de parents de Verdun		R					
36	Comité régional de parents, région 2 (CECM)	X	X					
37	Comité d'école de la polyvalente St-Henri		R	R	R	R		
38	Comité d'école de St-Germain d'Outremont							
39	Module de sciences religieuses de l'UQAM	R	R					
40	Ass. des parents de Saint-Henri							
41	Ass. des parents d'Outremont	R	R					
42	Ass. des parents catholiques du Québec	R	R	R		R	R	R
43	Mouvement scolaire confessionnel	R	R	R		R	R	R
44	Journal "Plein Jour"	R	X	R				
45	Journal "Carrefour chrétien"	R	R	R				
46	Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal	X	X			X		
47	Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont	R				R		
48	Communauté de base	R	R		R	R		
49	Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)							
D)	ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS							
50	Féd. des ass. de parents des éc. protestantes françaises du Q.							
E)	AUTRES (MULTILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)							
51	Commission scolaire Baldwin-Cartier	R				R		
52	Féd. des comités de parents de l'île de Mtl							
53	Montreal Women's Council							
54	Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith							

* (R) PSBGM (rapport minoritaire)

R = recommandations formelles
X = mention ou suggestion

RECOMMANDATIONS

LA CONFESSIONNALITE ET LA RELIGION

1. La confessionnalité de l'école

Association des parents catholiques du Québec:

ATTENDU que l'école doit développer chez l'enfant les valeurs reçues dans la famille;
ATTENDU que la majorité des familles sont de confessionnalité catholique ou protestante;
ATTENDU qu'il ne devrait pas exister de contradiction entre l'éducation donnée par la famille, l'Eglise et l'école;
ATTENDU que l'éducation doit permettre à l'enfant d'acquérir une échelle de valeurs morales et religieuses;
ATTENDU que les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants. (Vatican II - Education chrétienne).
ATTENDU qu'un climat chrétien à l'école est une condition essentielle d'une éducation chrétienne. (Cardinal Léger)

1. NOUS RECOMMANDONS: que les écoles soient d'authentiques écoles confessionnelles pour les catholiques et pour les protestants, tant à l'élémentaire qu'au secondaire

Mouvement scolaire confessionnel:

2. Que les écoles destinées aux communautés confessionnelles soient d'authentiques écoles confessionnelles au niveau de l'élémentaire, du secondaire et de la formation des enseignants destinés à ces écoles

3. Que ces écoles soient soumises aux directives des hiérarchies religieuses respectives quant à l'éclairage de la foi, l'atmosphère de vie, la pastorale et l'enseignement religieux

Carrefour chrétien:	4.	Le grand problème de l'heure, c'est la revalorisation de l'école catholique.
	5.	La pensée de l'Eglise doit animer et inspirer l'école catholique.
East End Teachers' Association:	6.	Any school board that is established to serve a population which is Catholic must provide guarantees to assure the fostering of Christian principles and the continuation of the option for Catholic schools.
Plein Jour:	7.	Sous réserve des dispositions de la Loi sur la langue d'enseignement et de ses règlements d'application, que la Loi scolaire reconnaisse aux parents et tuteurs la liberté de choix, pour leurs enfants mineurs, entre l'école catholique, l'école protestante et l'école autre ou non-confessionnelle.
Commission scolaire Baldwin-Cartier:	8.	Le comité recommande que les écoles élémentaires soient catholiques, protestantes et de toutes autres dénominations, en autant que le nombre d'élèves le justifie.
	9.	Le comité recommande que les écoles secondaires soient multiconfessionnelles. Ecoles secondaires: afin d'assurer à tous un enseignement de la meilleure qualité possible répondant en même temps à toutes les aptitudes individuelles et aux besoins du marché du travail, ce qui exige une clientèle imposante, il semble que des écoles multiconfessionnelles seraient le plus en mesure d'atteindre ces fins, en donnant à chacun tous les cours et services requis. Dans ces écoles secondaires multiconfessionnelles, toutes les religions seraient respectées, les cours d'éducation religieuse seraient offerts sur une base optionnelle et ainsi des étudiants de toutes croyances pourraient se rencontrer, travailler ensemble et participer à la vie étudiante.
	10.	Le comité recommande que la Commission scolaire unifiée détermine la confessionnalité des écoles élémentaires à partir de l'inscription des élèves, selon le choix des parents.
Association des cadres scolaires du Québec:	11.	Que la détermination du caractère de chacune des écoles, quant à leur confessionnalité, se fasse par les commissaires élus, suite aux choix que feront les parents lors de l'inscription de leurs enfants.

Commission scolaire Sainte-Croix:	12.	Six (6) commissions scolaires françaises administrant une clientèle à peu près également distribuée entre elles, et dont les écoles assureraient le choix des parents quant à la confessionnalité.
	13.	Trois (3) commissions scolaires anglaises administrant une clientèle à peu près également distribuée entre elles, et dont les écoles assureraient le choix des parents quant à la confessionnalité.
Module de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal:	14.	Il est proposé qu'une conception positive du pluralisme oriente le législateur vers la reconnaissance d'un nouveau type d'école sur l'île de Montréal, l'école multi.
Communauté de base:	15.	que la présence de la religion à l'école soit rendue possible par l'existence d'un seul type d'école, ouverte à tous les jeunes Montréalais, indépendamment de toute affiliation ou non-affiliation religieuse.
Communauté de base: (suite)	16.	Que cette école multiconfessionnelle doive offrir effectivement aux parents et aux enfants une liberté de choix quant à l'existence et aux modalités de leurs activités religieuses de caractère catéchétique, culturel, moral et/ou pastoral.
Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont:		ATTENDU QUE la très grande majorité des parents tient à maintenir l'école catholique authentique; ATTENDU QUE sans cadres et soutien juridiques les écoles catholiques seraient dans une situation aléatoire et ne pourraient avoir toute l'aide et les services requis pour d'authentiques écoles catholiques; ATTENDU QUE les parents qui ne sont pas de foi chrétienne ont droit à des écoles pour leurs enfants; ATTENDU QUE la philosophie de "Voies et Impasses" et le Nouveau Règlement du Comité catholique ne peuvent être appliqués dans les écoles d'une commission scolaire sans une personne affectée à temps plein à l'éducation chrétienne,
	17.	Le C.I.P.E.C. de Rosemont demande l'ouverture d'un secteur "autre".
Association des parents d'Outremont:	18.	Dans chaque commission scolaire, les écoles sont françaises, ou anglaises, mais neutres sur le plan confessionnel.

RECOMMANDATIONS

LA CONFESSIONNALITE ET LA RELIGION

2. L'enseignement religieux

Association des parents catholiques du Québec		ATTENDU que l'enseignement religieux est partie intégrante de l'école confessionnelle; ATTENDU que l'enseignement religieux bien fait donne une inspiration et un éclairage particuliers à toute l'activité de l'homme; ATTENDU que l'école doit non seulement instruire mais éduquer et qu'elle ne peut donner une éducation chrétienne s'il n'y a pas un enseignement chrétien authentique;
	19.	Nous recommandons: 1. que ces écoles dispensent un enseignement religieux en conformité avec les directives des hiérarchies religieuses propres à chaque communauté confessionnelle;
	20.	2. que soit donnée à l'enseignement religieux la même importance qu'aux autres matières
Mouvement scolaire confessionnel	21.	Nous recommandons que l'enseignement religieux relève des hiérarchies particulières à chaque confession; qu'il soit donné à l'intérieur du programme scolaire régulier, tout en lui accordant l'importance qui lui convient; qu'il y soit accueilli au même titre et au même niveau que les autres matières enseignées; que l'école en assume les frais et la réalisation comme faisant partie du projet éducatif global.
Carrefour chrétien	22.	Dans des écoles catholiques, administrées par des commissions scolaires catholiques, l'enseignement de la religion doit être maintenu à l'horaire.

Polyvalente St-Henri) (Mme Cécile Plante)	23.	que tous les élèves du secondaire aient 100 minutes d'enseignement religieux par semaine, y compris tous ceux du secondaire V, quelle que soit leur concentration académique;
	24.	que l'exemption de l'enseignement religieux ne soit pas présentée comme un choix aux élèves;
	25.	que la même personne donne les explications sur les lois concernant l'exemption à tous les élèves d'une même école.
Parents' Committee Lakeshore School Board	26.	le comité de parents veut soutenir le cours d'enseignement religieux et moral actuellement au stade de développement par la Commission scolaire Lakeshore, comme option locale.
School Committee of Lindsay Place High School	27.	bearing in mind that Protestant Boards cater for all who are not Roman Catholic, then it is evident that Moral rather purely Religious instruction based on a particular creed is more appropriate. In fact the Moral and Religious Instruction programme currently in use seems to meet the situation very well.
PSBGM (rapport minoritaire)	28.	that each regional board will provide sufficient personnel numerically and qualitatively to ensure moral and religious instruction.
Comité de parents de Verdun	29.	nous recommandons (...) que l'enseignement religieux soit obligatoire à l'élémentaire et facultatif au secondaire.
Communauté de base	30.	qu'une partie de l'horaire hebdomadaire soit mise à la disposition des différents groupes religieux auxquels les enfants appartiennent de par le choix des parents;
	31.	que l'école offre, sous la responsabilité du ministère de l'Education, un programme de formation civique aux élèves pour lesquels les parents ne désirent pas d'initiation religieuse;

	32.	que l'école secondaire offre, à l'intérieur de sa grille de cours, les services d'un enseignement religieux confessionnel à toute partie de sa population qui en ferait la demande;
	33.	que l'école secondaire offre également à ceux qui le désirent un cours de culture religieuse ou un cours de formation de la personne.
Module de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal	34.	il est proposé que les écoles multi offrent, chaque fois qu'il sera physiquement possible de le faire, le choix entre 1. un ou des enseignements religieux de type confessionnel, 2. un enseignement religieux de type culturel, 3. un enseignement moral
Association de parents d'Outremont	35.	prise en charge par la paroisse de l'enseignement de la ou des religions selon les exigences du milieu; le financement de cet enseignement ne relève plus ni des commissions scolaires ni du ministère, mais de la paroisse elle-même; que la religion ne figure plus au bulletin de l'élève.

RECOMMANDATIONS

LA CONFESSIONNALITE ET LA RELIGION

3. Les maîtres

Polyvalente St-Henri (Mme Cécile Plante)	36.	que les commissions scolaires engagent du personnel de foi catholique afin de satisfaire aux exigences de l'enseignement confessionnel, ce qui implique que le formulaire d'emploi indique clairement la foi du postulant;
	37.	que lors des concours de promotion à tous les niveaux l'on exige comme critère d'admissibilité la foi catholique des candidats.
Association des parents catholiques du Québec	38.	que les enseignants chargés de cours dans les écoles soient de la même confessionnalité que l'école où ils enseignent, et à titre exceptionnel on pourrait accepter des enseignants d'autres religions à condition que ces derniers respectent l'option de l'école;
	39.	que les commissions qui les encadrent soient de la même confessionnalité.
Carrefour chrétien	40.	la commission scolaire catholique devra s'assurer, lors de l'engagement du personnel enseignant, que ses éducateurs sont vraiment catholiques;
	41.	la commission scolaire catholique devra voir à susciter elle-même, ou par des ententes avec d'autres institutions, la formation et le recrutement de maîtres catholiques, familiers, par ailleurs, à toutes les disciplines de leur profession.
Plein Jour	42.	qu'un programme de formation chrétienne soit établi par les offices diocésains d'éducation sous l'autorité des évêques catholiques en concertation avec les universités et les commissions scolaires catholiques, à l'intention des candidats à l'enseignement, des enseignants en exercice, des directeurs d'école et des parents, pour établir la cohérence et les consensus indispensables sur le projet éducatif des écoles catholiques.

Plein Jour	43.	que les commissions scolaires catholiques établissent des critères d'engagement des professeurs et de sélection du personnel de direction qui tiennent compte, de façon positive et explicite, du projet éducatif propre aux écoles catholiques
Mouvement scolaire confessionnel	44.	que des écoles de formation de maîtres répondant aux exigences des écoles catholiques soient ouvertes dans le plus bref délai; que la formation qui y sera donnée respecte toutes les exigences de qualité et de compétence dans tous les autres domaines de l'enseignement.

RECOMMANDATIONS

LA CONFESSIONNALITE ET LA RELIGION

4. La pastorale

Communauté de base	45.	que chacune des communautés religieuses qui le désire puisse s'assurer, avec la collaboration de l'école, la présence d'un service de pastorale dont elle aurait l'entière responsabilité mais qui serait financé à même les subventions accordées actuellement par le MEQ aux services de pastorale dans les écoles secondaires.
Polyvalente St-Henri	46.	que les prêtres de paroisse visitent plus fréquemment les écoles primaires en ne se bornant pas aux liturgies pénitentielles de Noël et de Pâques;
	47.	nous suggérons le ratio suivant: soit une journée pour 200 élèves par semaine à raison de $30.00 par jour sans bénéfices marginaux l'animateur étant engagé à titre de surnuméraire. Ce qui ferait un déboursé total de moins de $300,000.00;
		ATTENDU que la CECM doit assurer l'animation pastorale (article 17 du règlement du Comité catholique) dans toutes les institutions relevant d'elle tant au secondaire qu'à l'élémentaire; ATTENDU que les écoles élémentaires desservent de plus en plus les élèves d'un quartier plutôt que d'une paroisse; ATTENDU que la CECM est responsable d'environ 55,000 élèves à l'élémentaire;
	48.	nous recommandons que la CECM vote des budgets assurant l'animation pastorale à l'élémentaire; l'engagement d'animateurs en nombre suffisant pour l'ensemble des écoles élémentaires.

RECOMMANDATIONS

LA CONFESSIONNALITE ET LA RELIGION

5. Les structures administratives et pédagogiques

Mouvement scolaire confessionnel	49.	que les structures qui encadrent les écoles soient confessionnelles;
	50.	que la direction de l'école, la direction pédagogique et la pédagogie, la direction des des services, les enseignants, le matériel didactique et les manuels, les programmes, les activités parascolaires reflètent ce souci des valeurs religieuses particulières à chaque confession;
	51.	que les structures administratives et pédagogiques soient conçues de façon à assurer l'intégrité du projet scolaire confessionnel; que les cadres et en particulier les directeurs généraux et leurs assistants, soient choisis en tenant compte de l'option confessionnelle de la commission scolaire, sans préjudicier les autres aspects.

Association des parents catholiques du Québec

ATTENDU que les cadres administratifs sont au service d'une communauté;
qu'entre les cadres et la communauté qu'ils desservent il ne doit pas y avoir de conflit sur les options de base;
que les cadres, le personnel, les services doivent tendre à répondre aux désirs du milieu que l'école où la structure administrative desservent;
que les décisions administratives doivent répondre aux projets éducatifs de la communauté desservie;
qu'il existe des rapports multiples, nécessaires et constants entre les services d'éducation et d'instruction que doit donner l'école, son organisation pédagogique et disciplinaire, le choix des programmes et des manuels, la formation des maîtres et leur action en milieu scolaire, d'une part, et l'autorité administrative: celle qui détient le pouvoir de l'argent, qui planifie les constructions d'écoles, engage le personnel enseignant et le personnel de direction, organise tous les services, fixe les budgets en fonction des politiques qu'elle adopte, d'autre part;

ATTENDU que ces rapports nécessaires et constants se fondent sur une conception commune et cohérente des fins de l'éducation, de la fonction intégrale de l'école, sur une vision de

		l'homme, de sa vocation et de la société;
	52.	nous recommandons que les structures administratives et pédagogiques reflètent les objectifs scolaires de la communauté desservie et en assurent la totale réalisation;
	53.	que les administrateurs, le personnel de cadre et de services répondent aux critères confessionnels de la commission scolaire qui les emploie en plus des qualifications de compétence requise pour la fonction à remplir;
	54.	que la direction de l'école, les services, les manuels, les programmes respectent et reflètent les valeurs religieuses propres à chaque communauté confessionnelle.
Association of Directors of English Schools Inc.	55.	that the Anglophone Catholic Sector be represented on the Committee of Directors General;
	56.	that any school reorganization provide for the necessary senior administrative officers for the Anglophone Catholic population.
Commission scolaire Baldwin-Cartier	57.	le comité recommande que les structures administratives des commissions scolaires et des écoles protègent le caractère confessionnel des écoles par la nomination d'un responsable des questions religieuses pour l'ensemble des écoles élémentaires de la commission et un ou des responsables à l'intérieur de chaque école secondaire de la commission relevant directement du principal d'école;
	58.	le comité recommande que les responsables des questions religieuses possèdent une responsabilité directe et réelle dans le domaine de l'enseignement religieux.
Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	59.	la commission scolaire Jérôme-Le-Royer recommande la mise en place dans chaque commission scolaire, au niveau des cadres décisionnels, d'une structure qui permettra de veiller à la concrétisation de l'enseignement confessionnel (catholique et protestant).

Communauté de base	60.	que le contenu de ce bloc horaire relève, pour chacune des activités confessionnelles, de la responsabilité d'un comité provincial constitué par chacune des confessions (par exemple le comité catholique pour les catholiques, etc.);
	61.	qu'au niveau de chaque école, les groupes porteurs de chaque tradition religieuse représentée participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre des activités religieuses destinées à leurs enfants;
	62.	que des services adéquats (locaux, matériel, personnel) soient disponibles pour permettre la réalisation de ces activités
Polyvalente St-Henri	63.	qu'en plus du laboratoire de pastorale un laboratoire d'enseignement religieux, adéquatement équipé en audio-visuel, soit mis à la disposition des catéchètes et étudiants.
Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont		ATTENDU QUE la très grande majorité des parents tient à maintenir l'école catholique authentique; ATTENDU QUE sans cadres et soutiens juridiques les écoles catholiques seraient dans une situation aléatoire et ne pourraient avoir toute l'aide et les services requis pour d'authentiques écoles catholiques; ATTENDU QUE les parents qui ne sont pas de foi chrétienne ont droit à des écoles pour leurs enfants; ATTENDU QUE la philosophie de "Voies et Impasses" et le nouveau règlement du Comité catholique ne peuvent être appliqués dans les écoles d'une commission scolaire sans une personne affectée à temps plein à l'éducation chrétienne;
	64.	Le C.I.P.E.C. de Rosemont demande (...) le maintien du poste de conseiller en éducation chrétienne dans chaque commission scolaire.

RECOMMANDATIONS

LA CONFESSIONNALITE ET LA RELIGION

6. La religion et la langue

Association of Directors of English Schools Inc.	65.	that the Anglophone Catholic population retains the right to opt for an English Catholic education
Association des parents catholiques du Québec		ATTENDU QUE dans chaque communauté linguistique il y a des groupes de confessionnalités différentes; ATTENDU QU'il appartient à l'Etat seul et non aux commissions scolaires de légiférer sur la langue;
	66.	nous considérons qu'il serait inadmissible que la recherche d'une solution à ce problème devienne un objectif prioritaire pour les commissions scolaires et laisser en second plan les droits acquis des catholiques de la province touchant les écoles et les corporations scolaires catholiques.
Mouvement scolaire confessionnel	67.	que les manuels, le matériel didactique, les programmes de nos écoles confessionnelles s'attachent à revaloriser notre foi, notre culture, nos traditions et nos coutumes, tout en tenant compte de l'époque où nous vivons; que ces mêmes instruments cessent de véhiculer des valeurs étrangères, dangereuses pour notre foi, notre culture et notre survie.

RECOMMANDATIONS

LA CONFESSIONNALITE ET LA RELIGION

7. La religion et les garanties constitutionnelles

Association des parents catholiques du Québec

ATTENDU que dans la "Déclaration universelle des droits de l'homme" il est dit: Article 16 (3); "La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.";
Art. 26; "Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants;
que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, art. 93 dit: "Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées.";
que le préambule de la loi du ministère de l'Education dit: "Attendu que les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants.";
que le Gouvernement du Québec n'a jamais reçu expressivement le mandat pour modifier notre système scolaire confessionnel;

68. nous recommandons que les droits scolaires garantis par la Constitution canadienne soient respectés et sauvegardés;

qu'aucune action ne soit entreprise pour les modifier ou abroger;

que le Gouvernement respecte les clauses inhérentes aux droits des parents en matière scolaire tels que contenus dans la Charte des Droits de l'homme à laquelle les gouvernements du Canada et du Québec ont adhéré.

Mouvement scolaire confessionnel

ATTENDU que des droits constitutionnels sont contenus dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord;
ATTENDU que les parents et la majorité de la population québécoise tiennent ces droits pour essentiels à la sauvegarde du système scolaire confessionnel auquel ils tiennent;

		ATTENDU que les parents et la majorité de la population québécoise sont d'accord pour qu'ils soient maintenus.
	69.	qu'aucune action ne soit entreprise pour les modifier ou les faire disparaître de la Constitution canadienne, à moins que des garanties encore plus valables les remplacent;
	70.	que le gouvernement en respecte toutes les dispositions, comme étant la volonté bien arrêtée des parents et de la majorité de la population chrétienne.
Parents' Committee Lakeshore School Board	71.	les droits constitutionnels donnés par le "British North America Act" à la confessionalité doivent rester en vigueur en ce moment face à la situation actuelle due à la Loi 22.
School Committee of Lindsay Place High School	72.	the constitutional rights under the British North America Act regarding confessionality must be maintained to achieve our object of Confessional Boards.

CHAPITRE IV: LA LANGUE

Comme on le constatera à la lecture de ces pages la dimension religieuse n'intervient qu'en mode mineur en ce qui concerne les aspirations des organismes face à la langue. C'est évidemment la langue que parlent les auteurs des mémoires qui importe. On trouvera dans les pages qui suivent une analyse des aspirations des groupes anglophones et francophones de même que de la structure d'argumentations déployée pour justifier leurs positions. On signalera simplement en cours de route les différences que pourraient suggérer les appartenances religieuses.

A. Les anglophones

1. Les aspirations

Les propositions des groupes anglophones touchant la langue se ramènent à deux:

a) Les parents veulent jouir d'une totale liberté dans le choix de l'enseignement pour leurs enfants; on veut que l'anglais demeure la langue d'enseignement dans les écoles anglaises mais en même temps que l'enseignement du français comme langue seconde soit amélioré.

b) La seconde aspiration touche l'autonomie de la communauté anglophone dans l'administration de l'éducation; les protestants veulent maintenir cette autonomie; les anglo-catholiques désirent la renforcer ou l'obtenir.

2. Les justifications

"Language is the central element in cultural identity" (Quebec Federation of Home and School Associations). C'est là le principal postulat théorique de la structure d'argumentation des groupes anglophones. The Baldwin-Cartier Teachers' Association dira en des termes voisins: "Language of education should be a paramount criterion of choices, and a fundamental basis of education. It is of course both a means and an

end." Le Congrès juif canadien explique de son côté que l'anglais est "an essential ingredient in the educational process" et répétera avec the Association of Catholic Principals of Montreal et bien d'autres que la langue "is both a means and an end". (C'est nous qui soulignons).

Le lien étroit que l'on fait entre langue, culture et éducation sert de justification théorique aux droits que l'on invoque par ailleurs pour la liberté de choix des parents et le droit pour une commission scolaire de déterminer la langue d'enseignement, droit, dira le PSBGM, qui est "one of the protected legal rights" et qu'il est important pour une commission scolaire de garder et de défendre. A cet argument théorique, certains groupes ajouteront l'argument historique. Ainsi la Quebec Federation of Home and School Associations rappelera que les racines de la communauté anglophone du Québec ont plus de 200 ans. Cette même association ajoutera que le Québec constitue la quatrième province anglophone du Canada.

Cette référence au Canada fournit l'occasion de préciser que les groupes anglophones situent le débat sur la langue (et même la restructuration), et c'est là une caractéristique fondamentale, dans le contexte canadien lequel est défini par ailleurs par la dualité culturelle. Le Québec et Montréal participent simplement à cette dualité culturelle canadienne. Ecoutons à ce propos le Quebec Federation of Home and School Associations:

> The form that the future school board structure assumes on the island of Montreal will carry a message not only to the parents and children on Montreal Island, but also a message to the entire province and indeed to interested parties of Canadians in the rest of Canada. It will say plainly to all concerned how willing the majority culture of Montreal is to continue to accept the

> cultural duality that has been the historical reality of Montreal. It will reveal plainly how willing or unwilling the majority culture is to strive for an accommodation compatible to both linguistic groups. (...) And this national context is surely one in which you must consider your decision. (C'est nous qui soulignons).

Les commissaires dissidents du PSBGM décrivent Montréal comme un lieu marqué par la dualité culturelle à laquelle s'ajoute la dimension économique: "Montreal, as an international centre of culture and business, is and will likely remain a city where the French and English are essential tools for the economic well-being of every citizen".

La dualité culturelle canadienne, qui est érigée en valeur, appelle d'autre part un programme d'action qui comporte trois éléments essentiels d'ailleurs intimement liés: la promotion de l'égalité entre les groupes ethniques, du bilinguisme et de la liberté individuelle. Ainsi le PSBGM s'étonnera (et cela est logique) du peu d'intérêt de certains francophones québécois envers les minorités francophones des autres provinces: "A factor that disturbs anglophones is the indifferent attitude of some Quebec francophones towards the position of francophones in the rest of Canada". Mais plus significative encore est l'explication que le mémoire donne de ce phénomème: "Preservation of culture is secondary and the real drive is narrow nationalism". We ask "Does Quebec want equality in the rest of Canada as we do or do they want unilinguism here". (C'est nous qui soulignons).

"Au nationalisme étroit" le mémoire oppose donc l'idéal de l'égalité culturelle. De la même manière,ce qui va dans le sens du bilinguisme sera valorisé. Le Lakeshore Parents' Committee invoque l'esprit de la loi des langues officielles du Canada pour suggérer un

emploi plus généreux de l'anglais dans les structures administratives et scolaires du Québec. On constatera aussi à l'inverse qu'il n'y a pas "a fair representation" des anglophones tant au ministère de l'éducation qu'au Conseil scolaire de l'Île.

Le PSBGM écrit de son côté:

> In our plan both Roman Catholic and Protestant systems are united in the objectives of assisting in the development of a thoroughly bilingual citizenry, and are cooperating increasingly in many areas. On the other hand we, whose mother tongue is English cannot divorce our thinking and way of life from the North American or indeed the global environment, however attractive may be. We hasten to say that in our desire to retain the cultural values so integral a part of the English language, we equally support the retention of their own cultural values by our French fellow citizens.

L'idéal de la dualité culturelle explique encore l'importance que revêt dans plusieurs mémoires anglophones l'apprentissage du français langue seconde (Central Parents' Committee of the PSBGM; Quebec Federation of Home and Schools Association; Hudson High School Committee; McDonald High School Committee). Sur ce point les commissaires dissidents du PSBGM partagent le même idéal que leurs collègues. Ils écrivent en effet:

> Even while we recognise that we live in a province which must preserve its French language and culture, competence in both languages must no longer be the prerogative of a privileged few, but must be seen as the right of every citizen, French or English, rich or poor, immigrant or native-born.

A l'inverse, ce qui va ou est perçu comme allant dans le sens de l'unilinguisme, -et c'est notamment le cas du bill 22 - apparaît comme une contre-valeur. Il s'agit en plus d'une attaque à la liberté individuelle qui constitue, comme on l'a vu ailleurs, la valeur fondamentale,

le trait distinctif et caractéristique du système protestant. Particulièrement vif sera donc le ressentiment contre les tentatives pour"forcer"les immigrants à fréquenter les écoles françaises. Le PSBGM note à cet égard:

> We are also concerned that those attempting to force immigrants to have their children placed in French schools number educated leaders within their ranks. When such people advocate such restriction of liberty, society as a whole can easily take further steps into positions where causes can be justified even if minorities suffer. When one man is in chains, no man's freedom is secure.

La Quebec Federation of Home and School Associations se référant à l'individualisme anglo-protestant (pour l'opposer au "collectivisme" franco-catholique) concluera:

> This coexistence of the two opposite traditions has been a characteristic of Quebec. It remains one of the corner-stones of the cultural duality which is Quebec to-day. For a government or a government body to attempt to submerge one tradition by superimposing on it the other tradition would be an act of cultural aggression of great proportion. It is not an act to be entered into lightly. (C'est nous qui soulignons).

Lors des audiences publiques, un porte-parole de cette association précisera que la situation actuelle donne effectivement l'impression que les francophones veulent imposer leur culture, ce qui est inacceptable car jamais, dira celui-ci, les anglophones n'ont tenté d'imposer la leur aux francophones.

Si la dualité culturelle canadienne apparaît comme une valeur, un idéal,et si la langue est elle-même une richesse culturelle, elle n'est pas

que cela: elle constitue dans la situation nord-américaine un outil indispensable au plan économique: les groupes anglo-catholiques en particulier et le Congrès juif canadien insisteront sur la mobilité de la population anglophone et donc sur la nécessité pour elle de recevoir une éducation sans faille en anglais: "The cause of English education, écrit le Congrès juif, is especially cherished by the majority of the Jewish population as it considers itself a mobile inter-connected community in the provincial and national forms of education, industry, science and technology".

Quelle analyse les anglophones font-ils par ailleurs de la situation de leurs concitoyens francophones? Le premier fait à noter est le silence quasi absolu des mémoires à ce propos. On retrouve quelques rares exceptions. Le PSBGM est du nombre. Il se livre en fait à une courte analyse factuelle qui commence par le constat suivant: "Les francophones sont dans l'insécurité". Suivent les explications du phénomène; ils sont minoritaires au Canada et en Amérique du Nord; les immigrants, pour la plupart, choisissent de vivre en Anglais, plusieurs francophones choisissent d'aller à l'école anglaise; le taux de natalité est à la baisse; enfin:

> The Quiet Revolution has shaken Quebec society to its depths. Such a revolution in thought and practice is most disturbing and leaves the whole population in a spirit of unease and instability. So far it has been "Quiet" but when Society becomes unstable, excesses can happen.

Mais de tous ces constats, le PSBGM ne conclut rien de spécifique pour la communauté francophone. La conclusion touche plutôt les anglophones: "This situation strongly supports the thesis of this section that

we must advance from positions of security".

The Quebec Federation of Home and School Associations est l'autre exception: elle décrit par une série d'oppositions la tradition franco-catholique et la tradition anglo-protestante qui constituent les deux pôles de la dualité culturelle québécoise. Ainsi les anglo-protestants préfèrent le "individual judgment as opposed to a central authority"; "the rights of the individual as opposed to the collective will, and the individual pragmatic approach rather than a collective planification". Un autre groupe, le McDonald High School Committee, expliquera sommairement la différence entre protestants et catholiques: "The catholic system tended to concentrate on Religion and Law while the Protestant system emphasized Science and Commerce". Et il ajoute,"the object of education was to teach the child how to think and never what to think. This basic philosophy has influenced English language education all over the world". (C'est nous qui soulignons)

Il faut rappeler encore une fois, pour bien comprendre la perception des francophones qu'ont les anglophones, un des postulats fondamentaux de leur position soit le primat accordé à la réalité canadienne définie comme dualité culturelle. Les francophones forment "l'autre" élément. Qu'ils forment la majorité au Québec n'a pas d'autre signification qu'une signification numérique comme celle pour les anglophones de former la majorité ailleurs. Toute tentative de la part du francophone pour lui en donner une autre est condamnée comme relevant d'un "nationalisme étroit".

Que faire alors devant le phénomène de l'anglicisation massive des immigrants? La question n'a nulle part été soulevée dans les mémoires anglophones mais elle a été posée au porte-parole de la Provincial

Association of Protestant Teachers au cours des audiences publiques. Il a répondu: "Il faudrait améliorer les écoles françaises". La réponse est cohérente avec les postulats du système protestant qui met l'accent sur les libertés individuelles. On pourrait traduire: les enfants vont aller dans le meilleur système. Mais leur porte-parole, dans sa réponse, est allé plus loin: " On ne règlera pas le problème de l'anglicisation des imaigrants par l'école. Le gouvernement devra faire en sorte que le français devienne la langue de travail".

L'attitude des groupes anglophones vis-à-vis l'apprentissage du français comme langue seconde révèle aussi leur vision du Québec; l'apprentissage du français renvoie d'abord à la dualité culturelle du Canada. Il n'est pas une concession à la primauté du français au Québec en tant qu'expression d'une volonté politique des Québécois. Pour la Quebec Federation of Home and School Associations qui déclare avoir été a l'avant-garde des revendications anglophones pour un meilleur enseignement du français langue seconde, le but visé est le suivant: "(...) the intention of endowing our students with a dual linguistic richness, never with the intention of losing the English culture and language in order to gain the French language". La Lakeshore Regional Council of Home and School Associations parlera de "enriching our children".(C'est nous qui soulignons). L'apprentissage du français apparaît ainsi avant tout comme une richesse culturelle un peu comme l'espagnol ou le russe, seules les circonstances historiques imposant plutôt le français qu'une autre langue. Car concrètement, le bilinguisme n'est pas pratique.

> The Quebec Association of School Administrators acknowledge the fact that there will be increasing use of the French language in public institutions.

> However, it has been the experience of the members of the Association that in carrying out regular administrative routines, in the development of new educational administrative procedures, continuous meetings, workshops and conferences are necessary if all members of the administrative teams are to be involved.
>
> If these meetings are not carried out in the normal working language of the administrators and other participants, then it will be much more difficult for him to make his contribution.
>
> Few people indeed find that they have equal ease of thinking and of contributing to a discussion in the second language. (C'est nous qui soulignons)

Dans le même sens, the Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal écrit:

> (...) hiring only those persons who are fully conversant and literate in both languages regularly closes the door to those whose expertise in one working language is greatly needed. Added to this, a bilingual service usually means a service designed for the majority but which also attempts to save the minority section of a School Board. Consequently, bilingual services leave much to be desired for both sections of a bilingual population. (C'est nous qui soulignons).

B. Les francophones

1. Les aspirations

Les groupes francophones qui se sont prononcés sur la question de la langue d'enseignement veulent que le français soit la langue d'enseignement pour tous sauf pour la minorité anglo-saxonne.

2. Les justifications

> La langue est une institution sociale. Elle s'élabore à l'intérieur d'une communauté (linguistique) pour favoriser la communication entre ses membres. Mais elle constitue aussi une analyse particulière de la réalité; elle est le reflet des expériences et de la personnalité de cette communauté.

> (...) La langue n'est pas un simple réservoir d'étiquettes interchangeables, mais un véritable découpage de la réalité (différent selon les communautés linguistiques) et le miroir d'une vision particulière du monde, elle forme un tout cohérent." (La "Communauté de base")(1)

Cette description se veut universelle. Elle s'applique à toute communauté linguistique. Les groupes anglophones à toutes fins utiles écrivent la même chose. Mais pour les groupes francophones, cette communauté linguistique, c'est essentiellement celle du Québec. Et ce Québec se définit avant tout par sa majorité francophone (Association des cadres scolaires du Québec; Commission scolaire Jérôme-LeRoyer; Comité de parents - Région 2 CECM; Fédération des principaux du Québec). Bref, "le Québec est une province française" (la "Communauté de base").

Or, non seulement cette communauté linguistique a-t-elle le droit (la "Communauté de base") de protéger sa langue et sa culture mais elle doit viser son épanouissement en tant même que collectivité. (Commission scolaire Jérôme-LeRoyer; Association des cadres scolaires du Québec; Association des cadres de la CECM; "Communauté de base"; "Plein Jour").

Cette collectivité est qualifiée différement selon les groupes: on parlera de "majorité francophone" de "communauté linguistique" de "société", ou même de "nation". Ce qui est important de noter c'est que tous ces termes servent à définir globalement le Québec. Ainsi, pour le journal "Plein Jour", les écoles francophones du Québec "constituent"

---

(1) Ce postulat théorique est en substance repris par l'Association des cadres du Québec.

les écoles de la nation"(1)

Cette vision du Québec commande d'autre part certaines attitudes vis-àvis le bilinguisme, les "anglo-saxons et les immigrants.

D'abord le bilinguisme n'est pas perçu comme une valeur mais au contraire comme une menace à l'épanouissement et même à la survie de la majorité francophone:" l'histoire montre que, en situation de bilinguisme, la langue dominée (du point de vue économique et politique) a tendance à être éliminée par la langue dominante. Au mieux, cette première voit sa cohérence menacée". (La "Communauté de base").

L'affirmation du caractère français de la nation québécoise n'empêche toutefois pas un journal comme "Plein Jour" de préciser que "les écoles francophones du Québec, écoles de la nation, doivent d'autre part devenir les meilleures pour apprendre l'anglais comme langue secondaire, comme pour apprendre le français". Mais cette apprentissage de l'anglais ne relève pas, comme chez les groupes anglophones, d'un idéal de bilinguisme mais de la nécessité: "L'engagement pour un Québec français, poursuit "Plein Jour", doit tenir compte des désirs et des besoins de cette nation dans son "pays réel". Le contexte économique et sociologique nord-américain rend l'apprentissage de l'anglais pratiquement nécessaire". Avec le comité de parents de la région 2 de la CECM qui ne se dit "pas contre" l'enseignement d'une langue seconde,

---

(1) Le journal emprunte à un sociologue belge, Jean Lindemans, la définition suivante de la nation: "la nation est un groupement humain, relativement homogène, conscient de son unité le plus souvent en raison de facteurs historiques ou d'une communauté de la langue ou de religion et disposant d'une certaine signification politique".

"Plein Jour" est, sauf erreur, le seul organisme à s'être prononcé là-dessus. Ce silence quasi généralisé semble un indice que l'intérêt est ailleurs. Pour un bon nombre de groupes francophones, en effet le vrai problème, la "grave menace", le danger réel que court la majorité francophone québécoise vient plutôt du fait que les immigrants vont grossir les rangs de la communauté anglophone en y envoyant leurs enfants dans les écoles anglaises. Les mémoires des groupes francophones font en effet une distinction entre les anglophones et les immigrants non-anglophones.

Aux premiers on reconnait explicitement ou implicitement le "privilège" en vertu de la tradition ou de l'histoire de continuer à envoyer leurs enfants aux écoles anglaises ("Communauté de base"; Fédération des principaux du Québec; Commission scolaire Ste-Croix; Juliette Gauthier, mémoire individuel; Fédération des Associations de parents des écoles protestants français du Québec; Comité de parents de la région 2 dé la CECM: Association des parents d'Outremont; "Plein Jour"; Association des cadres scolaires du Québec.)

La plupart sinon la totalité des groupes francophones interessés à la dimension linguistique de la restructuration font donc cette distinction entre les "anglo-saxons" et les autres. La plupart s'arrêtent là mais d'autres tentent, conscients des difficultés administratives qu'entraînent la distinction cherchent à en préciser le sens. Pour la "Communauté de base" par exemple ne devraient être admis dans les écoles anglaises "que les enfants des parents qui sont: 1) nés au Canada,

2) de langue maternelle anglaise". Pour la Fédération des principaux du Québec, pourraient fréquenter l'école anglaise ceux qui ont déjà reçu leurs cours en anglais et dont la langue maternelle est l'anglais et les immigrants en provenance du pays où l'anglais est la langue maternelle de l'ensemble des citoyens. En somme les groupes demandent des modifications au bill 22 sauf la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer et la Commission scolaire Ste-Croix, cette dernière précisant cependant que son application "devra faire l'objet d'une surveillance sans relâche et sans faille; toute dérogation devra être sanctionnée".

Quelle vision les francophones ont-ils des anglophones? Force d'abord est de constater que l'on ne s'étend pas beaucoup sur le sujet. La distinction toutefois que l'on fait partout entre eux et les "autres" indiquent toutefois clairement que, dans le Québec francophone, ils occupent une place à part, privilégiée et qui se justifie par l'histoire du pays. Personne ne remet cela en question.

La vision que les francophones ont des immigrants est par ailleurs essentiellement culturelle. Nulle part, sauf dans un cas, il n'est question de leur situation économique et de l'influence de ce facteur pour expliquer leur choix en faveur de l'école anglaise. L'exception est la Fédération des principaux du Québec qui écrit:

> Il sera (...) indispensable que, dans les meilleurs délais, le français devienne dans les faits, la langue du travail et de communication.
>
> Dans ce contexte, l'immigrant ne craindrait plus de joindre l'école française s'il immigre au Quebec pour en faire sa nouvelle patrie. Considérant la situation du Québec dans le milieu nord-américain,

> il est évident que le jeune devrait sortir de son cours secondaire qui lui permettra de communiquer avec ses voisins des autres provinces ou états qui l'entourent, mais il sera d'abord un "Québécois" qui parle la langue de la majorité.

En terminant ce chapître, il importe enfin de signaler le silence à peu près total, sur le problème linguistique, des organismes francophones soucieux de défendre, de promouvoir ou de restaurer "l'école authentiquement catholique". Sauf "Plein Jour" qui a assez longuement développé cette question mais qui précise que sa réflexion n'est pas terminée, les autres organismes appartenant à la même tendance l'Archevêché de Montréal, l'Association des parents catholiques, le Mouvement scolaire confessionnel, le CIPEC de Rosemont, Carrefour chrétien, le Comité d'école St-Henri, ne soufflent mot sur la question. La remarque en a été faite à la présidente de l'Association des parents catholiques lors des audiences publiques. Elle a répondu que l'association ne s'était pas prononcée sur la question de la langue, la priorité allant à la confessionnalité. Il ne faudrait pas, ajoutait-elle, que la langue devienne la pierre d'achoppement pour laisser de côte la confessionnalité. Toujours aux audiences publiques, le président du Mouvement scolaire confessionnel expliquera avec force que seule la religion équilibre l'homme et que, pour cette raison, elle dépasse toutes autres valeurs, personnelles ou collectives, dont même la langue.

Avant de conclure ce chapître, ajoutons un mot sur la position de la Fédération des comités de parents de l'Ile de Montréal.(1)

---

(1) Voir cette déclaration de Mgr Paul Grégoire à la communauté italienne: "J'estime qu'en dépit des difficultés présentes, les parents conservent l'impérieuse responsabilité de confier leurs enfants à l'école capable de les éduquer conformément à leur foi; ils doivent toujours considérer leur foi comme une valeur première. Il n'y a pas lieu ici de s'enfermer dans le dilemne: "Choix de langue ou de religion". Le Devoir, 2 octobre 1975.

La Fédération reconnaît que, sur l'Ile de Montréal, le système scolaire doit permettre aux deux groupes linguistiques les plus importants (français et anglais) de se développer harmonieusement et d'atteindre leurs objectifs linguistiques.(1)

Toute restructuration devra aussi assurer que les deux groupes reçoivent un enseignement de la langue seconde d'égale qualité permettant aussi une meilleure communication entre eux.

CONCLUSION

Si le premier chapitre sur la religion nous a permis de reconnaître d'importants clivages dans les aspirations des organismes, clivages qui ne sont que les reflets de différences idéologiques plus profondes, on aura constaté sans peine que la langue vient accentuer ces divisions, que là encore, il y a une cohérence entre les prémisses idéologiques et la définition de la situation, d'une part, et l'avenir que l'on souhaite, d'autre part.

Au fond, comme l'analyse le révèle, c'est ici encore en face de trois groupes principaux d'organismes que nous nous retrouvons: les anglophones, les francophones au nationalisme religieux et les francophones au nationalisme culturel.

---

(1) La Commission scolaire Baldwin-Cartier a écrit le même paragraphe. Toutefois à la place "d'objectifs linguistiques" on trouve "objectifs culturels spécifiques". La commission précise toutefois que "ce respect de la dualité linguistique se passe à l'intérieur d'une structure unique".

Chez les anglophones (au plan des prémisses, la distinction entre catholiques et protestants nous apparaît de moindre importance) la valeur suprême est le Canada. C'est à cette entité qu'ils s'identifient d'abord. Ils proposent donc l'image idéale d'un Canada bilingue et biculturel et déclarent ne ménager aucun effort pour que leurs enfants incarnent concrètement cette image. Leur discours et leur pratique a naturellement comme objectif ou comme conséquence de justifier leur position au Québec et le maintien intégral du contrôle sur leur système scolaire. Au plan de l'analyse de la situation, ils se déclarent menacés dans leurs droits par les francophones et surtout par le gouvernement du Québec dont les actions (bill 22) relèvent "d'un nationalisme étroit". Ils revendiquent donc pour tous la liberté de choix des parents quant à la langue d'enseignement. La valorisation extrême de la liberté individuelle, chez les protestants (on définit le protestantisme par la liberté individuelle) fournit d'ailleurs une arme idéologique de plus.

Les groupes francophones de leur côté valorisent avant tout le Québec. C'est à lui qu'ils s'identifient affectivement.[1] C'est là le pôle de leur unité. Au-delà de ce pôle fonda-

(1) Le discours se situe ici avant tout au plan des réalités psychologiques et non pas d'abord culturelles ou politiques. La même remarque s'applique d'ailleurs aux groupes anglophones qui s'identifient au Canada.

mental, les organismes se séparent et leur division suit d'assez près leur division religieuse: ceux qui favorisent une approche théologique de l'école, pratiquent en même temps un nationalisme religieux de type traditionnel, celui en quelque sorte qui a été dominant jusqu'à la Révolution tranquille. Pour eux, la parole du chanoine Groulx: "Nous serons catholiques où nous serons rien"(1) que le journal "Plein Jour" cite à côté de son mémoire garde toute sa pertinence. Les écoles francophones du Québec sont à la fois des écoles catholiques et "les écoles de la nation" ("Plein Jour"). Si tout ceci au plan des valeurs, au plan du construit idéologique, garde toute sa pertinence, la situation concrète c'est que l'école catholique est menacée. Cette menace les oblige à concentrer tous leurs efforts sur sa défense. De là, le vide relatif sur la langue au niveau du discours.

Ceux qui au plan religieux favorisent une approche pragmatique ou séculière de la religion à l'école pratiquent en même temps un nationalisme profane de type culturel. Ils ont renversé l'ordre des valeurs: la langue passe avant la religion. C'est par elle, la langue, "véritable découpage de la réalité et miroir d'une vision particulière du monde" ("Communauté de base"), qu'ils

---

(1) Ce titre coiffe des propos du père Richard Arès datant de 1969 où l'on retrouve cette phrase: "Nous laissons s'opérer un divorce entre le culturel et le religieux, divorce qui ne peut qu'affaiblir considérablement notre culture nationale, la rendre encore plus vulnérable et préparer sa complète désintégration". Est-donc, étant donné l'identité entre foi et langue, que perdre la foi, c'est à long terme perdre sa langue? Il y a 50 ans et peut-être moins, cela était souvent vrai: perdre sa foi, c'était devenir protestant et devenir protestant, c'était s'angliciser. Peut-être cette réalité historique a-t-elle marqué l'inconscient collectif des francophones québécois. C'est une hypothèse de recherche.

se définissent avant tout. Or la situation pour eux, c'est la menace qui pèse sur la langue française: c'est sa lente et profonde détérioration causée pour les uns par la pratique institutionalisée et idéalisée du bilinguisme, pour les autres, en fait pour la majorité, par la diminution numérique de la communauté francophone qu'accentue l'intégration massive des non francophones à l'école anglaise et rend plus précaire encore sa survie au sein de la mer anglophone d'Amérique du nord. Pour ces derniers, la solution passe donc par l'affirmation des droits de la majorité francophone du Québec dans le respect des droits de la minorité anglophone (définie ou perçue comme distincte des minorités ethniques). L'objectif de la restructuration, c'est "l'épanouissement de la majorité francophone". Au plan du système, ce sont des structures qui vont favoriser cet épanouissement.

Pour conclure d'un mot, trois nationalismes s'affrontent: un nationalisme canadien anglophone et deux nationalismes québécois francophones, l'un religieux, l'autre culturel.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LA LANGUE

		la langue d'enseignement	la langue de l'administration
A)	ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS		
1	PSBGM	(R)* X	
2	Lakeshore School Board		
3	Ass. of Adm. Officers of the PSBGM	X	X
4	Quebec Ass. of School Administrators		
5	Ass. of Consultants of Mtl		
6	Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec		
7	Central Parents' Committee of the PSBGM	X	
8	Parents' Committee of the Lakeshore School Board	R	R
9	School Committee of Lindsay Place H.S.		
10	MacDonald H.S. Committee	X	X
11	School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School	X	
12	Vivian Graham Elementary School		
13	Seigniory School Committee		
14	Quebec Fed. of Home and School Ass.	R	R
15	Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.	R	
16	Montreal Lakeshore University Women's Club		
B)	ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES		
17	English Officers of the MCSC	X	
18	Ass. of Catholic Principals of Mtl	X	
19	Ass. of Directors of English Schools Inc.	X	
20	East End Teachers' Ass.	R	
21	Baldwin-Cartier Teachers' Ass.	X	
22	Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)	X	
23	School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.	X	
24	Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl	X	
25	Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities	X	
26	Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League	X	
C)	ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES		
27	Commission scolaire Jérôme-Le Royer	X	
28	Commission scolaire Sainte-Croix	X	
29	Commission des écoles catholiques de Verdun		
30	Ass. des cadres de la CECM		
31	Ass. des cadres scolaires du Québec	R	
32	Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.		
33	Féd. des principaux du Québec	X	X
34	Syndicat national des employés de la CECM (CSN)		
35	Comité de parents de Verdun		
36	Comité régional de parents, région 2 (CECM)	X	X
37	Comité d'école de la polyvalente St-Henri		
38	Comité d'école de St-Germain d'Outremont		
39	Module de sciences religieuses de l'UQUAM		
40	Ass. des parents de Saint-Henri		
41	Ass. des parents d'Outremont	R	R
42	Ass. des parents catholiques du Québec		
43	Mouvement scolaire confessionnel		
44	Journal "Plein Jour"	X	
45	Journal "Carrefour chrétien"		
46	Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal		
47	Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont		
48	Communauté de base	R	
49	Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)	X	
D)	ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS		
50	Féd. des ass. de parents des éc. protestantes françaises du Q.		
E)	AUTRES (MULTILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)		
51	Commission scolaire Baldwin-Cartier		
52	Féd. des comités de parents de l'île de Mtl	X	
53	Montreal Women's Council		
54	Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith	X	

* (r) PSBGM (rapport minoritaire)

RECOMMANDATIONS

LA LANGUE

1. La langue d'enseignement

Association des cadres scolaires du Québec	73.	Suite aux réflexions menées par l'Association des cadres scolaires du Québec sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal, la dite association propose au Conseil de l'île de Montréal que l'objectif de la restructuration scolaire soit de devenir un des moyens de développement et d'épanouissement de la majorité francophone et cela, dans le respect de la minorité anglo-saxonne.
Communauté de base	74.	qu'aucune école ne puisse être bilingue. Les écoles seront soit françaises, soit anglaises. Et chaque école sera unilingue à tous les niveaux: enseignement et administration.
	75.	que ne soient admis dans les écoles anglaises que les enfants des parents qui sont i) nés au Canada, ii) de langue maternelle anglaise, par suite du privilège accordé à cette communauté linguistique minoritaire mais "historique" au Québec. Les jeunes anglophones qui le souhaiteraient pourront évidemment s'inscrire à l'école française et jouir des avantages de l'apprentissage offerts aux immigrants.
	76.	que les enfants d'immigrants soient tenus de s'inscrire dans les écoles françaises, quelle que soit leur langue maternelle. Ils disposeront de classes de transition au cours des premières années du primaire afin de favoriser chez eux un apprentissage adéquat de la langue française, avant leur intégration définitive aux écoles françaises.
Association des cadres scolaires du Québec	77.	que la langue d'enseignement soit le français pour tous les étudiants. Que les parents d'origine anglo-saxonne puissent demander, pour leurs enfants, l'anglais comme langue d'enseignement.

Association des parents d'Outremont	78.	dans chaque commission scolaire, les écoles sont françaises, ou anglaises, mais neutres sur le plan confessionnel.
	79.	les francophones et les immigrants fréquentent les écoles françaises. Les élèves dont la langue maternelle est l'anglais sont les seuls admis à l'école anglaise.
PSBGM (rapport minoritaire)	80.	that each regional board will provide sufficient personnel numerically and qualitatively to ensure (...) language instruction in French and English; according to the needs of the students and the will of the parents.
Parents' Committee Lakeshore School Board	81.	nous recommandons (...) que toute l'attention doit être donnée à l'enseignement et au support à apporter aux individus de n'importe quelle des langues officielles minoritaires et ceci au niveau local.
	82.	notre forte recommandation est que chacun aura la liberté de choix de la langue d'enseignement.
Quebec Federation of Home and School Associations	83.	english must be the major language of instruction in the schools serving the English-speaking community, with provision for French instruction that will give our students fluency in the second language.
East End Teachers' Association	84.	any school board that is established to serve those who have chosen English education, must provide a quality of English education which is comparable to that in the rest of Canada and the United States. Students graduating from our high schools must be able to compete with all other students academically at universities or professionally on the job market. Therefore, the restructured school boards serving the population which has chosen English education must have as its chief aim to provide English education which is the best possible and best available to students.

Lakeshore Regional Council of Quebec Federation of Home and School Associations	85.	We, therefore, strongly recommend that the major language of instruction in the schools serving the English-speaking community must be English. Concurrent with this recommendation, we also advocate the better teaching of French within the English language schools in Quebec with the intention of enriching our children. We have also always advocated that the parent have the freedom to choose his child's language of instruction.

RECOMMANDATIONS

LA LANGUE

2. La langue de l'administration

Association des parents d'Outremont	86.	la langue de travail de chaque commission scolaire et du Conseil scolaire est le français et ceci à tous les niveaux des différentes structures administratives.
Quebec Federation of Home and School Associations	87.	in all levels in the administrative and educational structures there should be a more equitable and genuine representation given to the English-speaking community than has been the practice.
Parents' Committee Lakeshore School Board	88.	toute information relative aux structures administratives et pédagogiques doit être disponible, si applicable, dans les deux langues officielles selon l'esprit de la Loi des langues officielles du Canada.

CHAPITRE V: LES SERVICES EDUCATIFS

On se rappellera sans doute de l'importance que, au niveau des objectifs fondamentaux, revêtait pour la plupart des organismes ce que, selon une formule fréquente, on a appelé "le bien de l'enfant". Il nous avait été donné dans ce chapitre de dégager la signification socio-culturelle de l'expression. Celui qui s'ouvre se propose de mettre en lumière ses aspects pédagogiques et organisationnels.

La question des services éducatifs, avons-nous dit en introduction, peut être considérée comme une variable lourde dans le processus de restructuration. On constate à cet égard qu'au niveau des principes ce sujet fait l'unanimité. Ce consensus pourrait être traduit de la manière suivante: la restructuration doit assurer à tous les enfants de l'Île de Montréal des services éducatifs complets et adéquats. C'est par ailleurs sous divers aspects que cette question a été traitée par les groupes et plus particulièrement en relation avec la taille des commissions scolaires. C'est par là que nous commencerons l'analyse.

A. La taille et les services éducatifs

La très grande majorité des groupes qui se sont exprimés sur ce sujet l'ont fait non pas en soi mais en relation avec une autre variable de nature organisationnelle: la taille des commissions scolaires. En somme, a-t-on souvent répété, la taille des commissions scolaires doit être suffisamment grande pour que soient assurées la qualité et la quantité des services offerts aux étudiants.

L'imprécision des termes qu'on vient de lire va d'autre part de pair

avec une absence quasi générale d'analyse concrète de la situation et qui aurait fourni une réponse ou des éléments de réponse à la question suivante: les tailles actuelles des commissions scolaires permettent-elles dans les faits de fournir aux étudiants des services éducatifs complets et adéquats?

On compte toutefois quelques exceptions qu'il importe de relever. Ainsi The Lakeshore Regional Council of Quebec Home and School Association écrit: "No specific plan or theory of size should be imposed upon us by the government. The Lakeshore School Board as presently constituted, is able to provide the services and administrative structure requested by the community". La Commission scolaire Jérôme-LeRoyer explique de son côté:

> A défaut de normes scientifiques qui déterminent quantitativement cette population idéale, la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer a évalué les conséquences de sa restructuration effectuée par la Loi 71. Elle est en mesure d'affirmer que dans son état actuel, elle dispense, tant en quantité qu'en qualité, les services essentiels à sa population scolaire, services qu'une certaine augmentation de cette population ne pourra que raffiner.
>
> Une évaluation objective des anciennes commissions scolaires qui composent présentement La Commission scolaire Jérôme-LeRoyer, lesquelles offraient l'enseignement à des populations dont l'ordre de grandeur variait de quatre cents à douze milles, démontre hors de tout doute, qu'une commission scolaire de trente mille élèves est en mesure d'assurer un éventail plus diversifié de services et de meilleure qualité.

Bref, la Commission scolaire déclare "être en mesure d'offrir en quantité et en qualité les services que requiert une population de trente-et-un mille élèves". La PSBGM, de son côté, écrit:

> We know that there is no definitive research on this question but our experience leads us to believe that a lower minimum (15,000) leads to a sacrifice of essential servicesbecause of economy; A large maximum (60,000) tends to an impersonality and inefficiency because of size (...).

L'Association des professionnels de l'orientation du Québec et la Corporation des conseillers d'orientation du Québec sont sans doute les deux organismes qui ont présenté l'analyse la plus élaborée sur cette question de la relation entre la taille et la qualité des services éducatifs. Cette analyse s'appuie sur l'observation des membres de l'association dans l'exercice de leurs professions.

> Pour ceux, écrivent-ils, qui sont aux prises avec les problèmes quotidiens que pose la taille d'une commission scolaire, trop petite comme trop grande, il est relativement facile de discerner (...) sur quels points particuliers la qualité des services peut souffrir.

Le mémoire énumère donc "les principaux inconvenients rencontrés" dans deux types de commissions scolaires, soit celles comptant moins de 20,000 étudiants et celle en comptant plus de 40,000. Selon ces deux organismes, les inconvénients, dans le premier type, sont les suivants: impossibilité d'ouvrir toutes les options académiques offertes ailleurs, dilution ou minimisation de l'aspect qualitatif du secteur professionnel, problème des programmes ouverts ou fermés au moment de former les groupes; pour les étudiants du secteur adaptation scolaire, difficulté de former des groupes spécifiques devant la diversité des problèmes, déficience, faute de personnel, des services d'encadrements; obligation pour certaines petites commissions scolaires d'envoyer des étudiants en institutions privées ou dans d'autres commissions scolaires. Par ailleurs, le dévelop-

pement même des services éducatifs se voit limité; le personnel est insuffisant en nombre et en diversité; les échanges professionnels sont restreints ce qui ne favorise pas l'épanouissement professionnel.

D'autre part, dans une commission scolaire de plus de 40,000 étudiants, les besoins de ces étudiants sont non-satisfaits dans la mesure où il y a possibilité de dépersonnalisation vis-à-vis des services professionnels et possibilité de baisse dans la qualité des services en raison de l'isolement et de l'ensevelissement dans la masse.

Le développement des services éducatifs sont en outre limités dans la mesure où les communications verticales et horizontales sont difficiles à établir, la vue d'ensemble et l'unité des politiques sont difficiles à préciser et que la bureaucratie est reine.

Les deux organismes préconisent donc pour remédier à ces lacunes "une commission scolaire de dimension moyenne pouvant compter entre 20,000 et 40,000 étudiants".

Devant les difficultés à justifier leur position par l'analyse de la situation vécue, les organismes ont eu recours à divers arguments. Le journal "Plein Jour" par exemple a invoqué l'expérience des commissions scolaires de la province.

> Rien ne prouve que les enfants soient moins bien servis, moins aidés dans leur acte d'apprentissage et moins heureux parce que la commission scolaire ne compte que 10,000, 5,000 étudiants ou moins.

> La clientèle étudiante de la majorité des commissions scolaires de la province est d'environ 2,000 à 5,000 élèves. Est-elle de ce fait mal servie et malheureuse?

D'autres groupes ont plutôt préféré appuyer leurs opinions sur des études. Ainsi le Comité de parents de la Commission scolaire de Verdun réfère à une étude du Metro Board de Toronto qui parle de 40,000 élèves par commission scolaire. L'association des cadres et professionnels de la CECM cite une étude américaine pour qui la taille optimale serait de 100,000 étudiants.

Enfin deux organismes soit l'Association of Directors of English Schools et la Fédération des comités de parents ont justement proposé d'entreprendre des études pour tenter de savoir quelle serait la taille permettant de fournir les services éducatifs les meilleurs.

Les autres organismes se contentent de rappeler le lien entre la taille et la qualité des services et s'ils font des propositions concrètes, ils ne les justifient pas (Comité de parents- région 2, CECM; Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal; Congrès juif canadien, Donald High School Committee; Quebec Federation of Home and School Associations).

Toujours à propos des services éducatifs et de la taille des commissions scolaires, certains organismes ont souligné en outre l'importance que ces tailles soient équivalentes. La Commission scolaire Jérôme-LeRoyer écrit par exemple:

> Afin d'assurer à tous les élèves également l'enseignement requis, il ne doit pas exister une trop grande disparité entre les commissions scolaires afin de ne pas enlever toute initiative chez les commissions scolaires ayant une faible population, leur voix étant, semble-t-il, moins écoutée vu leur moindre importance relative.
>
> Une trop grande différence de population scolaire a comme conséquence de minimiser l'importance de la commission scolaire et partant, diminue l'importance des besoins de l'élève de cette commission scolaire, ce qui ne doit pas exister si l'on veut réellement offrir les mêmes services et assurer l'avènement d'un enseignement égal pour tous.
>
> Il arrive dès lors que devant une telle disproportion l'organisme central se donne comme devoir de compenser pour les commissions scolaires trop petites en les gratifiant de certains services qu'elles ne peuvent se payer, plaçant ainsi ces dernières en état d'infériorité constant.

Sans élaborer le sujet aussi longuement que la commission scolaire Jérôme-LeRoyer, la Commission scolaire Baldwin-Cartier et l'Association des cadres scolaires du Québec tiennent des propos qui vont dans le même sens.

Signalons enfin un point de vue particulier qui n'est pas sans lien avec cette question de la taille, celui de l'Association des cadres de la CECM. Celle-ci propose en effet une taille de plus ou moins 100,000 élèves (" à titre indicatif seulement", l'association évoque l'hypothèse de quatre commissions scolaires qui en 1981 regrouperaient respectivement 64,500, 113,500, 62,000 et 51,000 élèves). Etant donné la taille proposée, l'Association insiste sur la nécessité de décentraliser les services et de les relier directement à l'école. "C'est à notre avis une des conditions de la réussite de cette dernière étape de la restructuration de Montréal". (1)

---

(1) Les recommandations concernant les services éducatifs et la taille des commissions scolaires ont été numérotées de 150 à 153 et la liste en apparaît à la fin du chapitre sur la taille des commissions scolaires.

B. L'égalité des services

Ce que les groupes et organismes ont encore dit sur les services éducatifs touchent plusieurs thèmes dont aucun n'occupe, nous semble-t-il, une place majeure. L'un d'entre eux est celui de l'égalité des services.

On a déjà vu que trois groupes au moins, et plus particulièrement la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer, s'y étaient intéressés dans la mesure où la taille des commissions scolaires pourrait nuire à cette égalité ou la favoriser. D'autres organismes se sont arrêtés au problème de l'égalité des services en fonction de l'égalité des ressources. Ainsi, le PSBGM indique que la distribution des revenus provenant de la taxe devrait se faire sans distinction de race, de religion, de couleur ou de langue mais ajoute-t-il:

> In accordance with Island-wide weighting factors determined to meet the particular educational problems of regional boards as, for example:
>
> a) The special needs of schools with a significant proportion of culturally deprived and alienated children, both in regard to curriculum, equipment and supportive services.
>
> b) The need for intensive instruction in the second language (...)

Les commissaires dissidents du PSBGM ont de leur côté signalé les disparités sur l'île concernant l'éducation spécialisée: à certain endroits disent-ils, les services sont multipliés alors que certains secteurs sont carrément sous-équipés.

> "School Boards", concluent-ils, "must concern themselves with the developpment of national policies which will make available to the schools the existing specialist and administrative personnel in such a way as to make the greatest use of their expertise, as duplication within regions is brought to a minimum".

La Fédération des comités de parents de l'Île de Montréal compte aussi parmi les organismes préoccupés de l'égalité dans les services aux étudiants. Elle constate d'abord "qu'une grande disparité existe entre les besoins et les aspirations des diverses milieux de l'Île de Montréal". Elle appuie cette affirmation sur "les "études sociologiques des dernières années". Elle conclut de ce fait que la restructuration doit faire en sorte que la distribution des ressources financières et administratives "soit faite avec équité selon les services éducatifs donnés en relation avec les besoins des enfants". La Fédération traduit dans les termes courants suivants ce dernier énoncé: "avec des ressources financières équivalentes, deux secteurs de l'île pourraient offrir des services tout-à-fait différents selon les besoins de leur milieu".

La Fédération des principaux du Québec affirme en préambule que même après la loi "plusieurs autres anomalies pour ne pas dire injustices persistent" mais il est cependant difficile de dire avec précision si la Fédération veut parler de disparité dans les services. Elle écrit en tout cas que la restructuration doit viser à "donner une éducation d'égale qualité pour tous". Plus loin elle ajoute "Il nous apparait que le Conseil scolaire devrait être le propriétaire des immeubles si l'on ne veut pas que les mieux nantis continuent à être bien servis et que les autres

doivent encore mieux apprendre à s'en passer". La Fédération parle encore, quoique d'une façon assez générale des mesures de rattrapage en milieux défavorisés et du service de l'enfance inadaptée.

C'est aussi en relation avec le principe de l'équité dans la distribution des ressources que deux organismes "Plein Jour" et en particulier l'Association des professionnels de l'orientation du Québec conjointement avec la Corporation professionnelle des Conseillers d'orientation du Québec, proposent, quoique sous des modalités diverses, la création d'un centre de services communs. Ce bloc de services qui ne sont pas tous des services éducatifs cependant pourrait, écrivent les conseillers en orientation,"être financé par les commissions scolaires à même des budgets prévus par le Conseil scolaire". On ne dit pas de qui relèverait ce centre au plan administratif. Au cours des audiences, on devait préciser que,tout en gardant une certaine autonomie,ce centre devrait dépendre du Conseil.

La suggestion du journal "Plein Jour" est analogue: la CECM ayant été divisée, il s'agirait de conserver son centre administratif comme "centre de services d'une compétence exceptionnelle pour toute la population métropolitaine du secteur catholique, francophone,anglophone,jeune et adulte". Sans pouvoir préciser la nature juridique d'un tel centre,"Plein Jour" laisse entendre qu'il relevrait des commissions scolaires et non du Conseil scolaire de l'Île, qui apparaît comme une "formule de centralisation" (le Centre administratif du PSBGM jouerait le même rôle pour les anglo-protestants).

Enfin, l'Association des cadres de la CECM,non pas tant pour des raisons d'équité que d'efficacité,dit "voir très bien que les commissions scolaires confient à des comités ad hoc le soin d'assurer

la coordination de leurs services scolaires généraux et de leurs services spéciaux".

C. Les services éducatifs et la confessionnalité

On compte enfin un dernier groupe d'organismes qui ont insisté sur la nécessité d'une cohérence entre les services éducatifs et le catholicisme. Les groupes anglo-catholiques ont été là-dessus très explicites. The Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education écrit en effet:

> Teachers, the most important persons in the school for the children, require the support of department heads, animators, co-ordinators and administrative personnel. Boards should have a complete service structure of persons familiar with the particular "family of schools" being served. This is particularly true for Catholics, in view of the Regulation of the Catholic Committee.

C'est aussi l'avis que partagent les organismes franco-catholiques qui souhaitent voir promue "l'école catholique authentique". On se réfèrera simplement ici au chapitre sur la religion.

CONCLUSION

Résumons ici nos principales découvertes: tous les organismes, quel que soit leur milieu socio-culturel, souhaitent que la restructuration favorise la qualité des services éducatifs. Est-ce à dire que cette qualité serait actuellement déficiente? Là-dessus les organismes sont franchement muets, ou plutôt chacun est convaincu de la qualité des services qu'il offre dans les faits. Rares sont ceux qui à cet égard sont critiques.

La vision que les organismes se font des services éducatifs- même quand ils parlent de la taille des commissions scolaires ou de l'égalité des services- est avant tout une vision idéale ou théorique des choses, car pour la plupart, la situation vécue est jugée satisfaisante.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LES SERVICES EDUCATIFS

		services éducatifs et besoins de l'enfant	équité dans les services éducatifs
A)	ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS		
1	PSBGM	(R) *	
2	Lakeshore School Board		R
3	Ass. of Adm. Officers of the PSBGM		
4	Quebec Ass. of School Administrators		
5	Ass. of Consultants of Mtl	R	
6	Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec		
7	Central Parents' Committee of the PSBGM	X	
8	Parents' Committee of the Lakeshore School Board	R	
9	School Committee of Lindsay Place H.S.		
10	MacDonald H.S. Committee		
11	School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School		
12	Vivian Graham Elementary School		
13	Seigniory School Committee		
14	Quebec Fed. of Home and School Ass.		
15	Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.		
16	Montreal Lakeshore University Women's Club		
B)	ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES		
17	English Officers of the MCSC	R	
18	Ass. of Catholic Principals of Mtl	X	
19	Ass. of Directors of English Schools Inc.		X
20	East End Teachers' Ass.		
21	Baldwin-Cartier Teachers' Ass.		
22	Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)	X	
23	School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.		
24	Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl	X	
25	Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities		
26	Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League		
C)	ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES		
27	Commission scolaire Jérôme-Le Royer		
28	Commission scolaire Sainte-Croix		
29	Commission des écoles catholiques de Verdun		
30	Ass. des cadres de la CECM	X	X
31	Ass. des cadres scolaires du Québec		
32	Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.	R	
33	Féd. des principaux du Québec		X
34	Syndicat national des employés de la CECM (CSN)		
35	Comité de parents de Verdun		R
36	Comité régional de parents, région 2 (CECM)		
37	Comité d'école de la polyvalente St-Henri		
38	Comité d'école de St-Germain d'Outremont		
39	Module de sciences religieuses de l'UQAM		
40	Ass. des parents de Saint-Henri		
41	Ass. des parents d'Outremont		
42	Ass. des parents catholiques du Québec		
43	Mouvement scolaire confessionnel		
44	Journal "Plein Jour"	X	X
45	Journal "Carrefour chrétien"		
46	Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal		
47	Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont		
48	Communauté de base		
49	Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)		
D)	ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS		
50	Féd. des ass. de parents des éc. protestantes françaises du Q.		R
E)	AUTRES (MULTILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)		
51	Commission scolaire Baldwin-Cartier	X	X
52	Féd. des comités de parents de l'île de Mtl		
53	Montreal Women's Council		
54	Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith		

* (R) PSBGM (rapport minoritaire)

RECOMMANDATIONS

LES SERVICES EDUCATIFS

1. Les services éducatifs et les besoins des enfants

Parents Committee Lakeshore School Board	89.	notre but global doit être d'obtenir la meilleure éducation disponible pour nos enfants avec les dollars disponibles
The Association of Consultants of Montreal	90.	the Association of Consultants in Montreal would like to propose that Educational Services be retained and upgraded if necessary to ensure that all schools receive the help they need. Insofar as school systems can deploy funds and personnel according to internal priorities, we would urge that they consider establishing minimum levels of professional services for student population units of 15,000. In each unit, the school system should provide help for teachers and administrators in their effort to cope with students with learning problems and/or problems of maturation and behavior. The system should provide help in psycho-educational and psychological testing and evaluation and concomitant educational programming. The supportive services should also provide advice for individual teachers and group in-service programmes. The School system should also provide for each unit of 15,000 students the services of Educational Professionals to implement provincial programs and adapt them to local and/or individual needs. Consultant services should be available to provide: - 1. Resource people for curriculum development with teachers. 2. Resource centers 3. Program adaptation - choice, utilization and adaptation of commercial materials. 4. Information to schools about: research, new publications and programs 5. Inservice - retaining of teachers and orientation of new teachers. 6. Liaison with: teachers and principals, community, with other school commissions, university faculties of education, the Department of Education.

Association des professionnels de l'orientation du Québec & Corporation professionnells des conseillers d'orientation du Québec	91.	que chaque étudiant, quel que soit son lieu de résidence sur l'île de Montréal, puisse recevoir tous les services auxquels il a droit. Pour ce faire, on pourrait considérer la création d'un centre de services communs accessible à toutes les commissions scolaires.
PSBGM (rapport minoritaire)	92.	that each regional board have a particular responsibility to guarantee educational rights of all children within its geographic boundaries, according to their needs and the will of their parents.
Central Parents' Committee of the PSBGM	92a.	that a greater allotment of the monies currently spent on education be allocated to basic educational needs, i.e. new buildings, up-keep of old buildings, the special norms needed for second language education, services needed for a well-balanced curriculum and the good morale of the teaching profession and less to bureaucratic proliferation.

RECOMMANDATIONS

LES SERVICES EDUCATIFS

2. L'équité dans les services éducatifs

Commission scolaire Baldwin-Cartier	93.	le comité recommande que le Conseil de l'île répartisse les ressources financières des commissions scolaires selon le principe de la péréquation, pour faire face à ses obligations et pour atteindre l'objectif principal: offrir à tous les élèves un enseignement de qualité, égal pour tous.
Commission scolaire de Lakeshore	94.	que, en plus des montants obtenus en appliquant les règles du Ministre touchant les dépenses permises aux fins des subventions, on accorde aux commissions scolaires une allocation per capita pour leur assurer les moyens nécessaires pour étendre la portée d'un ou de plusieurs services d'une importance particulière. (on a trouvé insuffisante l'allocation per capita en 1974-75).
Comité de parents de Verdun	95.	nous recommandons que la politique du Conseil scolaire de l'île de Montréal pour les zones qualifiées au niveau du Conseil pour l'aide spéciale accordée aux milieux défavorisés soit aussi appliquée au sein de la CECV actuelle et de la Commission qui sera créée par la restructuration; c'est-à-dire qu'au niveau de la Commission même, le budget soit gradué pour subventionner ou pallier aux besoins qui ne qualifient pas pour l'aide du Conseil scolaire directement
"Plein Jour"	95a.	que le centre administratif de la Commission des écoles catholiques de Montréal situé au 3737 est de la rue Sherbrooke demeure avec une vocation juridiquement modifié comme centre de services éducatifs (planification, coordination, services spéciaux, recherche, etc) pour le bénéfice de toutes les commissions scolaires catholiques de l'île de Montréal et sous leur contrôle.
	95b.	que le centre administratif de la Commission des écoles du grand Montréal situé au 6000 rue Fielding assume une semblable vocation de service vis-à-vis des commissions scolaires protestantes du grand Montréal et sous leur contrôle.

Association des cadres de la CECM	95c. que les quatre commissions scolaires échangent entre elles certains de leurs services selon les besoins de leurs clientèles.
	95d. que les commissions scolaires confient à des comités ad hoc le soin d'assurer la coordination de leurs services scolaires généraux et de leurs services spéciaux (certaines clientèles d'inadaptées, certaines concentrations professionnelles, une part de l'éducation des adultes).
	95e. pour s'assurer de la qualité de l'enseignement, il faudrait revenir à une évaluation annuelle équitable du personnel enseignant.

CHAPITRE VI: LE TYPE DE COMMISSION SCOLAIRE

On retrouve dans les mémoires qui ont été soumis au comité de restructuration scolaire quatre types principaux de commission scolaire: la commission scolaire confessionnelle, linguistique, à la fois linguistique et confessionnelle et enfin unifiée. On y parle aussi de la commission scolaire pour "autres" qui est définie par l'absence de référence à la religion où se regrouperaient les citoyens qui ne sont ni catholiques, ni protestants ou qui refuseraient d'être reconnus comme tel. Ce type de commission scolaire pour "autres" est exclusivement recommandé par des catholiques.

A - La commission scolaire confessionnelle

Les promoteurs de la commission scolaire confessionnelle se divisent en deux catégories principales selon le type dominant d'argument: ceux qui favorisent ce type de commission pour des raisons socio-religieuses et ceux qui le favorisent pour des raisons socio-culturelles.

1. Les raisons socio-religieuses

La presque totalité des organismes qui recommandent le maintien des commissions scolaires confessionnelles sont en même temps ceux qui souhaitent le maintien ou même l'avènement de "l'école catholique authentique". Ce sont essentiellement des organismes franco-catholiques. La structure d'argumentation de ces organismes est pour le fond déjà connue. Elle a été explicitée au chapitre sur la religion (voir pp.59-62). Elle constitue une sorte de corollaire à l'argumentation relative à l'école.

Trois types d'arguments sont invoqués:

a) D'abord un argument de fait: la majorité des catholiques veut le maintien des commissions scolaires confessionnelles (Archevêché de Montréal, Commission des écoles catholiques de Verdun, Association des parents catholiques, etc.);

b) En second lieu, un argument de droit: les parents ont le droit de choisir l'école qu'ils estiment convenir à leur enfant. Ce droit découle lui-même d'une conception générale de l'éducation déduite de "la loi naturelle" en vertu de laquelle l'éducation relève essentiellement de la famille. L'école, en tant qu'elle se veut éducatrice, n'est que le prolongement, "l'auxiliaire" de la famille. "Ce droit (des parents à l'éducation), explique l'Association des parents catholiques, est antérieur à celui de toute société: Eglise, Etat, ce qui fait que les agents auxiliaires de l'éducation ont le devoir de respecter intégralement les demandes des parents en matière scolaire". (On cite à l'appui de cette affirmation le décret conciliaire sur l'éducation).

Le droit à une commission scolaire confessionnelle découle de la même manière du droit des parents à donner à leurs enfants l'éducation jugée opportune. C'est une conséquence qu'appelle logiquement le droit premier des parents sur l'éducation de leurs enfants.

Les premiers paragraphes du mémoire du Mouvement scolaire confessionnel sont on ne peut plus clairs là-dessus:

> Il (le mémoire) s'inscrit aussi dans la ligne de la vraie démocratie qui est le respect des options individuelles des personnes. Mais, le Mouvement scolaire confessionnel ne croit pas que la démocratie, en matière scolaire, réside dans le seul fait de donner un vote à tout le monde. Encore faut-il que ce vote s'exerce dans des domaines pertinents aux droits du voteur. C'est pourquoi il s'oppose au vote universel dans le domaine des élections scolaires. Un non-croyant n'a aucunement le droit de décider, ni de diriger les destinées des écoles catholiques, pas plus que les catholiques n'ont le droit de s'immiscer dans les écoles des non-croyants seuls les membres d'une même communauté possèdent ces droits et, en conséquence, le droit de vote qui en découle.

Enfin, ces mêmes organismes ajoutent, d'une manière pas toujours précise d'ailleurs, que le droit à la commission scolaire confessionnelle est constitutionnellement protégé.

c) Le dernier type d'argument est d'ordre administratif: la commission scolaire catholique est nécessaire pour assurer le fonctionnement ou la mise en oeuvre et plus généralement la promotion de l'école catholique elle-même. Voici par ailleurs comment on illustre cette nécessité. Le CIPEC de Rosemont, l'Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal et l'Archevêque lui-même expliquent en substance que le nouveau règlement (1974) du Comité catholique comporte de nombreuses incidences administratives, fait, ajoute l'Office de l'éducation, qui ressort des échanges qu'ont eues une quarantaine de commissaires réunis en session d'étude le 21 et 22 mars dernier.

Pour Mgr Grégoire, ces incidences administratives ou plus généralement

> l'application de ce règlement exige logiquement l'élaboration de politiques appropriées au niveau de la commission scolaire. Cela veut dire qu'à tous les paliers de responsabilité: cadres,

> commissaires, il faut retrouver des personnes qui poursuivent les valeurs éducatives chrétiennes et prennent leurs décisions en conformité avec celles-ci".

Cet argument est repris par à peu près tous les groupes. On cite d'ailleurs à ce propos les déclarations antérieures de l'Archevêque de Montréal à l'occasion des projets de loi 62, 28 et des élections scolaires de juin 1973.

Pour illustrer plus concrètement sa pensée, le CIPEC de Rosemont a imaginé comment les choses se passeraient dans une commission scolaire unifiée. Après avoir dit qu'elle serait "une source permanente de conflits", le comité poursuit:

> Il y aurait nécessairement des minorités dans chaque commission scolaire et comment celles-ci seraient-elles traitées équitablement? Tout serait sujet à discussion sans issue: engagement des professeurs, nomination des fonctionnaires et du personnel de direction des écoles, ouverture de nouvelles écoles, normes applicables à chaque type d'école, etc... Déjà les réunions des commissaires sont remplies de ces problèmes. Pour un instant, essayez d'imaginer le contenu de ces réunions devant être soumis à une triple administration: c'est impensable.

Les deux derniers types d'arguments demeurent relativement abstraits: il est question de "droit", de "logique", de situations à "d'imaginer". Mais certains organismes poussent plus à fond l'analyse de la situation. Parmi eux, on compte tout particulièrement le Mouvement scolaire confessionnel et le journal "Plein Jour". L'argumentation est essentiellement la même dans les deux cas: la situa-

tion scolaire actuelle sur le plan religieux se détériore de plus en plus: cette détérioration est essentiellement attribuable à "l'intrusion" depuis dix ans au sein des structures scolaires de "cadres, de planificateurs, de ministres" (Mouvement scolaire confessionnel) qui ont une conception "étatique" de l'éducation laquelle s'oppose à la conception "familiale" et "nationale" de l'éducation ("Plein Jour"). "Plein Jour" explique:

> L'erreur politique de la Commission Parent et de la réforme rapide et radicale qu'elle a inspirée, ce fut intentionnellement ou non de subordonner trop étroitement l'école à l'Etat en la dissociant de la paroisse catholique, qui a été avec la famille, le lieu du ressourcement national.

Les "vrais responsables" de cette situation c'est donc l'Etat qui a "imposé" une réforme de structures que ne désiraient ni ne souhaitaient les catholiques (Mouvement scolaire confessionnel) comme en font foi les 200 mémoires soumis à la Commission Parent et dont elle n'a pas tenu compte. "Il a quand même été pris comme Bible de "LA REFORME" (sic) par le pouvoir politique et n'a jamais été soumis à une commission parlementaire de l'Assemblée nationale" ("Plein Jour").

Le résultat net de cette opération est que l'Etat est devenu non seulement "le bailleur de fonds omnipuissant de tous nos besoins financiers mais aussi le seul et unique maître à penser de tout un peuple" imposant à l'école le pluralisme et ses idéologies diverses contraires au catholicisme et à l'école confessionnelle. La suppres-

sion des écoles normales catholiques est venue d'ailleurs renforcer et accélérer le processus d'appauvrissement du caractère confessionnel de l'école catholique authentique. Cette analyse amène "Plein Jour", "Carrefour chrétien" et le "Mouvement scolaire confessionnel" à conclure exactement de la même façon:

> Il ne faut pas s'étonner dès lors, que depuis dix ans tant d'efforts ont été faits pour réduire sans cesse les structures confessionnelles, et, par voie de conséquence, l'école confessionnelle, au plus petit dénominateur commun possible. ("Plein Jour").

> Il existe dans le système de telles failles et de telles équivoques, au niveau des instances de décision, que les personnes ne peuvent s'engager à "promouvoir" librement les valeurs chrétiennes. Le climat et les contraintes du système les forcent à se contenter de "respecter" ces valeurs, qui deviennent de fait purement marginales à l'école. (Mouvement scolaire confessionnel).

> Depuis plus de dix ans, nous avons tenté l'expérience d'une école catholique "ouverte". Toutes les formes de contestation ont prévalu, les idéologies les plus néfastes à l'éducation chrétienne ont abaissé celle-ci à son plus petit commun dénominateur. A divers niveaux, une éducation de la foi, dans un grand nombre d'écoles, n'est même plus convenable, sinon rejetée. ("Carrefour chrétien").

La conclusion pratique de cette analyse est aisée à tirer: ce n'est sûrement pas la commission scolaire unifiée ou linguistique qui va permettre à l'école catholique de s'"épanouir", au contraire; "Carrefour chrétien" écrira: "Ceux qui rêvaient de commissions scolaires unifiées et d'écoles multiconfessionnelles doivent se réveiller

aujourd'hui. Ce n'est plus possible."

Ce pluralisme de fait que vit actuellement l'école confessionnelle est condamné avec plus ou moins de virulence par les organismes dont on vient d'analyser la pensée. La solution préconisée comprend deux éléments interdépendants: la restauration ou la clarification du mandat de la commission scolaire confessionnelle authentique et la création d'une commission scolaire pour "autres". Pour le Mouvement scolaire confessionnel, la réalisation de cet objectif passerait par un amendement à la Loi 27 grâce auquel seuls les membres d'une communauté confessionnelle auraient le droit d'élire les commissaires et d'être élus commissaires. Les élèves et parents des enfants des "non-croyants" bénéficieraient des mêmes droits que les catholiques et les protestants dans ce système. C'est là, fait-on valoir, respecter la liberté de ces gens laquelle ne pourrait être que limitée que par leur nombre et mettre ainsi un terme à la "discrimination" actuelle à leur endroit ("Plein Jour"). Précisons que cette solution bien que préconisée par la plupart des organismes déjà mentionnés ne l'est pas par tous. L'Archevêque de Montréal en particulier propose simplement l'ouverture d'écoles autres "même à l'intérieur" des cadres d'une commission scolaire catholique.

2. Les raisons socio-culturelles

Un seul organisme franco-catholique a proposé le maintien des commissions scolaires confessionnelles pour des motifs avant tout socio-culturels. Il s'agit de l'Association des cadres de la CECM.

Même si théoriquement, constate-t-elle, la religion n'est peut-être plus un critère de regroupement, dans les faits "la population en général a historiquement tenu à défendre une division scolaire reposant sur la confessionnalité parce que cette division a, depuis la Confédération, permis aux uns et aux autres de protéger leur entité socio-culturelle." En outre, le gouvernement a connu les échecs des projets de Loi 62 et 28, fait dont il faut tenir compte aujourd'hui. Bref, "il faut maintenir deux groupes afin de respecter et éviter les luttes stériles."

Mais l'association dévoile plus amplement ses objectifs lorsqu'elle se déclare opposée à la création de commissions scolaires anglo-catholiques et franco-catholiques:

> Disons-le carrément, un tel démembrement des organismes actuels enlèverait aux francophones de l'Île des pouvoirs et une influence qu'ils ont toujours eue et qu'ils doivent conserver, dans un Québec où le français doit être la langue officielle et culture prédominante, face aux autres impératifs socio-culturels que peuvent avoir d'autres milieux montréalais.

En d'autres termes, la commission scolaire catholique permet aux francophones de contrôler une portion importante de la communauté anglophone.

De leur côté, les groupes et organismes anglo-protestants qui sont favorables au maintien de la commission scolaire confessionnelle, et ils forment la très large majorité, le sont essentiellement pour des raisons culturelles en général et linguistiques en particulier. Exa-

minons leur argumentation.

Dans un premier temps, on affirme que l'étiquette protestante ne correspond pas à la réalité: The Association of Administrative Officers of the Protestant School Board of Greater Montreal écrit par exemple très explicitement:

> The AAOPSBGM is well aware that confessionalism is somewhat incongruous as the basis of public education in the 20th century, at least in Canada. The schools of the PSBGM have been "confessional" in name only for many years for the simple reason that they have long served the non-protestant, non catholic population of Montreal, a group which constitute a very large proportion of our school population. To force "Protestantism" on these students would be a violation of the spirit of public education if not of their rights.

Tous les organismes anglo-protestants certes ne sont pas aussi explicites que les administrateurs du Protestant School Board of Greater Montreal. On doit même rappeler (voir le chapitre sur la religion, p.66) que l'école et, d'une manière générale, le système protestant en tant qu'il représente ou qu'il est devenu un <u>modèle culturel</u> a été façonnée et s'est développée à l'intérieur du système de valeurs du protestantisme lesquels continuent d'être valorisés. Les pages du mémoire de la Ouebec Federation of Home and School Associations et de certains comités d'école de l'ouest de l'Île en témoignent. Cette réserve faite, il demeure évident que le protestantisme en tant que religion (credo et pratique) ne constitue pas le pôle intégrateur du système protestant.

Dans un second temps, plusieurs organismes se disent théoriquement en accord avec la commission scolaire linguistique. Elle serait la formule la plus pertinente étant donné le lien étroit qui existe entre la langue et la culture d'une part et l'éducation d'autre part. Le PSBGM, The Provincial Association of Protestant Teachers, The Quebec Association of School Administrators, la Commission scolaire du Lakeshore avaient d'ailleurs antérieurement, comme ils l'indiquent, opté pour cette formule. Certains croient même que la commission scolaire unifiée est "à long terme" un idéal vers lequel il faut tendre (PSBGM, Central Parents' Committee of the PSBGM, Lindsay Place High School). Par exemple, le président du PSBGM déclarait lors des audiences publiques:

> The PSBGM agrees with the ideal of a multilingual, multi-confessional society with equal opportunity for all. Meanwhile, we would retain our present board Protestant confessional stance as the best possible from which to move towards an educational system which is divided by geographic boundaries rather than by race, religion, culture or colour.

Mais en pratique et pour le moment, les groupes anglo-protestants optent pour la commission scolaire confessionnelle car elle leur apparaît être actuellement la seule structure leur permettant de protéger leur culture et leur langue en raison des garanties constitutionnelles qui, affirment-ils, s'y rattachent. Plusieurs, sinon la majorité des organismes, expliquent leur option, leur "retour" à

la commission confessionnelle par la Loi 22 qui constitue à leurs yeux un indice très sérieux de la précarité de la situation de l'anglais au *Québec*. *La pensée* de la Provincial Association of Protestant Teachers reflète sans doute le sentiment général:

> Until such time as the governments of Quebec and Canada can and do legislate the necessary arrangements between the two maj : linguistic communities which guarantee to each the right to survive and flourish, we are reluctantly forced to cling to whatever confessional guarantees are enshrived in our outmoded "constitution", the British North America Act. (C'est nous qui soulignons).

Il n'est pas inutile d'autre part de préciser que le Bill 22 est en général invoqué globalement et ne fait pas l'objet d'une analyse détaillée. Il est plutôt pris comme un symbole s'opposant à l'idéal de la dualité culturelle canadienne, du bilinguisme et du respect des libertés individuelles (voir notre chapitre sur la langue). Ce bill, issu d'un "protective nationalism",(MacDonald High School Committee) a en outre détruit le climat social et politique nécessaire à une restructuration.

Mais l'analyse se fait quelquefois plus précise. Ainsi, la Quebec Federation of Home and School Associations écrit:

> Under language boards the English-speaking community has no guarantee for the retention of its schools, its language or its culture. Article 40 of Bill 22 could readily come into play with the Minister's powers to diminish the English school population. It's no exageration to say that because of Bill 22, a system of language boards could develop eventually into a French unilingual board system.

Certains organismes enfin se déclarent en faveur du statu quo parce que, disent-ils, il est préférable d'attendre le dénouement du conflit constitutionnel qu'a provoqué la Loi 22 (Quebec Association of School Administrators, la Commission scolaire du Lakeshore).

En somme, comme le dira le Central Parents' Committee, l'abrogation des articles de la Loi 22 relatifs à l'éducation et des changements à la constitution garantissant à tous les "résidents" du Québec le choix de la langue d'enseignement pour leurs enfants est "a prerequisite for any major change in school board structures". (C'est nous qui soulignons).

Les motifs pour lesquels on rejette la commission scolaire linguistique valent, il va sans dire, à fortiori pour la commission scolaire unifiée. Il n'est pas nécessaire d'y revenir. D'autres motifs de nature socio-culturels sont toutefois ajoutés qu'il est utile de signaler. L'un d'entre eux est la transposition dans le domaine de l'éducation du dicton populaire: "On n'est jamais si bien servi que par soi-même". La Commission scolaire de Lakeshore écrit:

> Nous sommes d'avis qu'il est aussi peu réaliste que raisonnable de supposer qu'une commission scolaire ayant une majorité de membres de langue anglaise, si bien intentionnés que ces derniers soient, puisse élaborer et maintenir des politiques qui respectent et reflètent pleinement les valeurs culturelles et linguistiques d'une minorité de langue française. Il faut en dire autant d'une situation où l'on s'attendrait à ce qu'une

> commission scolaire ayant une majorité de membres de langue française puisse concevoir des politiques convenant à une minorité de langue anglaise.

Le PSBGM parle dans le même sens: après avoir évoqué la dualité culturelle canadienne, il ajoute: "We therefore do not advocate unification for there is a real possibility that it could afford an apportunity for one culture to impose its culture upon the others." Il est en effet clair pour le PSBGM que "as long as a group wishes to preserve its culture it must retain control of its schools."

Enfin, une dernière raison est exprimée pour ne pas retenir la commission scolaire unifiée: on craint de voir réduire la qualité des services éducatifs de la minorité culturelle au sein d'une telle commission scolaire:

> "Bearing in mind, écrit la Federation of Quebec Home and School Associations, the inequitable and under-represented position of the English-speaking population on educational bodies (The Department of Education, The School Council, The Superior Council of Education, etc.) at present, it is unlikely our needs would be adequately served under an unified board structure."

Enfin à ceux qui disent que la commission scolaire unifiée favorise l'égalité des chances sur l'île de Montréal, la Quebec Association of School Administrators répond qu'elle en doute et le PSBGM déclare que la commission scolaire confessionnelle produit le même effet. Bref, dira le Central

Parents' Committee of PSBGM, la commission scolaire unifiée "will not work to anyone's advantage".

B - La commission scolaire à la fois confessionnelle et linguistique

Il eut peut-être été plus logique, dans l'abstrait, de parler du type de commission scolaire à la fois confessionnelle et linguistique après avoir traité de la commission scolaire linguistique. Les faits nous invitent plutôt à renverser l'ordre logique des choses. On constate en effet une grande parenté de vues entre les tenants de la commission scolaire confessionnelle et les tenants de la commission à la fois confessionnelle et linguistique tout comme entre les promoteurs de la Commission scolaire linguistique et unifiée.

C'est, comme on le sait déjà, au sein de la communauté scolaire anglo-catholique que ce projet de commission scolaire confessionnelle et linguistique a pris racine et qu'il est le plus ardemment défendu. Mais des anglo-protestants, des francophones tant catholiques que protestants s'en sont fait aussi les promoteurs. Examinons chacun de ces projets:

1. Les anglo-catholiques

Bien que l'on n'en ait donné nulle part de définition précise, on imagine sans peine que la commission scolaire anglo-catholique serait celle dans laquelle les électeurs déclareraient être à la fois anglophones et catholiques ou désirant envoyer leurs enfants dans les écoles anglo-catholiques. Les commissaires répondraient sans doute aux mêmes critères.

Ceci dit, quelles sont les raisons qui aux yeux des groupes anglo-catholiques justifient l'implantation d'un tel type de commission scolaire. Il nous paraît d'abord fondamental de prendre conscience du fait suivant: les anglo-catholiques (1) ou du moins leurs leaders, ont le sentiment de former et d'appartenir à une communauté originale et distincte par rapport aux deux autres communautés que l'on retrouve sur l'Île de Montréal: la communauté anglo-protestante et la communauté franco-catholique (la communauté franco-protestante est totalement ignorée sans doute à cause du très petit nombre de ses membres).

Elle se définit elle-même "as that section whose parents have chosen to educate their children in schools that are Catholic by denomination and where the language of instruction is English". Cette définition ne surprend évidemment pas. Mais ce qu'il est important de noter c'est comment les groupes tiennent ces deux éléments comme inséparables l'un de l'autre: Les membres du clergé catholique romain de diverses communautés ethniques intéressées à l'éducation catholique anglaise, écrivent: "(...) nous partageons la langue traditionnelle du secteur protestant et la foi de la majorité de la langue française et nous tenons fermement aux deux".

Les anglo-catholiques déclarent exercer un vrai choix en envoyant leurs enfants à l'école catholique dans la mesure où, comme le précisera au cours des audiences The Committee for the Coordination

---

(1) Ce terme recouvre, en ce qui concerne la réalité scolaire, non seulement des parents et des enfants d'origine irlandaise ou britannique mais aussi ceux des groupes ethniques catholiques, en particulier le groupe italien qui en réalité compose une proportion importante de la communauté scolaire anglo-catholique.

of Anglophone Catholic Education in the Island of Montreal, ils peuvent aussi, dans la structure actuelle, envoyer leurs enfants à l'école protestante (1).

En outre, les membres du clergé anglo-catholiques affichent une vision franchement optimiste face à la situation générale de l'Eglise tandis que les cadres anglophones de la CECM et les principaux anglophones se déclarent "convaincus qu'il y a beaucoup moins de divergence d'opinions (less "pluralism") dans notre communauté à ce sujet (la confessionnalité) et qu'il n'existe pas chez nous la confusion qui semble régner dans d'autres groupes de l'île". On admet par ailleurs que les parents sont plus ou moins pratiquants (Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education).

Quant au choix de l'anglais comme langue d'enseignement, il est aussi bien réel puisque la communauté scolaire "anglo-catholique" se compose dans une large mesure de parents, d'enfants dont la langue maternelle est autre que l'anglais.(2) Ce choix en faveur de l'anglais est en réalité pour la majorité plus important, ou en tout cas, plus réfléchi que le choix pour la religion qui, lui, fait partie de l'héritage de chacun des membres de la communauté. Il s'ensuit que la définition que la communauté anglo-catholique se donne d'elle-même n'est pas que descriptive.

---

(1) On connaît le débat juridique qui a cours actuellement à ce propos sur l'île de Montréal.

(2) Les enfants d'autres origines que française et anglaise comptaient pour 61% des enfants de la section anglaise de la CECM en 71-72 et les francophones pour 13.4%. Rapport Gendron, tome 3, p. 491.

Elle a une densité et une portée socio-culturelle réelles. C'est pourquoi ses membres peuvent déclarer qu'ils ont ensemble des "intérêts communautaires" particuliers (Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal) et qu'ils se sentent différents des franco-catholiques et des anglo-protestants avec lesquels, dans tous les mémoires, il se comparent tant sur le plan statistique que sur le plan des droits dont jouissent les deux autres communautés.

A cet égard, les mémoires ne manquent pas de souligner qu'avec un nombre d'enfants plus élevé que dans le secteur anglo-protestant (72,117 contre 67,356 en septembre 1974), les anglo-catholiques sont sous représentés aux instances décisionnelles (cadres et commissaires). "Inutile de le dire, expliquent les membres du clergé anglophone, cette position minoritaire, ce manque de représentation dans les comités où l'on prend les décisions, cette absence de personnel administratif anglais, font que les anglophones catholiques se sentent lésés dans leurs droits démocratiques".

Consciente de sa spécificité, la communauté anglo-catholique revendique donc les mêmes droits que ceux dont jouissent les autres. A cet égard, les cadres anglophones de la CECM expliquent très clairement que la commission scolaire anglo-catholique constitue un moyen de "garantir aux catholiques anglophones la même autonomie au sujet de l'éducation de leurs enfants que d'autres groupes de religion et de culture différentes se sont vus accorder".

L'autonomie revendiquée n'est toutefois pas invoquée comme une fin en soi. Elle est elle-même décrite comme un moyen nécessaire pour permettre à la communauté d'"assumer ses responsabilités en offrant aux enfants une éducation adaptée à leurs besoins" (Comité de parents des régions A et B de la CECM).

Or, quelle analyse de la situation les groupes anglo-catholiques font-ils à cet égard? Croient-ils qu'actuellement les enfants anglo-catholiques reçoivent une éducation répondant à leurs besoins? A vrai dire, la plupart des mémoires se sont, à cet égard, moins préoccupés du présent sur lequel ils élaborent peu que de l'avenir dont ils parlent beaucoup. Les comités de parents des régions A et B de la CECM affirment sans plus d'explication que la sous-représentation des groupes minoritaires "a un effet significatif sur les services dont ils bénéficient". Les membres du clergé déclarent dans un premier temps que les anglophones s'inquiètent de ce que "ces contraintes puissent avoir de graves répercussions sur les services pédagogiques et para-pédagogiques".

L'analyse que, dans un second temps, ils font de la commission scolaire "bilingue" revêt, théoriquement du moins, beaucoup d'importance puisque ce type correspond en fait à la commission scolaire confessionnelle actuelle. Ce qu'ils en disent constituerait donc une description de la situation vécue.

Ils affirment donc d'abord que même si en théorie on suit le principe: "Une commission, une politique', les politiques générales élaborées par la minorité ne sont pas toujours applicables ni

acceptables à la majorité. Elles prennent donc souvent le chemin de l'oubli. En outre, les administrateurs anglophones portent un double fardeau à cause du bilinguisme. Ils doivent se tenir au courant des politiques élaborées par les francophones et les traduire ensuite pour les anglophones. "Bilinguism for the minority administrators becomes an indispensable working tool, sometimes limiting the freedom to choose a more competent person who is not adequately bilingual. Undoubtedly, concluent les prêtres anglophones, the French language administrators feel the same frustration when dealing with the Anglophone minority". Bref, les services pédagogiques et éducatifs risquent d'être moins bons dans une commission scolaire confessionnelle (i.e. bilingue) car:

1) c'est trop attendre du personnel que d'être familier avec les besoins des deux groupes

2) l'exigence du bilinguisme empêche de recruter du personnel par ailleurs compétent

3) les administrations bilingues sont habituellement conçus en fonction de la majorité bien qu'ils essaient de répondre aux besoins de la majorité.

Ce discours est-il théorique ou décrit-il une situation réelle? Devant l'ambiguïté des textes, les membres du comité ont tenté d'avoir des réponses plus précises au cours des audiences publiques. Les réponses obtenues ont été partielles. Ainsi, le porte-parole des cadres anglophones de la CECM a d'abord expliqué que les

principes de représentativité et de responsabilité étaient violés à la CECM et que le non-respect de ces principes entraînait le fait que les cadres se sentaient loin de leur population, ce qui n'était pas le cas de la majorité francophone.

Un débat s'est aussi engagé touchant plus directement la qualité des services que recevaient les anglo-catholiques à la CECM. Le porte-parole des cadres anglophones n'a pas contesté les opinions de ses interlocuteurs qui tendaient à montrer que ces services étaient aussi bons sinon meilleurs à certains égards que ceux dont jouit la majorité francophone. Le porte-parole n'a pas contesté ces affirmations mais a plutôt insisté sur le fait que tout traitement particulier était perçu par son groupe comme une faveur que leur accordait la majorité francophone et que cette perception rendait les rapports difficiles entre les deux groupes. Les cadres anglophones, a-t-il ajouté, sont unanimes à dire qu'ils vivent des expériences quotidiennes difficiles à la CECM. En somme, la minorité anglo-catholique vit dans l'insécurité et l'inconfort psychologiques, sentiments qui lui viennent précisément de sa position de minoritaire ou de la perception d'une certaine forme de domination de type paternaliste de la part des francophones. Le phénomène de minorité, devait expliquer le porte-parole des cadres, est un fait social psychologique, non une question de nombre.

Nous avons jusqu'ici vu 1) comment des anglo-catholiques se définissaient comme une communauté originale, 2) qu'à ce titre,

ils revendiquent des droits égaux à ceux des autres communautés linguistiques et/ou religieuses de l'île afin que soit mieux assuré le service aux enfants de la communauté, 3) qu'ils s'abstenaient de porter un jugement direct sur la qualité des services reçus dans le système en place mais posaient un jugement indirect en parlant de l'influence négative que joue ou jouerait le régime de bilinguisme institutionnel dont ils font les frais, du sentiment de frustration et d'insécurité où ils se trouvent face à la majorité francophone par ailleurs perçue comme paternaliste, et enfin de la plus grande distance qui existerait entre les administrateurs et la population étant donné l'absence de représentativité politique adéquate.

Ce cheminement analytique bien qu'il soit logique, qu'il s'appuie totalement sur les mémoires et qu'il aboutisse aux mêmes conclusions n'est pas cependant celui qu'ont suivi les groupes anglo-catholiques. L'argumentation a été en général plutôt abstraite et a cherché à emporter l'adhésion du lecteur par sa cohérence interne. On affirme d'abord le but ultime de toute restructuration: "Assurer des services adéquats à la population". Pour que ce but soit atteint, il faut en même temps, que soient respectés cinq autres éléments appelés dans les mémoires "principes de base" et qui servent pour quelques uns d'entre eux de <u>postulats</u> à l'argumentation puisqu'on ne sent pas le besoin de les démontrer. C'est notamment le cas du premier:

1. <u>La représentation sur les organismes décisionnels</u>

Ceux qu'il s'agit de représenter sont "des familles d'écoles d'un caractère déterminé" i.e. qui ont "un caractère identique sur

le plan langue et religion". On dira aussi dans le même sens que "les commissaires doivent posséder les caractéristiques culturelles et linguistiques de la population qu'ils représentent".

2. "La confessionnalité".

La justification explicite ici est l'attachement de la population anglo-catholique à l'école catholique telle que définie par le Comité catholique.

3. "Les services pédagogiques complets".

Ce "principe" est directement lié à l'objectif fondamental. Il implique aussi, notamment, à cause du caractère catholique de la population, que la structure de services d'une commission scolaire se compose "de personnes familières" avec les "familles d'écoles".

4. "La langue".

L'école doit pouvoir refléter le lien étroit qui existe entre la langue et la culture. D'autre part, la mobilité de la population anglaise implique que l'enseignement donné ici soit comparable à celui donné ailleurs au Canada et que la communauté participe à la chose scolaire dans sa langue.

5. "La taille".

La taille d'une commission scolaire doit être fonction de sa capacité à offrir tous les services et du degré de participation qu'elle permet.

Ces principes sont alors comparés à chacune des hypothèses qui sont envisagées pour une éventuelle restructuration. Les conclusions que chaque organisme en tire varient dans la formulation mais sont identiques quant au fond. C'est dans une commission scolaire anglo-catholique que l'objectif de "l'enseignement de qualité peut être le mieux assuré".

Par ordre décroissant, viennent ensuite la commission scolaire linguistique ("peut-être réalisable"), confessionnelle ("très difficile") et unifiée ("peu probable").

Pour éviter d'allonger démesurément cet exposé, nous référons le lecteur, pour la démonstration de ce qui précède, au tableau qui suit confectionné à partir de mots clefs tirés du mémoire du Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education:

Principes	Anglo-catholique	Linguistique	Confessionnelle	Unifiée
1. Représentativité	fully realized	respected but with varying degrees of certitude	nothing to recommend - dispersed - great difficulty	complex - extremely difficult (cf. principles 2 and 3)
2. Confessionnalité	highest level	a series of questions neutralized by foresight	could be realized, would be difficult (cf. princ. 1 & 4)	threat of very heated debates. Incoherence in policy
3. Services complets	strengthened	several problems possible with guaranteed arrangements	most difficult to satisfy - dispersion	great difficulties
4. Langue	assured	assure quality English education	uncertain - (Cf. princ. 1 and 3)	great difficulties, problem of communication
5. Taille	relatively minor problem	sufficiently concentrated	too small	meaningless debute the concentration

2. Les anglo-protestants

Il s'est trouvé quelques organismes anglo-protestants pour supporter l'idée d'une commission scolaire anglo-catholique. Parmi ceux-ci, on retrouve les cadres du Protestant School Board of Greater Montreal et le PSBGM lui-même. Voici comment s'exprime ce dernier organisme:

> Within recent years English Catholics have expressed a desire to have their own Board (s). We believe that there is evidence which shows that even in a bilingual denominational system there are two solitudes in actual practice. Furthermore, in some boards on the Island, English Catholics are dissatisfied about the provision of adequate essential pedagogical services and this situation will likely worsen if our maximum of 60,000 pupils per board is adopted. The justification may be economic but the fact remains. One or two English Catholic Boards would obviate their problem.

Le PSBGM, au nom de ses responsabilités générales quant à la qualité de l'éducation sur l'île, se déclare prêt à étudier l'idée et de la supporter entièrement si la chose semble avantageuse. La Quebec Federation of Home and School Associations de même que le Lakeshore Regional Council de la même association recommandent aussi la création d'un tel type de commission: "independent of the French Catholic boards". Ces deux organismes s'appuient sur le bien-fondé des besoins des parents anglo-catholiques dont le nombre d'enfants rendrait possible ("feasible") un tel projet. Elle semble enfin reconnaître l'existence de la communauté anglo-catholique: "At the present time the Anglo-Catholic parent body is without such a structure of its own".

3. Les franco-catholiques

Sauf erreur, un seul organisme a demandé la création pour les franco-catholiques d'une commission scolaire franco-catholique (compte tenu naturellement que le corollaire implicite de la demande des anglo-catholiques est la création de commissions franco-catholiques). Il s'agit du comité de parents de la Commission des écoles catholiques de Verdun (leur recommandation ne vaut que pour Verdun). De ce comité, il faut exclure ses membres anglophones qui ont appuyé la position du Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education on the Island of Montreal. Paradoxalement, tout le monde se trouve donc d'accord.

Les raisons sur lesquelles s'appuie le comité de parents de Verdun sont les suivantes: le territoire de la Commission des écoles catholique de Verdun a une majorité francophone et cette majorité est catholique. Ces raisons n'emportent pas nécessairement l'adhésion mais le fait que le mémoire ait été préparé, comme la chose est d'ailleurs indiquée par les seuls parents francophones du comité, explique peut-être davantage leur position. Les membres anglophones du comité ne savaient d'ailleurs pas que leurs collègues francophones préparaient un mémoire.(1)

4. Les franco-protestants

Enfin, un dernier organisme a recommandé au comité l'instauration sur l'île d'une commission scolaire franco-protestante. Il s'a-

---

(1) Le comité de restructuration a été informé de ce fait par télégramme le 25 avril.

git de la Fédération des Associations de parents des écoles protestantes du Québec.

L'analyse qui a amené la Fédération à faire cette recommandation peut se résumer de la manière suivante: historiquement, le secteur français du PSBGM est né, il y a 18 ans, de la réaction des francophones protestants pour briser la règle, qui avait prévalu jusque là, de l'anglicisation de leurs enfants via l'école anglaise ou bilingue. Bien que l'école protestante ait répondu adéquatement à leur volonté de pluralisme au plan religieux:

> il a fallu aux parents, puis aux professeurs une inlassable énergie pour faire valoir les droits des francophones non-catholiques du Québec à une instruction en français au sein de ces commissions scolaires anglo-protestantes, dont les traditions culturelles sont bien différentes des nôtres et qui ont beaucoup de difficulté à s'adapter à la réalité franco-québécoise.

Aujourd'hui, poursuit la Fédération, les parents "sont pris dans une double tension": ils tiennent encore au pluralisme religieux et à une école "qui ne soit une forme d'endoctrinement religieux" ce que ne leur permet pas l'école catholique qui malgré son ouverture (droit d'exemption) se définit encore comme un projet global catholique. D'autre part, ils veulent une instruction en français pour "participer pleinement, sans aucune réserve à la vie du Québec français". Mais alors les "structures actuelles qui sont anglo-protestantes ne favorisent que très peu cette volonté de réalisation du fait français chez les "protestants français".

A ces deux "données fondamentales" s'ajoute maintenant un élément nouveau. L'un des effets de la Loi 22 "doit être de drainer vers les classes françaises des centaines, voire des milliers d'enfants d'immigrants, qui pour un grand nombre ne sont pas catholiques. Ils seront donc dirigés dans les commissions scolaires "anglo-protestantes" sans qu'on puisse les en blâmer. On conclut donc:

> Nous craignons que les nouveaux arrivants non catholiques soient dispersés et noyés dans des classes dites d'immersion dont les qualités peuvent se défendre pour des élèves qui évoluent dans un milieu familial anglais mais qui peuvent être catholiques pour des enfants qui ne parlent à la maison ni l'anglais ni le français. Nous avons une obligation vis-à-vis ces nouveaux arrivants.

La proposition de créer une commission scolaire protestante française repose donc sur ces trois données: volonté d'avoir des écoles de type "protestant" au sens scolaire de ce mot, volonté d'écoles françaises à 100% dans leur enseignement et leur administration enfin, "souci d'accueillir les enfants d'immigrants non catholiques dans un milieu authentiquement français". A ces trois données, on ajoute un dernier argument: le droit constitutionnel des non-catholiques à "un secteur d'enseignement".

> "Cette création, conclut-t-on, constituerait, nous le croyons, un geste historique qui, tout en reconnaissant les droits constitutionnels des protestants irait dans le sens de l'épanouissement de la culture française au Québec".

C - La commission scolaire linguistique

Ouatre organismes ont fait connaître au comité de restructuration leur désir de voir transformer en commissions scolaires linguistiques les actuelles commissions scolaires confessionnelles. Il s'agit du comité d'école de Saint-Germain d'Outremont, de la Commission scolaire Sainte-Croix, du Congrès juif canadien et du Mount-Royal Catholic High School Committee.

Le comité d'école Saint-Germain d'Outremont a transmis sans plus au comité de restructuration les résultats d'un sondage mené auprès des parents des enfants fréquentant St-Germain. Sur 186 parents qui ont répondu (sur 225 parents possibles), 136 préféreraient être regroupés dans une commission scolaire francophone et la plupart "exigent que ceux qui le désirent puissent bénéficier, au sein de cette commission scolaire francophone d'un enseignement religieux", 33 désirent le statu quo, 11 se sont déclarés indifférents, 1 s'est prononcé pour des commissions scolaires unifiées, 2 pour une commission scolaire unique pour toute l'Ile.

La Commission scolaire Sainte-Croix de son côté a arrêté son choix sur la commission scolaire linguistique par "un souci évident de réalisme". La commission scolaire part du postulat du lien entre la langue et la culture et en déduit

"le droit à la minorité anglaise à faire éduquer et instruire ses enfants au moyen de la langue anglaise. Il est non moins évident que la majorité francophone, gravement menacée sur l'île de Montréal, a le même droit". C'est pourquoi la commission scolaire réclame en même temps l'application stricte de la Loi 22.

La commission scolaire a aussi étudié les autres hypothèses de regroupement et indique les motifs qui le lui ont fait rejeter. Nous ne parlerons ici que des inconvénients. L'hypothèse de la commission scolaire unique pour l'île est rejetée notamment à cause de l'inefficacité qu'elle engendrerait,et de l'incapacité pour un commissaire d'identifier les problèmes vécus du territoire; on estime d'autre part que la commission scolaire unifiée accentuerait "les difficultés de communication et de justice distributive entre les groupes linguistiques et religieux". A l'ouest, les francophones seraient en minorité et "devraient soutenir des efforts prodigieux sur tous les plans pour maintenir et accroître la culture francophone et traditionnellement catholique".

Convaincre une majorité anglophone au niveau d'une commission scolaire, qu'elle doit consacrer des sommes importantes pour accueillir les enfants d'immigrants et les intégrer à la culture française est une aberration si évidente que personne n'en rêve".

A propos de la commission scolaire confessionnelle, on reconnaît d'abord que "les catholiques pratiquants et fervents" souhaitent un tel type de regroupement. Mais, dit-on, leur rigueur "menace la liberté religieuse à laquelle a droit un enfant en devenir d'être adulte, même lorsque ses parents sont des catholiques avertis".

Or, dit-on, "le pluralisme religieux de la société québécoise invite à une position moins stricte" puisque les dispenses personnelles touchant tant les professeurs que les enfants à propos de l'enseignement religieux ne cesseront d'augmenter.

Au plan des principes, on se demande en outre étant donné que le ministère de l'Education n'est pas confessionnel, comment un gouvernement local peut l'être: "de quel droit imposerait-il un diktat dans le domaine religieux". Et l'on conclut:

> Ce n'est pas parce qu'une commission scolaire est dénommée catholique ou protestante que cela donne une protection à la fonction de la loi chez les élèves. Par contre, l'école est le milieu qui exerce l'influence la plus forte en ce domaine.

Le choix du Congrès juif canadien s'explique lui aussi par l'étroit rapport qu'il établit entre la langue, la culture et l'éducation. A cet égard, il ne croit pas que la commission scolaire unifiée soit indiquée parce que le climat actuel ne favorise pas cette option et que la minorité pourrait possiblement souffrir

d'un manque de services éducatifs: "language boards as a transitional step would be a more acceptable form of alternative today than unified board and superior to the status quo, i.e. confessional boards".

Enfin, les raisons qui ont amené le Mount-Royal Catholic High School Committee sont du même ordre: essentiellement on pense que les priorités culturelles des francophones et des anglophones sont différentes et que cela est "naturel". "This does not imply that the majority of English-speaking do not want to be part of Quebec.It just means that the priorities are different.Hence, to best satisfy both groups it is more practical to have school boards on the basis of language". Le même comité explique en outre que ces commissions scolaires administreront à la fois des écoles catholiques et non catholiques ce qui évitera de doubler les structures administratives.

D - Les commissions scolaires unifiées

Les huit organismes qui se sont fait les protagonistes de la commission scolaire unifiée l'ont fait pour des raisons diverses. On retrouve néanmoins, selon la nature des postulats ou des principes, diverses familles d'esprit. Ainsi, une première tendance regroupe ceux qui insistent sur la fonction socialisante du système scolaire. Deux groupes s'y retrouvent: "la Communauté de base" et le Module de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal. La Communauté de base fait d'abord

un constat: la région montréalaise est la plus pluraliste du Québec. Les différences ont jusqu'ici servi de critère de division au sein du système scolaire. Puis elle pose un jugement: "il s'agit là d'une stratégie institutionnelle dont les conséquences risquent d'être fort graves pour la société que nous avons à bâtir".

Le groupe énonce ensuite ses principes qui relèvent tous d'une conception de la société centrée plus sur l'unité de son projet que sur la diversité de ses composantes. Ainsi on affirme que la fonction du système est de transmettre les idéaux, valeurs, connaissance technique de la société et non pas celles de deux ou trois groupes en conflit, de reproduire l'ensemble social le plus fidèlement possible, de socialiser les enfants et de les acculturer à la société et non à des groupes minoritaires. Et s'il doit en être ainsi c'est "que la société est un tout et que les sous-structures qui l'organisent doivent traduire cette totalité" mais aussi parce que dans le passé la division selon la religion "n'a fait que renforcer les inégalités économiques et sociales et que ceci ne devrait en aucune façon se perpétuer".

Le Module de sciences religieuses de l'UQUAM tient pour le fond le même langage. L'école, dit-il, peut "soit accentuer les facteurs de différenciation, de fractionnement et d'isolement, et ainsi saper à la base le processus engagé depuis plu-

sieurs années déjà en direction du renouvellement de l'identité québécoise, soit atténuer ces facteurs de désintégration en favorisant dans toutes la mesure du possible, l'acculturation à un univers humain animé par un projet collectif".

Concrètement, c'est la deuxième tendance qui a prédominé jusqu'ici et le module croit que "cet état de choses (...) ne correspond plus aux meilleurs intérêts de la société dans son ensemble". Les structures scolaires devraient plutôt chercher à opérationnaliser l'objectif suivant: intégrer "les jeunes citoyens à une société égalitaire, fraternelle, ouverte à la variété des façons de voir le monde qui y coexiste et maîtresse de son travail et de son avenir, qu'ils auront la responsabilité de construire". C'est au nom de cet objectif que le Module rejette la commission scolaire confessionnelle vouée "à la reproduction des divisions économiques, sociales et culturelles". Le Module n'entend pas pour autant nier d'un coup la valeur des systèmes linguistiques et confessionnels mais propose de les réaménager autrement: c'est au niveau de l'école que "la différence linguistique et religieuse devra trouver sa place". Le mémoire ne dit rien sur la langue mais propose, comme on l'a vu, l'école multiconfessionnelle au plan religieux.

Cette vision des choses est pour le fond partagée par les commissaires dissidents du Protestant School Board of Greater Montreal:

> Education is a training for participation in the society of which it is a part. As such, it influences the values and attitudes of the society and creates or denies practical opportunities for decision-making at all levels. A school system which maintains absolute religious, cultural and linguistic division fosters and maintains ignorance prejudice and fear.
>
> We need a school system which will, by its organization and structures, strengthen and encourage understanding and acceptance: a structure where differences are valued and where minority and majority people can learn to live in harmony with one another.

Mais si pour les deux premiers groupes, la préoccupation première est "l'identité québécoise", les commissaires du PSBGM ont au plan culturel des ambitions moins grandes. Pour eux, la commission unifiée est une bonne façon "to use the natural human resource of both language groups so as to enrich language skills by allowing children to learn from each other, rather than separating children into alienated language groups".

Si donc en filigrane des deux premiers mémoires on devine les traits d'un Québec que l'on veut d'abord français, d'autres mémoires sont plus explicites encore. C'est le cas de l'Association des parents d'Outremont pour qui, expliquera son porte-parole, la commission scolaire unifiée permet au français de devenir la langue officielle au Québec. Pour la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer et surtout pour l'Association des cadres scolaires du Québec la commission scolaire unifiée constitue une mesure qui s'insère dans l'objectif général de la restructuration

soit "devenir un des moyens de développement et d'épanouissement de la majorité francophone et cela, dans le respect de la minorité anglo-saxonne".

Pour les cadres scolaires, c'est clair: il s'agit d'utiliser "la structure scolaire comme élément de francisation et comme facteur d'épanouissement de langue française dans tous les secteurs de la vie collective" car "la langue française est une valeur et un bien collectif pour les Québécois".

A la commission scolaire Jérôme-LeRoyer, on prend pour acquis que la Loi 22 a établi la priorité du français au niveau de l'administration scolaire. En outre, la commission croit en la nécessité d'éliminer les différences trop prononcées qui risqueraient de se manifester dans des organismes scolaires regroupés selon la langue.

La Fédération des principaux du Québec semble aussi rattacher à la question linguistique sa recommandation d'unifier les commissions scolaires. Elle conclut en effet après une analyse de la situation sur cette question que la Loi 22 "laisse beaucoup de latitude à ceux qui voudront poursuivre le mouvement d'anglicisation des immigrants". Elle souligne aussi qu'il est "indispensable que, dans les meilleurs délais, le français devienne, dans les faits, la langue de travail et de communication".

Les membres du comité de parents de la région 2 de la CECM voient plus loin en ce que 60% d'entre eux réclament des commissions scolaires neutres et 95% des commissions unilingues françaises tant au plan des structures que de l'enseignement:

> "Nous tenons beaucoup à ce que le Québec demeure français. La situation actuelle dans l'éducation favorise l'anglicisation et nous voulons renverser cette tendance. Cependant, nous ne sommes pas contre l'apprentissage de plus d'une langue qui sera toujours profitable".

On invoque aussi en faveur des commissions unifiées des raisons relatives à la confessionnalité. Les cadres scolaires du Québec par exemple ne croient pas "que des structures scolaires ou des actes administratifs peuvent revêtir un statut confessionnel. Les buts poursuivis en administration et les méthodes utilisées pour atteindre ces objectifs ne font pas partie de la problématique confessionnelle". C'est aussi l'avis des commissaires dissidents du PSBGM. Ce dernier argument est d'ailleurs repris dans des termes voisins par la Fédération des principaux et la Commission scolaire Baldwin-Cartier pour qui la structure d'administration publique "participe à la neutralité de l'Etat". La majorité (60%) des membres du comité de parents de la région 2 de la CECM est pour des commissions scolaires neutres (même s'ils veulent tous que certaines écoles demeurent confessionnelles) car la division confessionnelle est "considérée par plusieurs comme néfaste".

Mais pour la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer, c'est

notamment pour des raisons positivement reliées à la confessionnalité que l'on favorise la commission scolaire unifiée. Elle se demande en effet quel est le type de commission scolaire qui serait le plus apte à assurer "la formation intégrale" des enfants laquelle,implique pour la commission que la religion fasse partie intégrante du projet éducatif. On emprunte la réponse au rapport Parent pour qui seule la commission unifiée permet la souplesse nécessaire pour répondre avec équité aux voeux de tous.

C'est aussi pour des <u>raisons sociales</u> que l'on est en faveur de la commission scolaire unifiée. Pour la commission scolaire Baldwin-Cartier, cette structure assure "que les étudiants français et anglais recevront une éducation <u>de qualité égale</u>, <u>meilleure</u>, tout en respectant les besoins et les attentes particulières des deux groupes linguistiques. (C'est nous qui soulignons). C'est aussi l'avis de la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer.

Cette dernière enfin voit des avantages <u>administratifs</u> à la commission unifiée:

> Il n'apparait pas pratique de confier à deux organismes (et encore moins à trois) le contrôle d'un même bassin de population; nous pouvons facilement imaginer sinon les conflits tout au moins la concurrence qui se créerait afin d'attirer le plus de "clientèle" possible.
>
> Sans présumer de la bonne foi ou de la vertu

> des administrateurs de chaque organisme, il n'y aurait pas de garantie que l'élève sera traité avec toute la justice requise et dans son meilleur intérêt si on lui facilitait l'admission dans une école où la langue parlée ne conviendrait pas à ses connaissances ou à ses aspirations.

En somme, cette analyse a révélé que cinq types d'arguments servent à justifier la position des groupes: le premier type relève d'une conception socialisante du système scolaire; le second type, dominant en fait, est de nature socio-culturelle: la commission unifiée est retenue à cause du rôle qu'elle peut jouer pour la francisation du Québec; le troisième type touche la confessionnalité mais il est surtout négatif: l'administration est neutre au plan religieux; le quatrième type d'argument est social: on prône l'égalité pour tous; enfin le dernier est administratif.

CONCLUSION

Les conclusions de l'analyse qui précède sont relativement faciles à tirer car les propositions des organismes relatives aux types de commissions scolaires découlent logiquement de leur prémisses abstraites et de leur vision de la situation, prémisses et vision qui appartiennent essentiellement à l'univers socio-culturel et socio-religieux. Pour bien comprendre les recommandations, il faut avoir en mémoire ce qui a été dit aux chapitres sur la religion et sur la langue.

Mais rappelons d'abord un principe qui est commun à tous: le système scolaire doit être contrôlé par la communauté qu'il dessert. Cette affirmation est le postulat fondamental qui sous-tend tout le débat. La grande question qui se pose est alors la suivante: comment est définie cette communauté et quel est son extension? C'est dans les réponses que chacun des groupes donne à cette question qu'apparaissent les divisions.

Pour les groupes anglo-protestants, la communauté c'est avant tout la communauté canadienne. Cette communauté est formée de deux entités socio-culturelles, l'une francophone, l'autre anglophone, qui aspirent à l'unité tout en jouissant de droits égaux. Etant donné les rapports étroits entre la langue et la culture d'une part et l'éducation d'autre part, chaque entité doit pouvoir contrôler ses écoles. Mais il arrive concrètement que la culture anglophone est actuellement menacée au Québec. Les anglo-protestants doivent donc afin d'assurer le développement de leur culture se réfugier même si l'on reconnait qu'il s'agit d'une anomalie, car c'est là qu'ils trouvent de fait dans le système confessionnel une protection juridique adéquate au plan culturel. Telle est pour l'essentiel la position de la presque totalité des organismes anglo-protestants.

Pour les organismes anglo-catholiques, leur communauté se définit par deux éléments: la langue et la religion. Le contenu idéologique de ces deux éléments est pour l'essentiel le même que celui que partagent les anglo-protestants en ce qui concerne la langue, et les artisans de "l'école catholique authentique" chez les francophones en ce qui concerne la religion. Mais l'union de ces deux éléments n'est pas une simple juxtaposition, car ils sont tous les deux l'objet de choix réels et,pour une grande partie des membres, des choix conscients. Il en résulte une communauté nouvelle et distincte des communautés anglo-protestante et franco-catholique Et cette communauté revendique elle aussi, pour le bien de ses enfants, le droit de contrôler son système scolaire.

La communauté franco-catholique, comme on l'a déjà vu, se divise en deux par sa manière de se définir: pour les premiers la communauté est à la fois inséparablement francophone et catholique. Théoriquement, il n'y a pas lieu de choisir entre l'un et l'autre des éléments .Mais dans une situation donnée où la religion est menacée, il faut opter pour la religion qui,dans la hiérarchie des valeurs,est la valeur suprême. Chez ce même sous-groupe, la famille, les communautés locales sont valorisées, ce qui est logique dans la mesure où la religion est d'abord une valeur personnelle et familiale, et que sa première manifestation institutionnelle et traditionnelle la paroisse,est aussi une réalité locale. La communauté scolaire apparaît donc comme l'émanation, le prolongement des communautés chrétiennes et des familles qui en forment le tissu. Ce sont à ces

communautés chrétiennes qu'il appartient donc de contrôler le système.

Pour les seconds, la communauté, c'est avant tout la majorité francophone du Québec; le Québec est une province française. Certes, la religion est pour beaucoup d'entre eux importante voire même au centre de la vie mais concrètement, elle est seconde ou occupe sur un autre plan que la langue. En face ou avec la majorité francophone du Québec, il existe aussi une minorité anglophone (d'origine britannique) dont les droits (les privilèges, diront certains) doivent être respectés. Au plan de la situation, la majorité francophone est menacée à plus ou moins long terme car les non-anglophones s'aggrègent dans une proportion importante à la minorité anglophone et que la majorité francophone ne s'accroît plus naturellement. S'il est d'une part normal que la majorité définisse les règles du jeu au sein d'une société démocratique (tout en respectant ses minorités) la situation concrète rend plus impérieux encore le contrôle du système scolaire par la majorité. Mais par quel mécanique? Pour les uns, par la commission scolaire unifiée; pour les autres, par la commission scolaire linguistique, mais à la condition que les commissions scolaires anglophones administrent des écoles pour les "vrais" anglophones seulement, pour certains même, par la commission scolaire confessionnelle!

Reste enfin une dernière communauté, celle qui se définit par la langue sans égard à la religion (ou du moins pour qui la religion ne relève pas du monde scolaire).

Elle regroupe une toute petite minorité de protestants francophones. Au plan de la situation scolaire, cette communauté vit au milieu des anglophones et trouve anormal d'être contrôlée par eux; par ailleurs sa vision religieuse l'empêche de se solidariser avec les franco-catholiques chez qui la religion, officiellement du moins, continue de définir l'école. Elle réclame donc des commissions scolaires franco-protestante.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LE TYPE DE COMMISSION SCOLAIRE

		la commission scolaire confessionnelle	la commission scolaire linguistique	la commission scolaire unifiée	la commission scolaire linguistique et confessionnelle
A)	ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS			(R)[1]	R
1	PSBGM	R			
2	Lakeshore School Board	R			R
3	Ass. of Adm. Officers of the PSBGM	R			
4	Quebec Ass. of School Administrators				
5	Ass. of Consultants of Mtl				
6	Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec	R			
7	Central Parents' Committee of the PSBGM	R			
8	Parents' Committee of the Lakeshore School Board	R			
9	School Committee of Lindsay Place H.S.	R			
10	MacDonald H.S. Committee	R			
11	School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School				
12	Vivian Graham Elementary School	R			
13	Seigniory School Committee				R
14	Quebec Fed. of Home and School Ass.	R			R
15	Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.			X	
16	Montreal Lakeshore University Women's Club				
B)	ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES				R
17	English Officers of the MCSC				R
18	Ass. of Catholic Principals of Mtl				
19	Ass. of Directors of English Schools Inc.				R
20	East End Teachers' Ass.				R
21	Baldwin-Cartier Teachers' Ass.				R
22	Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)		R		
23	School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.				R
24	Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl				R
25	Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities				
26	Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League				
C)	ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES			R	
27	Commission scolaire Jérôme-Le Royer		R		
28	Commission scolaire Sainte-Croix	R			
29	Commission des écoles catholiques de Verdun	R			
30	Ass. des cadres de la CECM			R	
31	Ass. des cadres scolaires du Québec				
32	Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.			R	
33	Féd. des principaux du Québec				
34	Syndicat national des employés de la CECM (CSN)				R
35	Comité de parents de Verdun	R			R
36	Comité régional de parents, région 2 (CECM)	R			
37	Comité d'école de la polyvalente St-Henri		X		
38	Comité d'école de St-Germain d'Outremont			R	
39	Module de sciences religieuses de l'UQUAM	R			
40	Ass. des parents de Saint-Henri			R	
41	Ass. des parents d'Outremont	R			
42	Ass. des parents catholiques du Québec	R			
43	Mouvement scolaire confessionnel	R			
44	Journal "Plein Jour"	R			
45	Journal "Carrefour chrétien"	R			
46	Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal	R			
47	Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont			R	
48	Communauté de base	R			
49	Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)				R
D)	ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS				
50	Féd. des ass. de parents des éc. protestantes françaises du Q.			R	
E)	AUTRES (MULTILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)				
51	Commission scolaire Baldwin-Cartier				X
52	Féd. des comités de parents de l'Ile de Mtl		R		
53	Montreal Women's Council				
54	Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith				

[1] (r) PSBGM (rapport minoritaire)

RECOMMANDATIONS

LE TYPE DE COMMISSION SCOLAIRE

1. La commission scolaire confessionnelle

Association des parents catholiques du Québec

ATTENDU que seules les commissions scolaires confessionnelles peuvent répondre -
a) aux légitimes demandes de la majorité des parents catholiques et protestants;
b) aux objectifs fondamentaux de la formation surnaturelle et totale de l'enfant;
c) au maintien et au progrès des valeurs qui ont fait la civilisation chrétienne;
d) au désir exprimé à deux reprises, lors de referendums organisés par l'Archevêque de Montréal sur les lois 62 et 27;

96. nous recommandons que les commissions scolaires confessionnelles catholiques et protestantes soient maintenues, et que, soit créée une commission scolaire "autre" pour répondre aux besoins des "autres".

Mouvement scolaire confessionnel

ATTENDU que la division des commissions scolaires selon la confessionnalité est le seul mode qui respecte:
a) les options fondamentales des communautés de base qui forment l'ensemble de la population québécoise;
b) l'option démocratique et légitime des parents et de la majorité de la population chrétienne en faveur de structures confessionnelles, telle qu'exprimée de façon non équivoque lors des consultations sur les projets de loi 62 et 28, et lors de l'élection des commissaires, le 18 juin 1973, prévue par la loi 71;
c) le pluralisme religieux, surtout en ajoutant aux commissions scolaires catholiques et protestantes une commission scolaire autre qui respectera les convictions de ces "autres";
d) les droits acquis des parents et de la population chrétienne, protégés par nos lois et la Constitution canadienne;

97. nous recommandons que la division des commissions scolaires selon la confessionnalité soit maintenue et que soit créée instamment une commission scolaire autre aux fins de desservir la population autre.

Carrefour chrétien	98.	(...) les structures scolaires doivent être confessionnelles. Ce qui signifie que, pour nos écoles catholiques, la commission scolaire doit être catholique. De même, pour les écoles protestantes, la commission scolaire doit être protestante. Et pour ceux qui ne sont ni catholiques ni protestants, une structure doit leur être offerte afin qu'ils puissent s'y retrouver à l'aise, selon leurs options propres.
Plein Jour	99.	Qu'une ou deux commissions scolaires "autres" soient prévues dans la Loi pour organiser et administrer, selon les besoins exprimés par la population dans le territoire de l'Île de Montréal, des écoles "autres" qui pourront être identifiées comme non-confessionnelles ou de confession autre que catholique ou protestante.
Polyvalente St-Henri (Mme Cécile Plante)	100.	Nous voulons voir maintenues des commissions scolaires confessionnelles catholiques tout en reconnaissant la possibilité de commissions scolaires "autres" pour ceux qui en désireraient.
Association des parents de St-Henri	101.	Nous voulons voir maintenues des commissions scolaires confessionnelles catholiques tout en reconnaissant la possibilité de commissions scolaires "autres" pour ceux qui en désireraient.
Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont		ATTENDU QUE la très grande majorité des parents tient à maintenir l'école catholique authentique; ATTENDU QUE sans cadres et soutiens juridiques les écoles catholiques seraient dans une situation aléatoire et ne pourraient avoir toute l'aide et les services requis pour d'authentiques écoles catholiques; ATTENDU QUE les parents qui ne sont pas de foi chrétienne ont droit à des écoles pour leurs enfants; ATTENDU QUE la philosophie de "Voies et Impasses" et le Nouveau Règlement du Comité catholique ne peuvent être appliqués dans les écoles d'une commission scolaire sans une personne affectée à temps plein à l'éducation chrétienne:
	102.	le C.I.P.E.C. de Rosemont demande: - le maintien des commissions scolaires confessionnelles; - l'ouverture d'un secteur "autre".

Office de l'éducation (Archevêché de Montréal)	103.	la commission scolaire catholique est la structure qu'il faut maintenir pour assurer la mise en oeuvre de l'école catholique. Cette position ne veut en rien brimer les personnes qui, notamment dans le secteur francophone, ne partagent pas la foi catholique. Celles-ci devraient pouvoir jouir, même à l'intérieur de ces cadres, d'écoles qui leur conviennent, ainsi que la loi le prévoit depuis quelques années. La création de telles écoles "autres" aurait pour effet de clarifier la situation dans ce secteur.
Commission des écoles catholiques de Verdun		Considérant que l'homme n'est pas un sujet neutre; Considérant que l'éducation religieuse est nécessaire à l'équilibre de l'être humain; Considérant que la confessionnalité fait partie de notre héritage historique et culturel; Considérant que les anglophones tout aussi bien que les francophones désirent conserver leurs écoles confessionnelles avec toutes les garanties d'application que cela exige,
	104.	nous recommandons des commissions scolaires confessionnelles.
Comité de parents de Verdun	105.	que la commission scolaire créée lors de la restructuration impliquant le territoire de la CECV soit confessionnelle (catholique) (...).
Parents' Committee Lakeshore School Board	106.	la recommandation actuelle du comité de parents est de garder le statu quo de la Commission scolaire Lakeshore.
Lakeshore Regional Council of Quebec Federation of Home and School Associations	107.	we recommend that the confessional basis for school board structure in Montreal, as guaranteed in the British North America Act, be retained. We feel that there is a place for the protestant educational system in our society -- a system that has readily traditionally accommodated peoples of other ethnic, racial and religious backgrounds. As a result of this accommodation, religious instruction in the protestant educational system has always been given at the request of parents, and not on a compulsory basis.

Association of Administrative Officers of the Protestant School Board of Greater Montreal	108.	it is the opinion of the Association of Administrative Officers of the Protestant School Board of Greater Montreal that the present confessional basis of school boards should be retained.
Comité d'école MacDonald High School	109.	nous recommandons que la Lakeshore School Board et la Protestant School Board de Montréal continuent à exister telles que présentement constituées.
Seigniory School Committee	110.	School Boards are to be on a confessional basis.
Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec	111.	que les commissions confessionnelles soient retenues pour le moment.
School Committee of Lindsay Place High School	112.	that the present division of Boards on a confessional basis is the most appropriate for our area. We do not think that the climate is right yet for unified boards. In the light of Bill 22, we do not believe that there is sufficient protection for minorities to accept Boards based on linguistic lines.
Commission scolaire de Lakeshore	113.	que, en attendant que le conflit constitutionnel touchant les écoles confessionnelles soit résolu de façon définitive, les comissions scolaires confessionnelles telles que définies par les dispositions de la Loi de l'instruction publique soient maintenues.
Comité de parents de Verdun	105a.	que l'Île de Montréal soit divisée en quatre commissions scolaires, dont trois seront de confessionnalité catholique et une de confessionnalité protestante, chacune respectant dans ses structures les réalités culturelles et linguistiques. Les quatre commissions scolaires pourront adopter des règlements concernant l'organisation de cours pour des personnes autres que catholiques et protestantes dans le cadre des territoires géographiques qui leur seront délimités.

LE TYPE DE COMMISSION SCOLAIRE

2. La commission scolaire linguistique

Commission scolaire Sainte-Croix	114.	six (6) commissions scolaires françaises administrant une clientèle à peu près également distribuée entre elles, et dont les écoles assureraient le choix des parents quant à la confessionnalité. trois (3) commissions scolaires anglaises administrant une clientèle à peu près également distribuée entre elles, et dont les écoles assureraient le choix des parents quant à la confessionnalité.

RECOMMANDATIONS

LE TYPE DE COMMISSION SCOLAIRE

3. La commission scolaire unifiée

Commission scolaire Baldwin-Cartier	115.	le comité recommande la formation de commissions scolaires unifiées; le comité recommande que cette commission scolaire unifiée administre des <u>écoles distinctes</u> de langue française et de langue anglaise, aussi bien à l'élémentaire qu'au secondaire.
Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	116.	en partant des principes de la Loi 22, les commissions scolaires doivent dispenser un enseignement en langue française; elles doivent aussi donner un enseignement en langue anglaise pour ceux dont la langue maternelle est anglaise et ceux qui peuvent faire la preuve de la connaissance de cette langue. La commission scolaire Jérôme-Le-Royer recommande donc des commissions scolaires unifiées en ce qui concerne l'aspect langue comme mode de division des commissions scolaires.
	117.	la commission scolaire Jérôme-Le-Royer recommande, dans le cadre de la confessionnalité, des commissions scolaires unifiées qui auraient pour mission de donner l'enseignement confessionnel (catholique et protestant) en respectant l'aspect juridique. Ainsi chaque commission scolaire unifiée dispenserait l'enseignement public à tous les élèves de son territoire dans des écoles qui offriraient l'enseignement pour les élèves de foi catholique, des écoles pour les élèves de foi protestante et des écoles pour les élèves qui ne seraient pas de foi catholique ou de foi protestante, ou encore ne pratiquant aucune religion. Dans ce dernier cas, il serait important de considérer comment, dans une confessionnalité ouverte, les écoles de foi catholique ou protestante peuvent recevoir des élèves de croyance religieuses différentes.
Communauté de base	118.	que l'Île de Montréal soit dotée d'un système de commissions scolaires unifiées, découpées uniquement sur une base territoriale;
	119.	qu'aucune école ne puisse être bilingue. Les écoles seront soit françaises, soit anglaises. Et chaque école sera unilingue à tous les niveaux: enseignement et administration.

Module de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal	120.	il est proposé qu'au niveau de l'appareil organisationnel, l'Île de Montréal soit doté d'un système de commissions scolaires unifiées, c'est-à-dire découpées uniquement sur une base territoriale selon des critères compatibles avec le plus haut niveau de démocratisation possible.
Association de parents d'Outremont	121.	nous optons pour le type de la commission scolaire unifiée, donc neutre sur le plan confessionnel; chaque commission scolaire administre des écoles françaises, et anglaises, selon les exigences de la population scolaire.
Montreal Lakeshore University Women's Club	122.	mainly due to change since 1970, and in particular due to Bill 22 and the repeal of Bill 65, no consensus emerges. The Unification of School Boards, as described in our brief, (of 1970), is still supported by a large number of our members. However, a significant number consider unification an ideal which can not be realized at this time; and some of our members are completely opposed to unification. There is a strong feeling that the conditions for any unification should be guaranteed in advance.
PSBGM (Minority Report)	123.	that school boards on the Island of Montreal be organized along regional, non-confessional lines.

LE TYPE DE COMMISSION SCOLAIRE

4. La commission scolaire à la fois linguistique et confessionnelle

Cadres anglophones de la CECM	124.	que les commissions scolaires de l'île de Montréal soient remaniées de manière à garantir aux catholiques anglophones la même autonomie au sujet de l'éducation de leurs enfants que d'autres groupes de religion et de cultures différentes se sont vus accorder, et ce par le truchement de deux commissions scolaires catholiques d'expression anglaise.
Baldwin-Cartier Teachers' Assoc.	125.	that school boards on the Island of Montreal be organized on the basis of language.
	126.	that school boards on the Island of Montreal be specified as either Catholic or Protestant.
Clergé catholique romain de diverses communautés ethniques intéressées à l'éducation catholique anglaise	127.	que deux commissions scolaires catholiques anglaises soient établies sur l'île de Montréal.
Comité régionaux des parents des régions A et B (CECM)	128.	l'établissement d'une commission scolaire catholique anglophone de telle sorte que la communauté catholique anglophone puisse jouir de toute l'autonomie nécessaire pour assumer ses responsabilités en offrant aux enfants une éducation adaptée à leurs besoins.
Comité pour la coordination de l'enseignement aux anglo-catholiques de l'île	129.	un enseignement de qualité peut être facilement assuré aux anglo-catholiques si l'enseignement est dispensé dans des commissions scolaires homogènes sur le plan linguistique et confessionnel (ANGLOPHONES CATHOLIQUES); il est peut-être réalisable au sein de commissions scolaires homogènes sur le plan linguistique (LINGUISTIQUES); il est très difficile aux anglo-catholiques de prétendre à un enseignement de qualité dans des commissions scolaires

suite de 129. homogènes au point de vue confession (CONFESSIONNELLES); enfin, dans les commissions scolaires hétérogènes sur le plan linguistique et confessionnel (UNIFIES), il est peu probable que les anglophones catholiques bénéficieraient d'un enseignement de qualité.

Mount Royal School Committee

"Cette recommandation devrait être classée avec celle concernant la commission scolaire linguistique: il s'agit d'une erreur".

to have graduates who are capable of living and working in the French-language milieu of Quebec and/or the English-language milieu of the rest of Canada;

to have their children educated in a Catholic environment. One that gives a religious dimension to all activities and provides an atmosphere which promotes the acquisition of religious knowledge and spiritual growth;

It is believed that the best method of achieving the above mentioned objectives would be

130. to have school boards organized by language and to have confessional schools. That is, English language boards which administer all English schools both Catholic and non-Catholic. And French language boards that would administer all French language schools.

East End Teachers' Association

any school board established by restructuration for the purpose of serving English Catholic education, must fulfill the above recommendations to fully realize the goals of English Catholic education. The options available are the following:

131. 1. English Catholic boards where all goals can ideally be met.
2. English boards where a guarantee of protection for language rights would be necessary.
3. Catholic boards where a guarantee of protection for religious rights would be necessary.
4. Unified boards where a guarantee of both religious and language rights would be necessary.

From the above options, it is easily seen that the interests of English Catholics would best be served by the establishment of English Catholic school boards. The establishment of such school boards would ensure that English Catholics receive the best quality of the type of education they have chosen.

To this end, we would propose that, on the island of Montreal, there be ten school boards, divided as follows: six French Catholic boards, two Protestant boards and two English Catholic boards.

Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal

132. (Le PSBGM propose la création de commissions scolaires à la fois confessionnelle et linguistique réparties comme suit: NDR).

No. of Bds.	Territory	Type
4	CECM plus Ste. C. plus V	Fr. R.C.
1	J. Le-Royer	"
1	B.C. plus S.S.L.	"
1	CECM plus J. Le-Royer	Eng. R.C.
1	Other 4 R.C. Boards	"
1	PSBGM	Eng. & Fr. Prot.
1	L.	Eng. "
10	.....	

Quebec Federation of Home and School Associations

133. we recommend the retention of confessional board structures, and specifically that the Lakeshore School Board and the Protestant School Board of Greater Montreal retain their identity and continue to serve the English-speaking community on the island of Montreal as they have done heretofore.

134. we recommend that within the Catholic board structure Anglo-catholic boards be instituted, independent of the French-catholic boards, with the same autonomy as the other boards on the island of Montreal, to serve the anglo-catholic community.

Lakeshore Regional Council of Quebec Federation of Home and School Associations

135. we recommend that the confessional board structures (specifically the Lakeshore School Board and the Protestant School Board of Greater Montreal) be retained. These Confessional Boards, both Catholic and Protestant, as guaranteed by the British North America Act, are the only guarantee we have for our English language and culture.

136. we also recommend that the Anglo-Catholic Community be granted the right to administer Anglo-Catholic Boards independent of the French-Catholic Boards with the same autonomy as the other Boards on the island of Montreal.

Comité de Parents de Verdun		attendu que le territoire de la C.E.C.V. a une majorité francophone; attendu que la majorité francophone de la C.E.C.V. est catholique; attendu que l'enseignement secondaire est basé sur un choix d'options et que l'intérêt strictement religieux a des hauts et des bas qui reflètent dans le mémoire par la Fédération des principaux du Québec et aussi directement dans nos écoles;
	137.	nous recommandons une commission scolaire linguistique (francophone) et confessionnelle, cette dernière qualification comme suit, soit créée lors de la restructuration impliquant le territoire de la C.E.C.V. a) l'enseignement religieux obligatoire à l'élémentaire (tout en conservant l'option de l'article 93 préservant aux minorités le droit de s'abstenir de ces cours lorsque la demande en est faite); b) l'enseignement religieux facultatif au secondaire
Fédération des associations de parents des écoles protestantes françaises du Québec	138	nous demandons que soit créée une commission scolaire "protestante" française qui ait l'entière responsabilité, en étroite collaboration avec le ministère de l'Education, de l'enseignement et de l'éducation des québécois et néo-québécois qui sont non-catholiques et qui ont droit constitutionnellement à un secteur d'enseignement.
Association of Administrative Officers of the Protestant School Board of Greater Montreal	139.	(...) in particular, we recommend that two English Catholic Boards be established, and that these boards be coterminous with the Protestant boards and enter into mutual agreements with them for the efficient sharing of services, cooperating wherever possible for their mutual benefit.
	139a.	that one school board be considered for the schools within the Catholic system which uses English as the language of instruction, and that this board be represented on the Island School Council.

CHAPITRE VII: LA TAILLE ET LE TERRITOIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Il a déjà été largement question de la taille des commissions scolaires au chapitre sur les services éducatifs. On rendra plutôt compte ici des propositions concrètes des organismes sur le nombre d'élèves que l'on devrait retrouver dans une commission scolaire. Dans un second temps, on parlera des propositions relatives au découpage de la carte scolaire de l'Île de Montréal.

A. La taille des commissions scolaires

1. Les propositions

Les organismes qui ont fait des recommandations sur la taille des commissions scolaires - on en compte une trentaine - se répartissent grosso modo en deux catégories: ceux qui souhaitent que les tailles des commissions scolaires soient autant que possible égales, et les autres qui indiquent plutôt un minima et un maxima.

Première catégorie

The Association of Administrative Officers of the PSBGM

Lakeshore Parent's Committee

Commission scolaire Lakeshore 30,000

Les commissaires dissidents du PSBGM

East End Teachers' Association	
Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal[1]	30,000 à 50,000
Fédération des principaux du Québec	50,000 à 60,000
Commission scolaire Ste-Croix	30,000 et 45,000
Commission scolaire Jérôme-Le Royer	
Association des cadres scolaires du Québec	
Association des parents d'Outremont	25,000 à 30,000
Commission scolaire Baldwin-Cartier	40,000 à 50,000
Fédération des comités de parents	
Commission des écoles catholiques de Verdun	
Congrès juif canadien	

Seconde catégorie

PSBGM	15,000 et 60,000
Provincial Association of Protestant Teachers	20,000 et 50,000
Lindsay Place High School	10,000 et 40,000
Comité de parents de Verdun	20,000 et 40,000
Association des cadres de la CECM	50,000 et 111,000
Comité de parents de la région 2 de la CECM	20,000 et 40,000
Association des professionnels de l'orientation du Québec	20,000 et 40,000

---

(1) et tous les autres organismes anglo-catholiques

Il importe de faire remarquer que c'est en général avec circonspection que la plupart des organismes ont proposé des chiffres. Ils ont invoqué l'expérience ou ce qui leur paraissait souhaitable au meilleur de leur connaissance. Ceci dit, on note d'abord une tendance dominante pour que les tailles des commissions scolaires soient sur l'Île de Montréal à peu près équivalentes. Ensuite, on constate que les recommandations sur la taille d'une commission scolaire varient pour le minimum de 10,000 élèves à 50,000 (moyenne: 27,500) et pour le maximum de 30,000 à 111,000 (moyenne: 49,700) et de 30,000 à 60,000 si l'on exclut du groupe les cadres scolaires de la CECM. Personne encore une fois n'accorde à ces chiffres de valeur scientifique. Ils constituent des approximations qui correspondent sans doute à l'image idéale que l'on se fait de la taille d'une commission scolaire.

2. Les justifications

Les raisons que les organismes ont apportées pour justifier leurs recommandations peuvent être regroupées en deux catégories principales.(1) Les premières ont trait à la qualité de l'administration scolaire, les secondes touchent

---

(1) En trois catégories, si l'on ajoute la question des services éducatifs qui a déjà fait l'objet d'analyse au chapitre IV

la qualité de la vie démocratique.

Au-delà des chiffres mentionnés par les organismes, il faut voir, nous semble-t-il, un désir d'avoir sur l'île des commissions scolaires ni trop petites ni trop grandes, ou, pour reprendre une expression qui revient souvent, des commissions scolaires de "taille moyenne". Et au-delà de cette indication, il nous semble plus important encore de voir quel est le but visé.

Plusieurs groupes ont à cet égard le sentiment qu'une commission scolaire de taille moyenne permet d'éviter la bureaucratie, favorise la responsabilité (East End Teachers' Association), accroît l'efficacité (PSBGM; Association des professionnels de l'orientation du Québec), rend plus facile les communications entre les écoles et la commission (Commission scolaire du Lakeshore), personnalise l'administration (Hudson High School Committee), bref, rend l'administration plus facile (Lakeshore Parents' Committee).

D'autre part, il est important pour la qualité de la vie démocratique que les commissaires représentent bien la

population de leur quartier (Commission scolaire du Lakeshore), que la commission scolaire ne perde pas contact avec la population et soit à sa portée (East End Teachers' Association; Committee of Coordination for Anglophone Catholic Education for the Island of Montreal; Comité de parents de Verdun), qu'elle s'identifie au milieu (Comité de parents de la région 2 de la CECM), et rende ainsi plus facile la participation des citoyens en faisant naître plus facilement un sentiment d'appartenance à leur commission scolaire (Association des cadres scolaires du Québec). Elle permet plus aux parents d'exercer un contrôle sur la structure et d'y jouer un rôle plus actif. Bref, il faut viser à ce que les commissions scolaires remplissent leur mandat d'une manière plus démocratique et fonctionnelle qu'elles ne le font actuellement (PSBGM).

D'autre part, peu d'organismes se sont exprimés sur les raisons pour lesquelles ils prônent des commissions scolaires de taille équivalente, mais ceux qui l'ont fait, par exemple la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, la Commission des écoles catholiques de Verdun, ont expliqué qu'ils voulaient assurer une représentativité égale des commissions scolaires au Conseil scolaire et donc permettre une vie démocratique meilleure.

Ajoutons un mot sur un organisme qui, par ses recommandations, se situe à part: l'Association des cadres de la CECM. Bien qu'elle ait souligné l'importance que chaque commission scolaire ait "une population analogue pour qu'elles deviennent des partenaires égaux devant le Conseil scolaire de l'Île", elle n'en suggère pas moins de créer quatre commissions scolaires dont les tailles respectives en 1981 seraient de 64,500, 113,500, 62,000 et 51,000. La plus importante de ces commissions serait l'actuelle CECM dont les frontières ouest et est auraient été modifiées.

Pour justifier cet accroc au principe, l'Association explique que la CECM compte beaucoup de réalisations à son actif surtout au plan pédagogique, réalisations qu'elle doit aux moyens que lui a fournis sa taille et qui font qu'elle "a pris l'allure d'un chef de file". Les cadres tiennent donc "à préserver ces avantages indéniables qu'on peut trouver à la Commission des écoles catholiques de Montréal". Ils suggèrent alors des tailles qui, disent-ils, permettent aux autres de se "rapprocher" de la taille de la CECM. En audience publique, un des porte-paroles de l'Association n'a pas caché que la

recommandation reposait sur un autre principe essentiel: "conserver des postes et des hommes qui ont fait leurs preuves".

B. Le territoire des commissions scolaires

Les organismes qui se sont intéressés à l'aménagement concret des territoires des commissions scolaires - et ils sont respectivement peu nombreux - ont surtout abordé la question sous l'angle des principes ou des critères. Quelques-uns ont fait des suggestions ou plutôt des hypothèses relatives au découpage de la carte scolaire.

1. Les critères

Le premier critère, le plus fréquent il va de soi, est la taille. Il va de soi que les propositions faites à cet égard ont ou peuvent avoir un impact direct sur les limites territoriales des commissions, en particulier celles qui suggèrent que les commissions scolaires soient de taille à peu près équivalentes. Mais comme il a déjà été largement question de cette variable au chapitre précédent, nous passons sans plus.

Le second critère tout aussi important que le premier est le type de commission scolaire que les organismes privilégient. En effet, l'option retenue influe forcément sur la

taille, ce qui nous ramène au premier critère. En outre, toutes les options, sauf la commission scolaire unifiée, impliquent une superposition de territoire, la commission scolaire à la fois linguistique et confessionnelle menant théoriquement à quatre juridictions sur un même territoire [1]. Nous renvoyons encore ici le lecteur au chapitre V.

Parmi les autres critères que certains organismes ont mentionnés, le plus fréquent est sans doute celui du respect des communautés humaines, des milieux naturels et sociologiques. Pour le PSBGM et la Provincial Association of Protestant Teachers les limites municipales doivent être protégées "si possible". La Commission scolaire Jérôme-LeRoyer parle "d'assurer le regroupement des entités municipales, des petites localités ou des quartiers d'une grande municipalité et ce, afin de garder les communautés intactes et faciliter la participation active des gens à la vie de leur milieu. Il ne serait pas approprié de couper les entités municipales où la population est habituée à jouir de services communs".

---

(1) voire à six, si l'on ajoute des commissions scolaires anglo-neutres et franco-neutres

2. Les propositions concrètes

Comme on l'a dit, un certain nombre d'organismes ont fait des suggestions concrètes ou élaboré des hypothèses concernant le découpage de la carte scolaire de l'Île de Montréal. Il nous a paru utile de les classer par le type de commission scolaire qu'ils proposent en classant toutefois à part les recommandations concernant le territoire de Harwood.

a. La commission scolaire confessionnelle

Trois suggestions sont venues d'organismes catholiques. La première, couvrant toute l'Île de Montréal, est faite par les cadres de la CECM. Ils suggèrent un regroupement en quatre commissions scolaires. (voir la carte no. 1, p.219)

La seconde vient du journal "Plein Jour" qui recommande de subdiviser le territoire de la CECM en cinq nouvelles commissions et précise que les limites actuelles des cinq régions françaises paraissent fonctionnelles pour cette opération. On suggère en outre de diviser le PSBGM en deux.

La troisième, partielle aussi, vient de la commission des écoles catholiques de Verdun qui suggère d'agrandir ses limites actuelles en s'annexant, sans préciser lesquels, des

territoires adjacents de la CECM.

Les suggestions des organismes protestants ne couvrent qu'une partie du territoire et sont toutes identiques. Le Lindsay Place High School Committee, la Commission scolaire Lakeshore, le Seignory School Committee, le Provincial Association of Protestant Teachers, (1) trouveraient tous plus logique d'annexer la partie ouest du territoire actuel du PSBGM (Pierrefonds, Roxboro, Ste-Geneviève, Dorval) à la Commission scolaire Lakeshore étant donné les "affinités naturelles" qu'a la population anglo-protestante de ces villes avec le West Island.

b. La commission scolaire à la fois linguistique et confessionnelle

Les groupes anglo-catholiques préféreraient une nouvelle division qu'illustrent les cartes no. 2, 3, 4, (pp. 220-221-222)

Le PSBGM fait l'hypothèse suivante: quatre commissions scolaires franco-catholiques seraient formées à partir de la CECM, de Ste-Croix et de Verdun, une autre de l'actuel

(1) La Montreal Teachers' Association est dissidente là-dessus

territoire de Jérôme-LeRoyer et une autre des territoires de Baldwin-Cartier et Sault-St-Louis. Deux commissions scolaires anglo-catholiques proviendraient l'une, des territoires actuels de la CECM et de Jérôme-LeRoyer, l'autre des quatre autres commissions scolaires catholiques. Enfin, les deux commissions scolaires protestantes demeureraient dans leurs limites actuelles et continueraient de recevoir les franco-protestants.

Le Comité de parents de Verdun suggère de regrouper avec leur commission scolaire (qui ne compterait plus les anglo-catholiques) les quartiers frontaliers de Côte-Saint-Paul, Ville-Emard, Pointe-Saint-Charles.

Enfin, la Fédération des associations de parents des écoles protestantes françaises du Québec explique que le territoire de la commission protestante française s'étendrait au "Grand-Montréal" ce qui, semble-t-il, inclut aussi l'Île Jésus et la Rive Sud où l'on compte des écoles protestantes françaises.

c. La commission scolaire linguistique

La seule suggestion concrète vient de la Commission scolaire Ste-Croix, mais ne touche que les commissions scolaires francophones. (voir la carte no. 5, p. 223)

d. La commission scolaire unifiée

Une seule suggestion a été faite, soit par la commission scolaire Jérôme-LeRoyer. En gros, les territoires des commissions scolaires seraient délimités à partir des territoires des six commissions scolaires catholiques actuelles le territoire de la CECM étant toutefois divisé à partir de ses cinq régions administratives actuelles et la Commission des écoles catholiques de Verdun regroupée avec celle du Sault-St-Louis. (voir la carte no. 6, p. 224)

3. Le territoire de Harwood

Comme on sait, une partie du territoire tombant sous la juridiction du Conseil scolaire de l'Île de Montréal se situe à l'extérieur de l'île. Il s'agit du territoire dit de Harwood qui recouvre le comté de Vaudreuil-Soulanges et qui est rattaché à la Commission scolaire de Lakeshore.(1)

---

(1) Les catholiques du même territoire relèvent de la régionale Vaudreuil-Soulanges

Un bon nombre d'organismes - une dizaine en tout - et pour la plupart de cette même région ou du Lakeshore, se sont intéressés à cette question. Leur avis est unanime: il faut laisser ce territoire avec la Commission scolaire de Lakeshore.

Résumons leurs arguments: isoler ce territoire amoindrirait la qualité des services éducatifs des écoles qui s'y trouvent étant donné le trop petit nombre d'enfants; le rattacher au Chateauguay Valley Protestant School Board ne correspondrait pas aux réalités sociologiques puisque les communications, la vie économique, culturelle et sociale sont entièrement tournées vers l'Île de Montréal. D'autre part, les parents se déclarent satisfaits des services rendus par la Commission scolaire de Lakeshore et veulent rester avec elle.

Soulignons en passant que le Lakeshore Parents' Committee suggère de rattacher la population catholique de Vaudreuil-Soulanges à la Commission scolaire de Baldwin-Cartier. Il ne dit toutefois pas pourquoi.

CONCLUSION

Les conclusions touchant la taille des commissions scolaires sont relativement aisées à tirer: les organismes, pour la plupart, souhaitent des commissions scolaires autant que possible à peu près de même grandeur et de taille moyenne. L'ordre de grandeur suggéré est, en moyenne, de plus ou moins 30,000 élèves à plus ou moins 50,000. Ce que l'on vise au-delà des chiffres, c'est assurer la qualité des services éducatifs, de l'administration et de la vie démocratique.

Il est à noter d'autre part que très peu souvent les organismes se sont livrés à une analyse concrète de la situation en ce qui concerne la taille des commissions scolaires. C'est pourquoi leurs recommandations nous semblent refléter avant tout la vision idéale qu'ont les organismes de la taille des commissions scolaires.

Les conclusions touchant les territoires sont encore plus brèves. C'est un sujet qui n'a intéressé que fort peu d'organismes. Rappelons simplement qu'il est subordonné aux options de chacun sur la taille et le type de commissions scolaires. Néammoins, signalons que les organismes sont sensibles aux communautés humaines et n'en souhaitent pas un démantèlement arbitraire.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LA TAILLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

		taille équivalente	taille minimale et maximale	taille, services éducatifs et efficacité administrative	vents sur la taille
A)	ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS	(X)[1]	R (R)[2]	X	(R)[3]
1	PSBGM	X			
2	Lakeshore School Board	R			
3	Ass. of Adm. Officers of the PSBGM				
4	Quebec Ass. of School Administrators				
5	Ass. of Consultants of Mtl		X		R
6	Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec				
7	Central Parents' Committee of the PSBGM	R		X	
8	Parents' Committee of the Lakeshore School Board		R	X	
9	School Committee of Lindsay Place H.S.			X	
10	Macdonald H.S. Committee			X	
11	School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School				
12	Vivian Graham Elementary School				
13	Seigniory School Committee				R
14	Quebec Fed. of Home and School Ass.			X	R
15	Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.				
16	Montreal Lakeshore University Women's Club				
B)	ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES	X		X	
17	English Officers of the MCSC	X		X	
18	Ass. of Catholic Principals of Mtl			X	
19	Ass. of Directors of English Schools Inc.			R	
20	East End Teachers' Ass.				
21	Baldwin-Cartier Teachers' Ass.	I		X	
22	Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)				
23	School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.	X		X	
24	Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl				
25	Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities			X	
26	Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League				
C)	ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES	X		R	
27	Commission scolaire Jérôme-Le Royer	R			
28	Commission scolaire Sainte-Croix				
29	Commission des écoles catholiques de Verdun	I	X	X	
30	Ass. des cadres de la CECM	R		X	X
31	Ass. des cadres scolaires du Québec		X	X	R
32	Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.	X		X	
33	Féd. des principaux du Québec				
34	Syndicat national des employés de la CECM (CSN)		R	R	
35	Comité de parents de Verdun		X	X	
36	Comité régional de parents, région 2 (CECM)				
37	Comité d'école de la polyvalente St-Henri				
38	Comité d'école de St-Germain d'Outremont				
39	Module de sciences religieuses de l'UQAM				
40	Ass. des parents de Saint-Henri	R			
41	Ass. des parents d'Outremont				
42	Ass. des parents catholiques du Québec				
43	Mouvement scolaire confessionnel			X	
44	Journal "Plein Jour"				
45	Journal "Carrefour chrétien"				
46	Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal				
47	Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont				
48	Communauté de base				
49	Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)				
D)	ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS				
50	Féd. des ass. de parents des éc. protestantes françaises du Q.				
E)	AUTRES (MULTILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)	R		X	
51	Commission scolaire Baldwin-Cartier	I		X	
52	Féd. des comités de parents de l'Île de Mtl				
53	Montreal Women's Council			X	
54	Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith				

[1] (X) = I (R)

[2] R (R) PSBGM (rapport minoritaire)

[3] (R) PSBGM

RECOMMANDATIONS

LA TAILLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

1. Taille équivalente

Commission scolaire Ste-Croix	139.	Six (6) commissions scolaires françaises administrant une clientèle à peu près également distribuée entre elles (...)
	140.	Trois (3) commissions scolaires anglaises administrant une clientèle à peu près également distribuée entre elles.
Commission scolaire Baldwin-Cartier	141.	le comité recommande que les commissions scolaires unifiées soient au nombre de 8 ou 9, englobant une population étudiante variant de 40,000 à 50,000 élèves.
Association des cadres scolaires du Québec	142.	qu'il soit retrouvé, sur le territoire de l'Île de Montréal, de 8 à 10 commissions scolaires, d'importance relativement égale en population scolaire.
Parents' Committee Lakeshore School Board	143.	nous recommandons que les commissions scolaires de l'Île de Montréal soient approximativement de la même taille, faciles à administrer: la taille de celles-ci devrait être déterminée par une étude beaucoup plus détaillée afin de définir la taille idéale.
Association of Administrative Officers of the PSBGM	144.	we believe the present boards, more or less, should be retained but we recommend that there be an attempt to equalize the size of these boards.

Association des parents d'Outremont	145.	que chaque commission scolaire représente de 25 à 30,000 élèves ce qui implique forcément la disparition de commissions scolaires géanter comme la CECM.
Commission scolaire de Lakeshore	146.	que la commission scolaire de taille optimale, à base solide, administrée de façon démocratique et possédant les meilleures ressources possibles, soit celle ayant une population de 30,000 élèves avec quinze commissaires.

LA TAILLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

2. Taille minimale et maximale

Comité de parents de Verdun		Attendu que le mémoire présenté par la Fédération des principaux du Québec (avril 1974) préconise de 50 à 60,000 étudiants; Attendu qu'une étude du Toronto Métropolitain recommande une population étudiante d'environ 40,000 étudiants; Attendu que la restructuration ne doit pas créer un monstre administratif où les individus seraient éloignés des décisions, ni apporter dans un avenir rapproché le besoin d'une nouvelle restructuration;
	147.	nous recommandons que la commission scolaire créée lors de la restructuration impliquant le territoire de la CECV assure une population étudiante variant de 20 à 40,000 étudiants.
PSBGM (rapport minoritaire)	148.	that regions be determined geographically, each regional board to concern itself with approximately 25,000 to 40,000 students, and reflect the social and ethnic groups represented by the community served.
School Committee of Lindsay Place High School	149.	advice has been given us that the optimum number of students in one Board area is approximately 30,000. However, the considerations outlined in (a) are perhaps more important than the simple question of numbers: It is hard to accept that a number less than 10,000 or more than 40,000 is efficient enough so we retain an open mind on the precise limits.
PSBGM	150.	we propose school boards having under their care a minimum of 15,000 pupils and a maximum of 60,000 pupils.

RECOMMANDATIONS

LA TAILLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

3. Taille, services éducatifs et efficacité administrative

Comité de parents de Verdun		Attendu que le ministère de l'Education a des programmes minimums pour l'éducation de tous les québécois; Attendu que le Conseil scolaire de l'île de Montréal peut déceler et recommander des améliorations spécifiques au niveau de l'île de Montréal; Attendu qu'une population minimale est nécessaire pour rendre ces services (donc lien avec la question 3 et indirectement avec la question 4 lorsque le transport devient un facteur dans le territoire); Attendu que des services éducatifs spécifiques accusent un retard dans le territoire actuel de la CECV; Attendu que ce retard est dû au budget décroissant qui résulte d'une baisse de population étudiante; Attendu que ce retard n'est pas dû à l'administration financière strictement puisque notre commission déclare des surplus budgétaires annuellement et ce depuis au moins 5 ans;
	151.	nous recommandons que le territoire créé par la restructuration scolaire permette un nombre suffisant d'étudiants pour assurer, et ce dans les années à venir aussi, l'implantation de services pédagogiques adéquats (et ici les items varient d'éducation physique incluant gymnases appropriés, etc, aux services de santé, activités artistiques (tel arts plastiques, activités de mouvement, d'expression corporelle, musique, etc), sciences humaines, formation personnelle-familiale et civique, sciences de la nature, etc) pour l'implantation des programmes du MEQ et des programmes ou améliorations spécifiques qui sont ou seront recommandés par le Conseil scolaire de l'île de Montréal, tout en laissant la liberté aux commissions scolaires locales, qui obtiendront l'approbation du MEQ ou du Conseil scolaire si besoin est, de supplémenter à ces programmes.
Parents' Committee Lakeshore School Board	152.	nous recommandons que, selon les circonstances actuelles, le statu quo soit retenu pour les commissions scolaires de la région. Mais, nous favorisons une restructuration de taille pour permettre à chaque commission scolaire d'offrir des services complets et efficaces.

Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	153.	la commission scolaire Jérôme-Le-Royer recommande que la détermination de la taille des commissions scolaires soit faite en évitant qu'il y ait une trop grande disproportion entre les clientèles de chacune de façon à permettre à tous les élèves de l'Île de Montréal de recevoir, en quantité et en qualité, des services équivalents d'une commission scolaire à l'autre. Tel rapprochement entre les volumes de clientèle de chaque commission scolaire permettra en outre d'assurer une même représentativité numérique de de chaque commission au niveau de l'organisme central, favorisant ainsi l'avènement d'une véritable démocratisation de l'administration scolaire de l'Île de Montréal.
East End Teachers' Association	153.	taking into account our first recommendation, a school board should never be so large that it loses contact with the population within its boundaries. It is quite easy for a large school board to become bureaucratic and inaccessible to the ordinary people whom it is created to serve. The population must have access to personnel at the school board level to solve problems and prevent misunderstandings which so easily develop when there is too much red tape to cut through simply to see a person. Also, responsibility is much more traceable if communication is kept open between the school board personnel and the people it serves. In our view, these services can best be provided equitably if school boards are of approximately the same size.

LA TAILLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

4. Varia sur la taille

Lakeshore Regional Council of Quebec Federation of Home and School Assoc.	154.	with regards to size of school boards, we have no recommendation to make other than to recommend that no specific plan or theory of size be imposed upon us by the Government. The Lakeshore School Board, as presently constituted, is able to provide the services and administrative structures required by the community.
Quebec Federation of Home and School Assoc.	155.	concerning the size of school boards and their territory, we recommend a philosophy of pragmatism, that is, what has proven to be pragmaticlly serviceable. Planners should also be guided by what are the wishes and needs of the community involved, especially the parental community.
PSBGM (Minority Report)	156.	that the size of the population supporting any board must be small enough to allow recognizable social and ethnic minority groups enough power of numbers to make effective representation to the individual boards.
	157.	that where regions have insufficient numbers of certain children to form viable groups, the rights of these minority groups be protected by agreements between regional boards, (i.e. Special Education, Language, Moral and Religious Instruction).
Assoc. des Professionnels de l'Orientation du Québec & Corp. professionnelle des conseillers d'orientation du Québec	158.	l'établissement de commissions scolaires de dimension moyenne

Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec	159.	qu'il y ait un partage plus adéquat entre les deux commissions scolaires protestantes qui existent présentement sur l'Île de Montréal.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LE TERRITOIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

		les critères sociologiques	propositions précises	territoire de Harwood
A)	ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS			
1	PSBGM	(R) * X		
2	Lakeshore School Board		X	X
3	Ass. of Adm. Officers of the PSBGM			
4	Quebec Ass. of School Administrators			X
5	Ass. of Consultants of Mtl			
6	Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec	X		
7	Central Parents' Committee of the PSBGM			
8	Parents' Committee of the Lakeshore School Board	R		R
9	School Committee of Lindsay Place H.S.	R		R
10	MacDonald H.S. Committee			R
11	School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School	X		R
12	Vivian Graham Elementary School			R
13	Seigniory School Committee	X	X	R
14	Quebec Fed. of Home and School Ass.	X		R
15	Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.			R
16	Montreal Lakeshore University Women's Club			
B)	ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES			
17	English Officers of the MCSC		X	
18	Ass. of Catholic Principals of Mtl		X	
19	Ass. of Directors of English Schools Inc.			
20	East End Teachers' Ass.			
21	Baldwin-Cartier Teachers' Ass.			
22	Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)			
23	School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.			
24	Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl		X	
25	Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities			
26	Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League			
C)	ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES			
27	Commission scolaire Jérôme-Le Royer	R	X	
28	Commission scolaire Sainte-Croix	X	X	
29	Commission des écoles catholiques de Verdun	X		
30	Ass. des cadres de la CECM		R	
31	Ass. des cadres scolaires du Québec			
32	Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.			
33	Féd. des principaux du Québec			
34	Syndicat national des employés de la CECM (CSN)		R	
35	Comité de parents de Verdun			
36	Comité régional de parents, région 2 (CECM)			
37	Comité d'école de la polyvalente St-Henri			
38	Comité d'école de St-Germain d'Outremont			
39	Module de sciences religieuses de l'UQAM			
40	Ass. des parents de Saint-Henri			
41	Ass. des parents d'Outremont			
42	Ass. des parents catholiques du Québec			
43	Mouvement scolaire confessionnel		R	
44	Journal "Plein Jour"			
45	Journal "Carrefour chrétien"			
46	Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal			
47	Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont			
48	Communauté de base			
49	Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)			
D)	ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS			
50	Féd. des ass. de parents des éc. protestantes françaises du Q.			
E)	AUTRES (MULTILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)			
51	Commission scolaire Baldwin-Cartier	X		X
52	Féd. des comités de parents de l'île de Mtl	X		X
53	Montreal Women's Council			
54	Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith			

* (R) PSBGM (rapport minoritaire)

RECOMMANDATIONS

LE TERRITOIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

1. Les critères sociologiques

Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	160.	la Commission scolaire Jérôme-Le-Royer recommande que le découpage des commissions scolaires soit fait en tenant compte des entités municipales ou des quartiers d'une grande ville et ce, afin 1° de garder et favoriser le genre de vie propre à la population d'un milieu donné, et 2° offrir les mêmes services aux gens du même milieu.
PSBGM (rapport minoritaire)	161.	that regions be determined geographically, each regional board to concern itself with approximately 25,000 to 40,000 students, and reflect the social and ethnic groups represented by the community served.
School Committee of Lindsay Place High School	162.	the Lakeshore area, usually known as the West Island is a natural area on a cultural basis to form a Board area. It seems that the exclusion of such areas as Roxboro and the division of territories like Pierrefonds and Dollard des Ormeaux is unnatural.
Parents' Committee Lakeshore School Board	163.	ceci devra être déterminé selon la taille des commissions scolaires, mais on doit prendre en considération les délimitations traditionnelles et les différenciations traditionnelles et les différenciations sociologiques constantes.

RECOMMANDATIONS

LE TERRITOIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

2. Propositions précises

Comité de parents de Verdun

Attendu que la restructuration doit se faire avec des territoires ou quartiers adjacents;
Attendu que la CECM et la CECV ne furent point touchées par la restructuration scolaire;
Attendu que la Commission scolaire du Sault-Saint-Louis a déjà fait l'objet de la restructuration initiale;
Attendu que les quartiers de Côte St-Paul, Ville Emard et Pte St. Charles sont adjacents à la CECV;
Attendu que ces quartiers n'ont pas de services administratifs alors que la CECV en possède;
Attendu que la population étudiante de la CECV et des territoires ou quartiers mentionnés pourrait être équilibrée dans la taille des commissions scolaires recommandée sous item 2;
Attendu qu'un nom approprié pour la nouvelle commission scolaire devrait être choisi par les personnes alors impliquées durant la période de transition;

164. nous recommandons que le territoire de la commission scolaire créée lors de la restructuration scolaire impliquant le territoire de la CECV soit faite avec les quartiers Côte St-Paul, Ville Emard et Pointe-St-Charles.

Plein Jour

165. que le territoire de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (PSBGM) soit subdivisé pour former les territoires de deux commissions scolaires protestantes dont les limites seront fixées à la convenance des clientèles scolaires.

166. que le territoire actuel de la Commission des écoles catholiques de Montréal soit subdivisé pour former les territoires de cinq commissions scolaires distinctes chargées des écoles catholiques francophones.

Association des cadres de la CECM	167.	les quatre commissions scolaires, compte tenu de l'évolution démographique observée, recouvrent les territoires suivants: l'Est de l'île, le Centre avec la CECM dans ses limites légèrement modifées et le PSBGM (y incluant le Lakeshore Protestant School Board); l'Ouest de l'île (le sens de cette recommandation c'est de conserver des commissions scolaires aux effectifs suffisamment nombreux pour offrir des services autonomes et valables. Taille optimale.

RECOMMANDATIONS

LE TERRITOIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

3. Le territoire de Lakeshore

Vivian Graham Elementary School	168.	we would affirm that for historical, practical, economic and sociological reasons the Harwood area should remain part of the territory covered by the Lakeshore School Board.
Lakeshore Regional Council of Quebec Federation of Home and School Associations	169.	this off-island territory is currently part of the Lakeshore Board, as it was part of that Board's predecessor. Two thousand children from the Harwood area are enrolled in school administered by the Lakeshore Board.
Parents' Committee Lakeshore School Board	170.	le territoire d'Harwood, hors de l'Île de Montréal, doit rester partie intégrée à la Commission scolaire Lakeshore; de notre avis, le même territoire d'Harwood doit être inclus à la Commission scolaire Baldwin-Cartier.
Comité d'école Mac-Donald High School	171.	nous recommandons que le district de Harwood continue à faire partie de la Lakeshore School Board
Seigniory School Committee	172.	the present Lakeshore School Board to be retained with slightly increased jurisdiction to include those areas of the West Island now currently part of the Montreal Board plus the off Island Harwood School area.

Quebec Federation of Home and School Associations	173.	we recommend that the Harwood territory continue to be part of the Lakeshore Board as it has heretofore been.
School Committee of Hudson High School and Mount Pleasant School		the school committees, basing their decision on historical, socio-economic, cultural and topographical reasons, make the following recommendation:
	174.	that the former territory of Harwood be retained as part of the Lakeshore School Board or of the nearest West Island School Board should be decisions of the School Board Reorganization Committee lead to restructuring of the Lakeshore School Board.
Commission scolaire de Lakeshore	175.	que l'on inclue dans le territoire de la Commission scolaire Lakeshore celui de l'ancienne Commission scolaire Harwood.
School Committee of Lindsay Place High School	176.	area known as Harwood be retained in the Lakeshore School Board to provide the services available in a larger administrative group. It is not possible for us to comment in any depth on other areas but apart from purely geographical considerations, attention must be paid to reasonable numbers of students in a Board area plus the question of cultural affinity.

ILLUSTRATION D'UN DECOUPAGE POSSIBLE À TITRE INDICATIF SEULEMENT

REPARTITION DES POPULATIONS SCOLAIRES DE L'ILE DE MONTREAL (enfants d'âge scolaire)

	Catholiques				Protestantes		
	1971	1976	1981		1971	1976	1981
EST	61000	64500	64500	Total de l'Ile	70000	65000	51000
CENTRE	186400	150000	113500				
OUEST	71000	69500	62000				
TOTAL:	518400	284000	240000		70000	65000	51000

	Catholiques et Protestants		
	1971	1976	1981
GRAND TOTAL:	588400	349000	291000

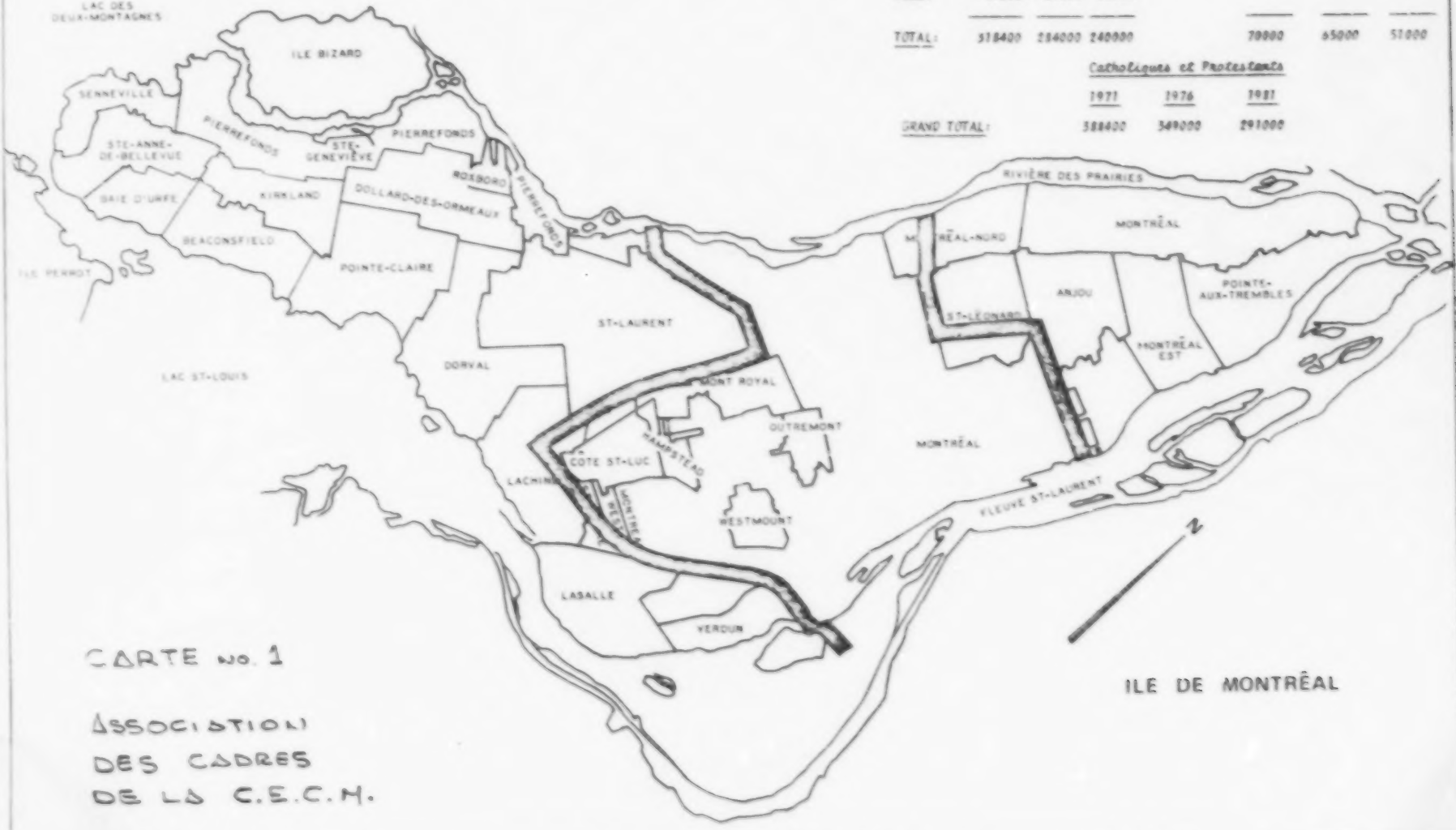

CARTE no. 1

ASSOCIATION DES CADRES DE LA C.E.C.M.

ILE DE MONTRÉAL

MAP I

CARTE no. 2

COMMITTEE FOR THE COORDINATION OF ANGLOPHONE CATHOLIC EDUCATION IN THE ISLAND OF MONTREAL

MAP V

CONFESSIONAL BOARDS

2 Protestant

CARTE NO. 3

COMMITTEE
FOR THE COORDINATION
OF ANGLOPHONE CATHOLIC EDUCATION
FOR THE ISLAND OF MONTREAL

MAP III

CARTE No. 4

COMMITTEE
FOR THE COORDINATION
OF FRANCOPHONE CATHOLIC EDUCATION
OF THE ISLAND OF MONTREAL

CARTE NO. 5

COMMISSION SCOLAIRE
SAINTE - CROIX

RESTRUCTURATION SCOLAIRE

Se référant aux principes énoncés dans le mémoire de La Commission scolaire Jérôme-Le Royer sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal, le présent document est présenté au Comité de restructuration du Conseil scolaire de l'île de Montréal pour définir l'hypothèse de division du territoire préconisée par La Commission scolaire Jérôme-Le Royer dans le cadre du plan de restructuration scolaire de l'île de Montréal.

Telle division est formulée en neuf secteurs ou neuf commissions scolaires unifiées à peu près de même taille.

Cette hypothèse de division exclut la partie ouest du territoire actuel de La Commission scolaire Lakeshore soit la partie à l'extérieur de l'île de Montréal. Le Comité Jérôme-Le Royer recommande que cette dernière portion du territoire soit annexée au territoire de Harwood.

Les territoires de ces neuf nouvelles commissions scolaires sont des territoires unifiées c'est-à-dire qu'ils englobent la population tant protestante que catholique, tant anglophone que francophone, pour ne former sur chacun de ces territoires qu'une seule commission scolaire.

CARTE NO. 6

COMMISSION SCOLAIRE
JÉRÔME - LE ROYER

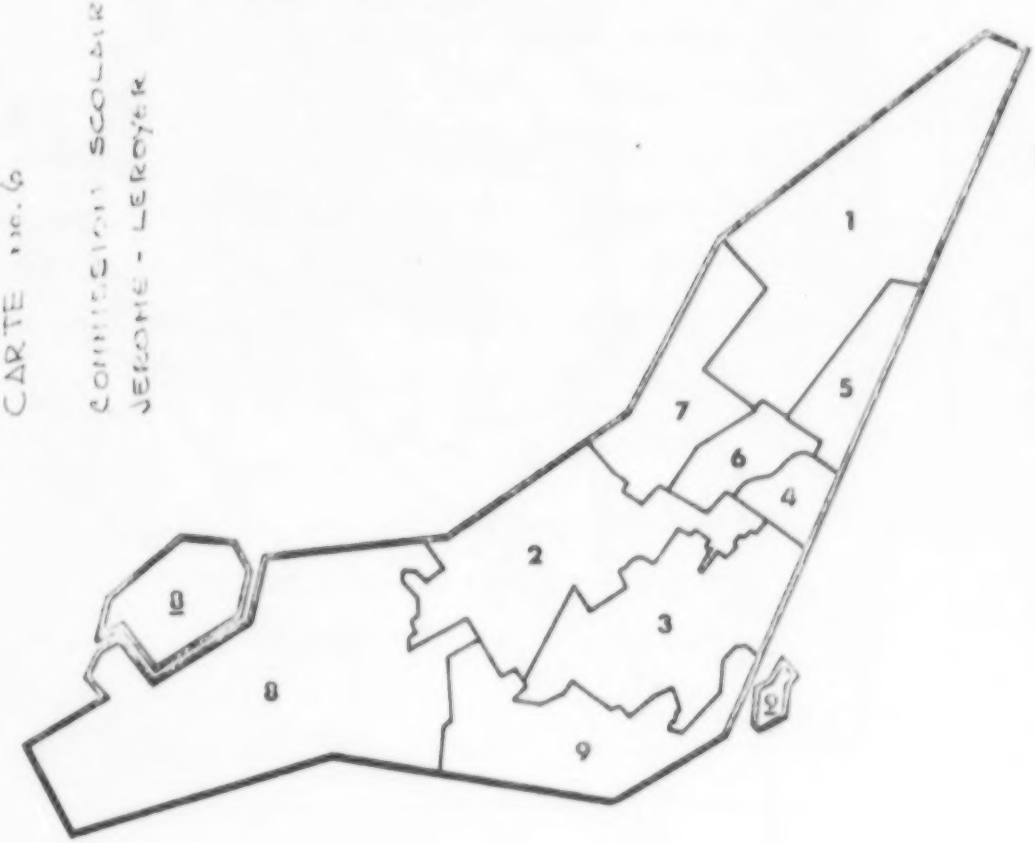

CHAPITRE VIII: LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

Le thème qui fait l'objet du présent chapitre touche plusieurs niveaux de l'administration scolaire: l'école, le ministère de l'Education mais surtout les commissions scolaires et le Conseil scolaire de l'île de Montréal. On s'y intéressera tant sous l'angle de leurs structures internes que de leurs pouvoirs ou attributions car c'est en général sous tous ces aspects que les divers groupes et organismes ont abordé la question.

Il n'est pas inutile de signaler ici que, sauf quelques exceptions que nous relèverons d'ailleurs, les groupes se sont contentés de proposer des choses et n'ont pas senti le besoin de les justifier. Nous croyons cependant que ces justifications existent mais qu'on les retrouve en fait au niveau du discours sur les objectifs fondamentaux, la langue et la religion. Nous y reviendrons en conclusion.

A. L'école

1. L'école en tant qu'unité de gestion pédagogique

Extrêmement rares sont les organismes qui explicitement ont parlé dans leur mémoire de l'école en tant qu'unité de gestion au plan pédagogique. A vrai dire, nous n'en avons trouvé qu'un seul: l'Association des cadres de la CECM. Elle a d'abord fait une série de propositions visant notamment à rapprocher les structures de service pédagogique et éducatif

de l'école. Mais elle a aussi plus précisément proposé de "redonner aux principaux d'écoles leur autonomie de gestion" afin de "répondre aux actuels besoins d'individualiser le plus possible l'enseignement et de redonner aux enseignants ainsi qu'aux principaux leurs responsabilités dans l'éducation des jeunes". Cette décentralisation, a-t-on expliqué, permettrait la participation des enseignants à l'élaboration des politiques de l'école, la prise de décision en équipe, la définition du rôle du principal qui tient du conseiller, de l'animateur, du planificateur, de l'organisateur, du coordonnateur", l'objectif étant de "partir davantage des besoins des étudiants et du milieu".

2. Les pouvoirs des parents à l'école

a. généralités

Le discours qu'ont tenu certains organismes à propos du rôle des parents est allé plus loin que la question des comités d'école. C'est le cas des organismes qui, optant pour la commission scolaire linguistique ou unifiée, placent la confessionnalité au niveau de l'école: ceux-là valorisent en effet le rôle des parents et selon des modalités qui varient, leur octroient le droit de décider (ou à tout le moins de recommander) du caractère confessionnel de l'école. Ceux qui veulent conserver les commissions scolaires confessionnelles et des "écoles catholiques authentiques" insistent plutôt sur le caractère confessionnel du système en tant que tel. Par exemple, la Com-

mission des écoles catholiques de Verdun s'est demandé si "laisser le choix de la confessionnalité aux parents au niveau de l'école ou permettre le pluralisme religieux dans un édifice scolaire serait une garantie suffisante pour la conservation de notre culture religieuse".

Rappelons aussi que chez les protestants, pour qui le problème de la confessionnalité de l'école ne se pose pas, il appartiendrait aux parents de décider s'il doit y avoir un enseignement religieux à l'école (1).

b. les comités d'école

On peut facilement ranger en trois catégories ce qui a été dit sur les comités d'école: ceux qui optent pour le statu quo, ceux pour qui des clarifications s'imposent, ceux qui réclament plus de pouvoirs.

Dans la première catégorie, nous n'avons trouvé qu'un mémoire: celui de "Carrefour Chrétien" qui déclare sans ambiguïté possible que les comités d'école doivent demeurer consultatifs.

Dans la seconde catégorie, nous rangeons le mémoire du PSBGM, et ceux de la plupart des organismes anglo-catholiques. Ceux-ci demandent de préciser le rôle des comités

---

(1) Sur l'ensemble de cette question, voir le chapitre III sur la religion.

d'école.

Enfin, le Lindsay Place High School, la Commission scolaire du Lakeshore et le Lakeshore Parents' Committee ont réclamé que des pouvoirs accrus et décisionnels soient accordés en certains domaines aux comités d'école. Le comité de parents de Verdun de son côté, a demandé qu'un devoir de consultation soit imposé aux diverses instances décisionnelles. Ces deux derniers comités de parents ont suggéré que les élections aux comités d'école aient lieu en mai ou juin pour que les travaux puissent commencer immédiatement et même d'amender la loi pour que puissent être déléguées au comité de parents d'autres personnes que les présidents de comités d'école. Le comité de parents de Verdun est allé plus loin en recommandant qu'un délégué du comité de parents soit commissaire et ait droit de parole à l'exécutif.

B. La commission scolaire

Deux thèmes principaux ont fait l'objet des préoccupations des organismes à propos des commissions scolaires: leur composition et leurs pouvoirs.

1. La composition et la représentativité des commissions scolaires.

C'est un thème qui a été finalement assez peu développé puisqu'il était un simple corollaire à l'option sur le type de commission scolaire. Une dizaine d'organismes ont tou-

tefois explicitement abordé la question sous un angle ou sous un autre. Ainsi, les groupes anglo-catholiques et les tenants de "l'école catholique authentique" insistent pour que les commissaires appartiennent aux mêmes groupes socio-culturels ou socio-religieux qu'eux. Les autres recommandations sur cette question portent sur des points particuliers. Par exemple, l'Association des cadres scolaires demande que l'on retrouve le même nombre de commissaires dans chacune des commissions scolaires de manière à assurer l'équilibre des forces et que l'on repense le découpage des quartiers électoraux afin d'avoir une représentation adéquate de la population. La Commission scolaire du Lakeshore recommande que soit reconnu aux commissions scolaires le droit de déterminer le nombre de commissaires (entre 9 et 15) puisque ce sont elles qui connaissent mieux les conditions particulières. La Provincial Association of Protestant Teachers recommande d'octroyer le droit de vote aux parents non-citoyens qui ont 18 ans et plus. La Commission scolaire Baldwin-Cartier propose des commissions scolaires de 9 membres dont les mandats seraient de trois ans avec alternance (comme ailleurs au Québec).

2. Les pouvoirs des commissions scolaires

Une dizaine d'organismes, pour la majorité des organismes anglo-protestants, ont explicitement parlé des pouvoirs des commissions scolaires. Tous se sont fait les promoteurs des pouvoirs des commissions scolaires. La Quebec Fede-

ration of Home and School Associations, le Lakeshore Parents' Committee, le Seigniory School Committee, la Commission scolaire Baldwin-Cartier, la Fédération des comités de parents, "Plein Jour" réclament plus d'autonomie pour les commissions scolaires. Le PSBGM, l'Association des parents d'Outremont, la Provincial Association of Protestant Teachers veulent au moins garder le statu quo.

Cette question des pouvoirs des commissions scolaires n'a pas fait comme tel l'objet d'une longue justification idéologique ni d'une longue analyse de la situation. Cela se comprend aisément: les préoccupations majeures, comme on l'a déjà constaté, portent moins sur la définition des pouvoirs que sur le contrôle de ces pouvoirs par les groupes socio-culturels ou socio-religieux.

3. Les aménagements fiscaux

Il nous a semblé utile, étant donné la place relativement importante qu'occupe le thème des aménagements fiscaux dans les mémoires, de regrouper ce qui en a été dit dans quelques pages bien identifiées. Ce thème touche d'ailleurs directement la question des pouvoirs des commissions scolaires.

On constate d'abord que quelques groupes anglo-protestants ont revendiqué un pouvoir particulier: celui de surtaxer. Pour le PSBGM, ce droit de surtaxer ("most important right") se justifie par sa fin: "provide further education". On ajoute:

"We believe in a uniform high standard but those, poor or rich, who wish to sacrifice for a better education should not only be allowed but encouraged to make that sacrifice". Pour les cadres de la même commission scolaire, il s'agit simplement de reconnaître aux commissions scolaires de l'Île ce que la loi reconnaît ailleurs dans la Province.

Pour la Quebec Federation of Home and School Associations, ce droit de surtaxe servirait à améliorer les programmes, notamment, comme elle l'a mentionné lors des audiences publiques, les cours d'immersion de langue française. Le Lakeshore School Board a réclamé ce droit au nom des parents qui jouissent du privilège d'assurer à leurs enfants des services meilleurs ou différents dans leurs écoles. Le Seigniory School Committee, lui, a fait valoir les problèmes particuliers qui peuvent se poser à l'intérieur d'un territoire comme par exemple les besoins de l'éducation spécialisée.

Il faut ajouter d'autre part qu'au moins un groupe a déclaré s'opposer au droit à la surtaxe; il s'agit du comité de parents du PSBGM. Pour ce comité, le fardeau fiscal des propriétaires est déjà excessif. En outre, accorder ce pouvoir pourrait mener à des inégalités et enlèverait au Conseil scolaire la responsabilité de s'assurer que chaque élève reçoit sa juste part des fonds servant à l'éducation.

D'autre part, certains organismes se sont intéressés au problème du financement des commissions scolaires dans son

ensemble: les cadres de la CECM par exemple ont consacré tout un chapître de leur mémoire à la question. Il faut d'abord remarquer que l'effort collectif des contribuables est différent de celui des régions rurales ou périphériques de même que la structure des services à offrir. Les cadres croient que le plus grand problème concerne l'enseignement de base et son caractère "comparable" sur l'île de Montréal. Selon eux, il faudrait s'entendre sur ce qui constitue l'étendue acceptable d'un programme d'enseignement de base. Ils ajoutent "que ce ne sont pas des commissions scolaires démunies de pouvoir de taxation qui seront en mesure d'assurer plus qu'un programme de base". Les cadres estiment que "l'évacuation totale actuelle du champ de l'impôt foncier scolaire est en quelque sorte, une cause d'injustice".

A cause notamment du problème de disparité, se pose aussi le problème des subventions fixes face à la diminution de la clientèle. Le but qu'il faut viser est donc que les revenus mis à la disposition des commissions scolaires puissent répondre à leurs besoins spécifiques puisque chacune doit desservir une population particulière possédant des caractéristiques qui lui sont propres.

Les cadres concluent de cette analyse que le Conseil doit répartir le fardeau fiscal en tenant compte à la fois de

la configuration de la région métropolitaine par rapport à celle du Québec et à la fois des disparités des besoins entre les commissions de l'Île. Pour ce faire, il devrait d'abord combler les "besoins normaux" des commissions et deuxièmement pondérer la répartition pour tenir compte des disparités. L'objectif, dans la perspective d'une restructuration, est de permettre de respecter dans l'attribution des ressources "les acquis historiques des commissions et les inégalités que les rythmes passés du développement auront pu créer" (sic).

Enfin, les cadres déclarent,sans préciser comment, que le Conseil devrait ensuite "accentuer les mesures nécessaires pour donner aux commissions scolaires une certaine latitude supplémentaire, permettant à chacune d'entre elles de défrayer leurs dépenses non admissibles aux subventions gouvernementales".

Un autre organisme s'est vivement intéressé à la question de la taxation: il s'agit de la Fédération des Principaux du Québec. Celle-ci recommande à plus ou moins brève échéance d'abolir la taxe foncière et de constituer le trésor provincial, source unique de tous les fonds destinés à l'enseignement.

L'argumentation de la Fédération est la suivante: l'éducation sert les intérêts généraux de la société et "dépasse" ceux des individus et de la localité. Elle est "une entreprise

nationale". Elle n'est donc plus sous la responsabilité d'une collectivité locale ou de groupes particuliers: "c'est la société tout entière qui est responsable de l'éducation la plus complète possible de chaque étudiant, sans égard à la région qu'il habite ou à son milieu d'origine". En somme, le service d'enseignement est un service public d'intérêt général et comme tout service de ce genre, il appartient à la collectivité dans son ensemble d'en assumer les frais.

A cette vision des choses s'oppose évidemment un journal comme "Plein Jour" qui déclare que "les parent.. ont avantage à défendre le système de financement qui motive l'existence même des gouvernements locaux dont ils disposent. Sans pouvoir de taxation locale, aucune population ne détient de pouvoir de décision sur ce même territoire".

Signalons enfin que The Association of Catholic Principals of Montreal se dit consciente des difficultés que posent aux commissions scolaires les contraintes actuelles et suggère de mettre au point une formule plus simple: "Nous considérons cette mesure comme étant une condition essentielle à toute véritable décentralisation".

C - Le Conseil scolaire

Deux thèmes ont fait l'objet des recommandations de la part des organismes: la composition du Conseil scolaire et

ses attributions.

1. La composition du Conseil

Une quinzaine d'organismes se sont intéressés à la composition du Conseil. Trois questions ont principalement retenu leur attention: la représentation équitable des groupes socio-culturels, l'égalité de représentation de chacune des commissions scolaires et le mode de nomination des membres du Conseil. Les groupes qui ont parlé de ce dernier point (PSBGM, Provincial Association of Protestant Teachers, le Comité de parents de la région 2 de la CECM) veulent que les membres du Conseil soient délégués par les commissions scolaires plutôt qu'élus au suffrage universel. On est donc satisfait du système actuel.

Le problème de l'égalité de représentation des commissions scolaires préoccupe plus de gens puisque huit organismes en ont parlé dont cinq commissions scolaires (PSBGM, Lakeshore, Jérôme-LeRoyer, Baldwin-Cartier et Verdun). Le but visé est de permettre l'égalité des chances pour tous.

Enfin, certains organismes, en particulier anglo-catholiques, sont sensibles à la représentativité des groupes socio-culturels au sein du Conseil. Le PSBGM et la Commission scolaire du Lakeshore suggère en outre que si le président du Conseil est un francophone, qu'un anglophone en soit le vice-pré-

sident et vice-versa.

2. Les pouvoirs du Conseil

C'est sans contredit ce sous-thème qui a le plus intéressé les organismes puisque au moins vingt-cinq organismes en ont parlé. On peut les classer en quatre catégories: ceux qui favorisent le statu quo, ceux qui voudraient voir limiter sinon réduire les pouvoirs du Conseil, ceux qui souhaiteraient qu'ils soient mieux définis, enfin ceux qui croient que ses pouvoirs devraient être accrus. Nous nous empressons d'ajouter que cette typologie est marquée par une certaine subjectivité dans la mesure où le sens des mots utilisés par les groupes était ici plus que partout ailleurs imprécis.

a. les partisans du statu quo

Parmi les partisans du statu quo, on compte le Comité de parents de la région 2 de la CECM qui déplore "une certaine tendance à vouloir créer une super commission scolaire" mais qui dans son énumération des pouvoirs du Conseil, reprend en gros ceux qui existent déjà. La Quebec Federation of Home and School Associations et le PSBGM parlent, eux aussi, de "limiter " les pouvoirs du Conseil mais reprennent en substance les pouvoirs actuels du Conseil. En d'autres termes on ne veut pas que ces pouvoirs soient ajoutés à ceux qui existent déjà.
C'est en somme aussi l'attitude des cadres scolaires de la CECM et celle des groupes anglo-catholiques qui, comme on l'a vu,

se préoccupent plus d'être représentés que des pouvoirs à exercer.

b. les partisans de la clarification

Un certain nombre d'organismes croient que les pouvoirs du Conseil sont mal définis surtout en ce qui concerne son rôle vis-à-vis le ministère de l'Education. La Commission scolaire Jérôme-LeRoyer, notamment est du nombre. Elle voudrait que soit le Conseil, soit le ministère de l'Education, mais pas les deux, ait la responsabilité pleine et entière concernant les équipements immobiliers. Elle veut ainsi assurer une efficacité administrative plus grande. L'Association des cadres scolaires du Québec partage le même avis. Bien que moins précise, la Provincial Association of Protestant Teachers demande une définition plus claire des responsabilités de chacun.

c. les partisans d'une limitation des pouvoirs

La plupart des organismes qui voudraient que soient limités les pouvoirs du Conseil ont employé pour exprimer leur pensée le terme suivant: "coordination". On le retrouve dans les mémoires du PSBGM, du Seigniory School Committee, du Hudson High School Committee, de l'Association of Administrative Officers of the PSBGM, du Central Parents' Committee of the PSBGM, du Lakeshore Parents' Committee. Les termes: "pouvoir de coordination" n'ont pas fait l'objet d'une définition précise. Il nous apparaît quand même possible de suggérer une interprétation d'ailleurs ins-

pirée des mémoires et des précisions apportées lors des audiences publiques. En effet, les commissions scolaires Baldwin-Cartier, Lakeshore et Jérôme-LeRoyer, la Fédération des comités de parents de l'Île de Montréal, "Plein Jour" et les cadres du PSBGM ont expliqué que les pouvoirs du Conseil devraient lui être délégués par les commissions scolaires lesquelles auraient aussi en même temps le pouvoir de les changer.

Peu d'organismes se sont exprimés sur les raisons qui les amènent à faire ces recommandations. Mais,ça et là,certains groupes ("Plein Jour" , les cadres du PSBGM, la Quebec Federation of Home and School) déclarent que le Conseil "prend de plus en plus de place" et qu'il constitue une menace pour l'autonomie des commissions scolaires déjà largement amputée par le ministère de l'Education, autonomie que l'on considère essentielle pour répondre adéquatement aux besoins locaux. Plusieurs ont invoqué l'argument que les commissions scolaires de l'Île de Montréal s'étaient vu, par la création du Conseil, dépouillées des pouvoirs habituels dont jouissent pourtant les autres commissions scolaires hors de l'Île de Montréal.

Ajoutons enfin que ceux qui souhaitent limiter les pouvoirs du Conseil à des pouvoirs de coordination ne s'opposent toutefois pas à ce que le Conseil lève la taxe scolaire et en détermine le taux et assure une juste répartition de fonds entre chacune des commissions scolaires. Certains réclament toutefois un pouvoir de surtaxer.

d. <u>les partisans de l'accroissement des pouvoirs du Conseil</u>

Nous n'avons trouvé que deux groupes ayant recommandé clairement que les pouvoirs du Conseil soient accrus. Il s'agit du Syndicat national des employés de la CECM et de la Fédération des principaux du Québec. Pour le premier groupe, le Conseil devrait être l'employeur unique sur l'île et le propriétaire des immeubles. Mais il ajoute que doit exister une décentralisation véritable au plan pédagogique. La première recommandation du Syndicat s'explique par la nécessité de limiter les interprétations différentes des conventions collectives sur l'île. La seconde recommandation est justifiée par "l'urgence impérative de procéder à l'affectation (des biens immobiliers) d'une façon plus juste et équitable que ce ne fut fait jusqu'à présent".

La Fédération des principaux du Québec écrit pour sa part:

> Bien que l'autonomie des commissions scolaires sur le plan pédagogique nous apparaît comme indispensable, nous croyons que le Conseil scolaire doit avoir tous les pouvoirs lui permettant d'être une véritable autorité scolaire régionale, en particulier, sur tous les aspects administratifs et financiers.

A cette fin, la Fédération suggère que le Conseil devienne le propriétaire des immeubles "si l'on ne veut pas que les mieux nantis continuent à être bien servis et que les autres doivent encore mieux apprendre à s'en passer".

CONCLUSION

Il nous paraît évident en terminant ce chapitre, que les préoccupations des organismes concernant la répartition des pouvoirs et les structures de décision portent principalement sur le Conseil. Qualitativement et quantitativement, ceci nous apparaît patent. Le message principal qui ressort de ce discours peut être résumé ainsi: les pouvoirs du Conseil scolaire de l'île de Montréal ou bien doivent demeurer ce qu'ils sont compte tenu de certaines clarifications nécessaires ou bien carrément diminuer, le Conseil devenant, sauf pour les questions strictement fiscales que tous reconnaissent comme relevant de lui, le mandataire des commissions scolaires.

Comme on l'a déjà souligné, ces recommandations n'ont été que peu justifiées tant au plan théorique qu'au plan de l'analyse de la situation. On a constaté aussi leur caractère relativement imprécis. Par exemple, que signifie concrètement le pouvoir de taxer, le pouvoir (quelquefois appelé "rôle") de coordination et de planification? Là-dessus, les mémoires ne sont pas très clairs. Voilà pourquoi les recommandations constituent, croyons-nous, surtout un corollaire à la valorisation actuelle de l'autonomie des commissions scolaires, valorisation qui dans le contexte d'un processus de restructuration n'a certes pas la même portée pour les anglophones et les francophones mais qui, sur le plan concret, aboutit au même résultat: une prise de distance certaine vis-à-vis le Conseil scolaire de l'île.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LES STRUCTURES DE DECISION
ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

	généralités	école, comités d'école et de parents	composition et représentativité des comm. scol.	pouvoirs et attributions des comm. scolaires	droit de surtaxe locale	financement: mixte	composition et représentativité du C.S.I.M.	pouvoirs et attributions du C.S.I.M.
A) ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS								
1 PSBGM		R		R (R)	R	(R)	R (R)	R (R)
2 Lakeshore School Board		R	R	R		X	R	R
3 Ass. of Adm. Officers of the PSBGM					R			R
4 Quebec Ass. of School Administrators								
5 Ass. of Consultants of Mtl								
6 Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec			R	R			R	R
7 Central Parents' Committee of the PSBGM					X			X
8 Parents' Committee of the Lakeshore School Board		R		X	R		X	R
9 School Committee of Lindsay Place H.S.		X					R	R
10 MacDonald H.S. Committee				R	X		R	R
11 School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School		X	X					X
12 Vivian Graham Elementary School				X	R			X
13 Seigniory School Committee				X	R		R	X
14 Quebec Fed. of Home and School Ass.				R				
15 Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.								
16 Montreal Lakeshore University Women's Club								
B) ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES								
17 English Officers of the MCSC		X	X		X		X	X
18 Ass. of Catholic Principals of Mtl		X	X		X		X	X
19 Ass. of Directors of English Schools Inc.			X				R	
20 East End Teachers' Ass.			R					
21 Baldwin-Cartier Teachers' Ass.							X	
22 Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)		X	X		X	X	X	X
23 School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.								
24 Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl		X			X		X	X
25 Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities			X					
26 Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League			X				R	
C) ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES								
27 Commission scolaire Jérôme-Le Royer	R						R	X
28 Commission scolaire Sainte-Croix								
29 Commission des écoles catholiques de Verdun							X	
30 Ass. des cadres de la CECM	R	R	X	R		R		R
31 Ass. des cadres scolaires du Québec	R						R	X
32 Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.						X		X
33 Féd. des principaux du Québec				R				R
34 Syndicat national des employés de la CECM (CSN)	R	R						
35 Comité de parents de Verdun			X				X	X
36 Comité régional de parents, région 2 (CECM)								
37 Comité d'école de la polyvalente St-Henri								
38 Comité d'école de St-Germain d'Outremont								
39 Module de sciences religieuses de l'UQUAM								R
40 Ass. des parents de Saint-Henri			R	R		R	R	R
41 Ass. des parents d'Outremont							R	R
42 Ass. des parents catholiques du Québec			R	R			R	R
43 Mouvement scolaire confessionnel				R		X		R
44 Journal "Plein Jour"		X	X					
45 Journal "Carrefour chrétien"								
46 Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal								
47 Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont								
48 Communauté de base								
49 Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)								
D) ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS								
50 Féd. des ass. de parents des éc. protestantes françaises du Q.		X	R	R		X		R
E) AUTRES (MULTILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)								
51 Commission scolaire Baldwin-Cartier			X				X	X
52 Féd. des comités de parents de l'île de Mtl							X	
53 Montreal Women's Council								
54 Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith								

(R) PSBGM (rapport minoritaire)

RECOMMANDATIONS

LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

1. Généralités

Association des cadres scolaires du Québec	177.	que soit reconnue une séparation très claire des pouvoirs décisionnels entre le Conseil scolaire et le Ministère de l'Education d'une part; et le Conseil scolaire et les commissions scolaires d'autre part si tant est qu'un tel organisme doit perdurer. A ce dernier sujet, il nous semble que les nouvelles commissions scolaires formées seront les plus habiles à statuer en matière d'objectif et de rôle.
Comité de parents de Verdun		Attendu que la structure actuelle, soit MEQ, bureau régional du MEQ, Conseil scolaire de l'île de Montréal et les commissions scolaires, est en place depuis quelques années; Attendu que ces différents organismes vivent une période d'ajustement ou de rodage normal dans leurs inter-relations; Attendu que le Conseil scolaire de l'île de Montréal a un rôle indispensable pour l'ensemble de l'île de Montréal; Attendu que les modes de consultation des différents organismes avec les parents sont souvent boîteux à différents niveaux à différents moments;
	178.	nous recommandons le maintien de la structure actuelle quant aux pouvoirs administratifs, mais qu'un processus de consultation approprié pour chaque niveau soit établi avec les comités de parents et d'école. En un mot, que DES DEVOIRS CONSULTATIFS soient ajoutés aux pouvoirs administratifs.
Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	179.	la Commission scolaire Jérôme-Le-Royer recommande que le rôle du Conseil scolaire et des commissions scolaires de l'île de Montréal soit clairement défini.

Association des cadres de la CECM	180.	que de son côté, le ministère de l'Education définisse clairement, dans le cadre de ses responsabilités générales, celles qu'il entend décentraliser d'une part au niveau du Conseil de l'Île et de la région métropolitaine et d'autre part celles qu'il entend confier au niveau même des commissions scolaires.

LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

2. L'école, les comités d'école et de parents

Comité de parents de Verdun

Attendu que notre fonction est au niveau d'une influence co-opérative qui implique l'information, la participation à humaniser le milieu scolaire et les recommandations de mesures aptes à ces buts;
Attendu qu'il y a des difficultés à obtenir les ressources humaines et matérielles nécessaires à ces fins dans la restructuration scolaire projetée;

181. nous recommandons que la coopération existante entre le Conseil scolaire de l'Île de Montréal et la Fédération des comités de parents de l'Île de Montréal continue;

qu'un délégué du comité de parents participe, avec droit de parole et de vote, aux réunions et assemblées de la commission scolaire, avec droit de parole seulement aux réunions de l'exécutif de la commission scolaire;

une participation de délégués mandatés du comité de parents aux comités formés par la commission scolaire;

qu'un délégué mandaté par le comité d'école (un parent) participe au conseil des maîtres de son école avec droit de parole;

qu'un comité d'école puisse déléguer un membre élu de son comité, autre que son président, pour les représenter auprès de son comité de parents;

que dès qu'élu à la fonction de président (e) du comité de parents, la fonction de président de comité d'école de ce membre expire et que son comité d'école procède à l'élection d'un nouveau président.

Parents' Committee
Lakeshore School Board

quant à ce sujet le comité de parents est fortement intéressé d'avoir une participation active et continue à ce secteur vital de la communication.

182. nous recommandons fortement que les règlements confirment l'autorisation de faire les élections annuelles aux mois de mai ou juin avant le commencement de l'année scolaire au but de permettre les travaux initiaux et les préparations de continuer pendant la période estivale.

des méthodes additionnelles doivent être élaborées afin de maintenir la continuité d'année en année pour permettre aux comités de fonctionner efficacement.

nous recommandons que le texte des règlements soit changé pour permettre l'inclusion d'un représentant désigné, par le président, de siéger au comité de parents, afin de permettre aux membres du comité de consacrer toutes ses énergies aux problèmes à ce niveau.

de notre avis, notre propre commission scolaire est très intéressée aux commentaires et problèmes de nos comités d'école et du comité de parents.

nous recommandons le développement de la stimulation et de l'encouragement de cette source vitale de participation et d'information des parents partout sur l'île de Montréal.

selon notre expérience, nous voulons que les comités de parents et les comités d'école acceptent un rôle plus fort, incluant des pouvoirs de décision dans des domaines spécifiques.

nous recommandons donc que les comités d'école et le comité de parents soient des articles budgétaires à chaque commission scolaire.

PSBGM

183. the present official unit for consultation is the school committee and its representative offshoots, the Regional and Central Parents' Committee. There is also an important and powerful body, the Home and School Association.

We see a need for organization and liaison at three other levels.

At the District level - (This is needed primarily in the larger boards where Administrative Districts are necessary). We propose that each School Committee nominate one member to a District Committee which will be the organ of consultation for that District.

PSBGM (Cont'd.)	184.	<u>At the Board level</u> we propose that each District nominate at least one person to a Central Committee for liaison with the Board.
	185.	<u>At the Island Council level</u> we propose that each Central Committee nominate one person to form an Island Committee for liaison with the Island Council.
	186.	<u>Powers</u>. The powers of the School Committee et al as stated by law are rather broad and indefinite. This is both an asset and a liability. On the one hand there is scope for breadth. On the other hand there is presently a sense of frustration in not knowing their precise role. We propose the following roles: As the focus of the consultative process. For the identification of local community problems and suggestions for their solution. To provide leadership in the development of new ideas and new solutions to old problems. As the focus of resource persons for strengthening the school program.
Commission scolaire de Lakeshore	187.	que chaque commission scolaire ait le droit de déléguer à ses comités d'école ainsi qu'à son comité de parents, certaines matières comme bon lui semblera.
Association des cadres de la CECM	188.	que les quatre commissions scolaires de l'Île procèdent, selon leurs besoins respectifs, à une décentralisation de leurs services de soutien aux enseignants afin de rapprocher le plus possible la gestion scolaire de l'école. que dans ce contexte de décentralisation, le rôle de gestionnaires dévolu aux principaux d'écoles prenne toute sa dimension.
	189.	que dans ce contexte de décentralisation, l'école puisse prendre sa réelle dimension de centre de vie communautaire au service à la fois de l'étudiant et du milieu.
	189a.	les comités d'école doivent demeurer consultatifs.

RECOMMANDATIONS

LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

3. Composition et représentativité des commissions scolaires

Mouvement scolaire confessionnel	190.	nous demandons que seuls les membres d'une communauté confessionnelle aient le droit d'élire les commissaires et d'être élus commissaires dans leurs commissions scolaires et que soient amendées, en conséquence, les dispositions de la loi 27 permettant l'élection des commissaires au suffrage universel. nous demandons de façon à ce que les droits des parents - des élèves non-croyants - ne soient pas transférables aux commissions scolaires confessionnelles, même si leurs enfants en fréquentent les écoles; et que la loi 27 soit amendée en conséquence. nous demandons que ces élèves et ces parents bénéficient des mêmes droits que les catholiques et les protestants dans un système "autre".
Association de parents d'Outremont	191.	chaque commission scolaire représente de 25 à 30,000 élèves ce qui implique forcément la disparition de commissions scolaires géantes comme la CECM. Etant donné la population scolaire totale de l'île, le nombre de commissions scolaires est porté à 15, à raison de 10 à 12 commissaires chacune.
East End Teachers' Association	192.	(...) it is essential that any established school board be representative of the population it serves. Parents, whose children are in the schools within the area of the school board, have a right to be represented at the school board level by school commissioners and by those responsible for services and budgets. Also, this representation must extend to the Island Council. The Island Council is the highest decision-making body on the Island and each group should have the right to choose its representatives for this body.

Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec	193.	que tous les citoyens de plus de 18 ans et tous les non-citoyens de plus de 18 ans qui ont des enfants allant à une école publique devraient avoir le droit de vote lors d'élections au sein des commissions scolaires.
Commission scolaire de Lakeshore	194.	que les commissions scolaires se composent de commissaires élus par des citoyens canadiens ayant pleins droits légaux et qui sont dom[illegible]liés dans la municipalité scolaire.
	195.	que chaque commission scolaire ait le droit de fixer, à tout chiffre impair entre neuf et quinze, le nombre de ses commissaires.
Mouvement scolaire confessionnel	190a.	lorsque nous aurons des commissions scolaires confessionnelles et autres, il faudra s'assurer, par un mode d'élection approprié, que les commissaires élus, pour la partie catholique, soient vraiment catholiques.
	190b.	si la taille des commissions scolaires est diminuée, qu'on restreigne à cinq (5) le nombre de commissaires. Ces cinq commissaires constitueraient à la fois le Conseil et l'exécutif.
	190c.	ces cinq commissaires devraient être à plein temps.
	190d.	le président d'une commission scolaire devraient recevoir le même salaire que celui du directeur général. Les autres commissaires, celui des sous-directeurs généraux.
	190e.	le mandat des commissaires devrait être reporté à un minimum de quatre (4) ans.

RECOMMANDATIONS

LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

4. Pouvoirs et attributions des commissions scolaires

Association des cadres de la CECM	196.	que dans le contexte de cette étape décisive de la restructuration scolaire de l'île de Montréal, les quatre commissions scolaires recommandées reprennent tous leurs pouvoirs de se gérer administrativement, pédagogiquement, financièrement, sauf pour les pouvoirs qu'elles délèguent au Conseil scolaire de l'île.
	197.	que les quatre commissions scolaires se nomment chacune un directeur général. Ce dernier soit assisté de directeurs généraux adjoints en tenant compte des besoins des réalités culturelles particulières.
	198.	que les commissions scolaires confient à des comités ad hoc le soin d'assurer la coordination de leurs services scolaires généraux et de leurs services spéciaux (certaines clientèles d'inadaptés, certaines concentrations professionnelles, une part de l'éducation des adultes).
PSBGM (rapport minoritaire)	199.	that each regional board develop policy and practices which will permit the development of a decentralized educational system, with increased local autonomy, community participation, responsibility and public accountability.
Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec	200.	que les commissions scolaires régionales possèdent et conservent les biens mobiliers et immobiliers se rapportant à l'éducation dans leurs régions.
Association des parents d'Outremont	201.	autonomie des commissions scolaires sur le plan socio-pédagogique: ceci afin d'être le plus près possible des préoccupations et des aspirations socio-culturelles du milieu.

Commission scolaire de Lakeshore	202.	que chaque commission scolaire ait le droit de déterminer et d'administrer son programme et ses services.
	203.	que chaque commission scolaire ait le droit de déléguer à ses comités d'école ainsi qu'à son comité de parents, certaines matières comme bon lui semblera.
Commission scolaire Baldwin-Cartier	204.	le comité recommande que la commission scolaire unifiée ait entre autres les pouvoirs suivants: a) propriété des immeubles b) pouvoir de négociations locales c) organisation et administration du transport scolaire
Lakeshore Regional Council of Quebec Federation of Home and School Associations	205.	(...) that the school boards, providing they have met criteria laid down by the Department of Education, be permitted to set and mark final exams.
Mouvement scolaire confessionnel		considérant que ces rapports nécessaires et constants se fondent sur une conception commune et cohérente des fins de l'éducation, de la fonction intégrale de l'école, sur une vision de l'homme, de sa vocation et de la société;
	206.	nous demandons que l'autorité administrative et pédagogique soit entièrement la responsabilité de chacune des commissions scolaires.
Plein Jour	207.	que les commissions scolaires catholiques et protestantes du territoire de l'île de Montréal soient dotées de pouvoirs égaux ou équivalents à ceux des autres commissions scolaires de la province (y compris la propriété des écoles) et qu'elles jouissent de toute l'autonomie pédagogique, administrative et financière requise comme juges des besoins de leurs clientèles et mandatées pour y satisfaire.

Comité d'école Mac-Donald High School	208.	nous recommandons que les commissions scolaires aient toute la latitude voulue en ce qui concerne les programmes et les finances afin de leur permettre de répondre aux priorités de leurs écoles telles qu'établies par les comités d'école.
Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec	209.	que les commissions régionales demeurent l'employeur des enseignants dans les écoles sous leur jurisdiction.
Syndicat national des employés de la CECM (CSN)	210.	que les commissions scolaires soient de véritables autorités locales au plan pédagogique.
PSBGM	211.	All legal powers except those specifically ascribed to the Island Council. Specifically: a) curriculum and related services. b) power to surtax. This may involve denominational identification of the tax rolls. c) elections to Island Council. d) in-service training and professional development courses alone or in cooperation with other school boards.

RECOMMANDATIONS

LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

5. Le droit de surtaxe locale

Parents' Committee Lakeshore School Board		le comité de parents est convaincu du fait qu'avec le statu quo pour la formation des commissions scolaires, ces dernières devraient être en position d'avoir plus d'autonomie locale et d'autorité, ceci à l'intérieur de règles préétablies.
	212.	Donc, nous recommandons que chaque commission puisse avoir la liberté d'imposer une surtaxe locale pour fin d'éducation.
Seigniory School Committee	213.	School Boards be returned more local authority plus the right to levee additional surtax for local special needs, if required.
Quebec Federation of Home and School Associations	214.	We advocate a greater local autonomy for school boards than they now possess, including the right of a school board to surtax its electorate.
Association of Administrative Officers of the Protestant School Board of Greater Montreal	215.	The AAOPSBGM believes that it is discriminatory for the two laws to be in existence, controlling educational finance differently (Bill 27 and Bill 71). It it is proper for school boards off-island to have the power to surtax, it is proper for boards on the island to have the same power. Accordingly the AAOPSBGM recommends that boards on the island be given the right to surtax.

PSBGM	216.	All legal powers except those specifically ascribed to the Island Council. Specifically (...) power to surtax. This may involve denominational identification of the tax rolls.
Central Parents' Committee of the PSBGM	216a.	That the right to surtax should not be returned to school boards on the Island of Montreal as we consider the tax burden on private property already excessive. We also consider that a surtax could lead to further inequalities and would take away from the responsibility of the Island Council to ensure that every child on the Island of Montreal receive his or her just and necessary share of the educational funds.

LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

6. Le financement: varia

Asscciation des cadres de la CECM	217.	qu'au plan financier, le Conseil de l'île équilibre le fardeau de la taxe scolaire pour les particuliers et pour les corporations sur l'île de Montréal en tenant compte particulièrement de la contribution de la région métropolitaine par rapport à celle de la province.
	218.	que le ministère de l'Education continue à subventionner totalement et directement les budgets d'opération et d'immobilisation de l'enseignement professionnel.
	219.	que les services d'éducation des adultes de chacune des commissions scolaires conservent leur mode actuel de financement.
Association de parents d'Outremont	220.	abolition de la taxe scolaire et son remplacement pa. un impôt sur le revenu perçu par le gouvernement et reversé au Conseil scolaire.
PSBGM (rapport minoritaire)		whereas the present tax base for education is being eroded by the increasing demands of municipal governments; whereas school facilities on the Island of Montreal will require continuous upgrading and renewal; whereas the under-privileged areas of Montreal require major and immediate investment to bring their educational opportunities into line with accepted standards;
	221.	we recommend that there be an immediate review of the government's policy toward public financial support of education and that this review be directed to ascertain a guaranteed means of supporting the educational system without the necessity of competing with municipal or other tax bases.

Central Parents' Committee of the PSBGM	221a.	that the minority report recommendation, that the Provincial Government undertake a review of their policy toward public financial support of education and that this review be directed to ascertain a guaranteed means of supporting the educational system without competing with municipal or other tax bases, be supported.

RECOMMANDATIONS

LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

7. Composition et représentativité du Conseil scolaire de l'île de Montréal

Comité d'école Mac-Donald High School	222.	nous recommandons que les membres du Conseil scolaire de l'île de Montréal soient le reflet de la communauté culturelle desservie.
School Committee of Lindsay Place High School	223.	(...) School Boards should have equal representation on the Council. A more even distribution of students between the Boards would make this easier.
Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	224.	La commission scolaire Jérôme-Le-Royer recommande (...) que la détermination de la taille des commissions scolaires soit faite en évitant qu'il y ait une trop grande disproportion entre les clientèles de chacune de façon à (...) assurer une même représentativité numérique de chaque commission au niveau de l'organisme central, favorisant ainsi l'avènement d'une véritable démocratisation de l'administration scolaire de l'île de Montréal.
	225.	La commission scolaire Jérôme-Le-Royer recommande, en outre, que chaque commission scolaire soit représentée par un administrateur élu à chaque niveau de décision de l'organisme central.
Mouvement scolaire confessionnel	226.	que le Conseil scolaire de l'île soit composé des commissaires délégués par chacune des commissions scolaires, que soient abolis les postes des personnes nommées par le MEQ, ou tout autre corps public et qu'aucun autre ne soit créé.

Association des parents catholiques du Québec	227.	nous recommandons que le conseil scolaire soit: 1. représentatif des commissions scolaires 2. que le gouvernement n'y délègue aucun représentant pour y siéger.
Association des parents d'Outremont	228.	le Conseil scolaire est composé de 15 conseillers, soit un délégué de chacune des 15 commissions scolaires.
Association des cadres scolaires du Québec	229.	Que les représentants (commissaires) soient élus par la population adulte de chacune des commissions scolaires et que le nombre de représentants au Conseil scolaire soit le même pour chaque commission scolaire.
Commission scolaire de Lakeshore	230.	que l'on constitue un Conseil de l'île en accordant à chaque commission scolaire le droit d'y élire un commissaire, et en prévoyant, pour les commissions scolaires de taille supérieure, des commissaires additionnels, à déterminer au prorata de la population scolaire.
Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec	231.	que les membres du Conseil de l'île de Montréal soient élus et représentent les commissions scolaires desquelles ils sont membres et que le Conseil de l'île de Montréal élise son propre premier président et vice premier président. ("its own chairman and vice-chairman").
PSBGM	232.	9 members from Fr.R.C. Boards with at least 1 member from each Board. 3 members from Eng. R.C. Boards with at least 1 member from each Board. 3 members, Anglophone or Francophone, from Protestant Boards with at least 1 member from each Board. 1 member representing the Jewish community, unless a Jew is included in the Protestant or R.C. Board representation, appointed by the Lieutenant-Governor-in-Council after consultation with the Jewish community. (...). We also propose that each Board have one alternate representative with full powers when

PSBGM (Cont'd.)		the regular representative is absent. All representatives to be elected or appointed annually by their derivative body. Election of the Chairman and Vice-Chairman, one from the Francophone community and one from the Anglophone community.
PSBGM (Rapport minoritaire)	233.	that the School Council of the Island of Montreal be made up of equal representation from the regional boards, elected by the commissioners of these boards.
Quebec Federation of Home and School Associations	234.	in all levels in the administrative and educational structures there should be a more equitable and genuine representation given to the English-speaking community than has been the practice.
Association of Directors of English Schools Inc.	235.	that there be equitable representation of Anglophone Catholics on the Board and Executive Committee of the Island Council.

RECOMMANDATIONS

LES STRUCTURES DE DECISION ET LA REPARTITION DES POUVOIRS

8. Pouvoirs et attributions du Conseil scolaire de l'Île de Montréal

Association des parents catholiques du Québec	236.	que ses pouvoirs (du Conseil) soient restreints à: a) l'établissement d'une taxe scolaire juste et équitable b) la répartition, entre les commissions scolaires, au prorata du nombre d'élèves de la taxe perçue
	237.	que les fonctions du personnel de cadre soient limitées aux aspects administratifs seulement
	238.	chargé de la confection des listes électorales par secteur de confessionnalité, catholique, protestante ou "autre".
Mouvement scolaire confessionnel	239.	nous demandons que le Conseil scolaire ne devienne pas un mini-ministère de l'Education qui pourrait restreindre la liberté et diminuer l'autonomie des commissions scolaires confessionnelles, que ses pouvoirs ne dépassent pas: a) l'établissement d'une juste taxe scolaire; b) la répartition équitable, au prorata du nombre d'élèves, de cette taxe entre les commissions scolaires; c) l'organisation d'un service central d'achat et d'entretien pour répondre aux besoins des commissions scolaires; d) l'approbation des budgets soumis par les commissions scolaires; e) la préparation des budgets scolaires globaux réunissent les prévisions budgétaires de chaque commission scolaire; f) la demande de l'approbation par le ministère de l'Education de ce budget global.
	240.	que le poste de directeur général au Conseil scolaire de l'Île, ainsi que tout autre poste similaire, soit limité aux fonctions administratives pertinentes aux attributions que nous reconnaissons à ce Conseil dans notre recommandation 3.3

Plein Jour	241.	que les pouvoirs et devoirs du Conseil scolaire de l'île de Montréal soient définis de façon restrictive dans la loi et limités aux fins suivantes: - imposer les taxes scolaires dans l'île de Montréal en fonction des budgets approuvés par le ministère de l'Education; - distribuer le produit des taxes scolaires aux organismes concernés, conformément à des critères objectifs et pré-établis; - agir comme centre d'échange entre les secteurs scolaires catholique, protestant et autre de l'île de Montréal pour établir des consensus et présenter des recommandations au ministère de l'Education relativement à un système juste et adéquat de financement, de partage des revenus scolaires et à l'affectation des immeubles.
Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec	242.	que les pouvoirs de l'île de Montréal soient définis plus clairement et limités à une fonction strictement de planification et coordination.
Comité d'école Mac-Donald High School	243.	nous recommandons que le Conseil de l'île de Montréal se limite à la perception des taxes et à la répartition proportionnelle des fonds.
PSBGM	244.	we propose an Island Council, <u>non-denominational and bilingual</u>, somewhat limited in powers but with unlimited opportunity for communication, leadership, and the presentation of innovative proposals.
	245.	<u>Powers</u>: a) definition of financial requirements to provide basic educational programmes at a high level of excellence. b) overall planning in an advisory capacity c) the coordination and/or performance of these non-pedagogical service functions: a) determination of weighting factors so as to allow for the particular problems of local boards in order to arrive at equality of opportunity

PSBGM (cont'd.)	245.	b) determination of uniform assessments and of uniform basic school tax rates for the Island c) administration of school taxes from municipalities and their distribution d) contracting of loans and issuing of bonds e) census and demography
Association of Administrative Officers of the Protestant School Board of Greater Montreal	246.	we recommend the retention of the Island Council as a coordinating agency of the Montreal boards. We acknowledge that certain services can be rendered by an Island Council. However we urge that the Island Council reverse its tendency to add staff and to create a superstructure. There is a great danger that the Island Council will become a mini Ministry draining off funds from the school boards.
School Committee of Lindsay Place High School	247.	The Island Council should be retained as a co-ordinating body in that the Island of Montreal is a natural administrative area.
	248.	The Council should continue its responsibility for: a) planning of the financial requirements of the total area to provide basic, high level of excellence, educational programmes. b) overall advisory capacity for planning and co-ordination of non-pedagogical services as follows: - i. to assist local boards in particular problems to give equal opportunity to all. ii. to determine uniform assessments and uniform basic school taxation for the Island and to collect and distribute the same.
Commission scolaire Baldwin-Cartier	249.	le comité recommande que le Conseil de l'île ait un rôle de coordination tel que déterminé par les commissions scolaires

Association des cadres de la CECM	250.	que dans le contexte de cette étape décisive de la restructuration scolaire de l'île de Montréal, les quatre commissions scolaires de l'île de Montréal, les quatre commissions scolaires recommandées reprennent tous leurs pouvoirs de se gérer administrativement, pédagogiquement, financièrement, sauf pour les pouvoirs qu'elles délèguent au Conseil scolaire de l'île.
	251.	que les quatre commissions scolaires soumettent au Conseil de l'île leurs prévisions budgétaires comme la loi le précise actuellement.
	252.	que le Conseil répartisse les revenus selon les besoins normaux (tels les services minima observés en province), et selon les besoins particuliers et certaines inégalités observées au niveau de chacune des quatre commissions scolaires (facteur de pondération), et le contexte scolaire métropolitain (péréquation).
	253.	que le Conseil accentue les mesures nécessaires qui donneront aux commissions scolaires une certaine latitude supplémentaire, afin de permettre à chacune d'entre elles de défrayer des dépenses non admissibles aux subventions gouvernementales.
Commission scolaire de Lakeshore	254.	que l'on accorde au Conseil des pouvoirs statutaires comprenant l'étude et l'approbation des budgets des commissions scolaires, la perception et la distribution des taxes et des allocations aux commissions scolaires, la préparation des recensements, selon les besoins, ainsi que des pouvoirs auxiliaires régissant ses propres fonctions.
	255.	que le Conseil soit habilité, si les commissions scolaires lui délèguent spécifiquement cette autorité, à réaliser des mesures propres à assurer: a) le développement de l'éducation de l'enfance inadaptée et de l'éducation des adultes; b) l'organisation de cours d'étude pour des personnes autres que catholiques ou protestantes; c) une utilisation des équipement scolaires qui soit à la fois rationnelle et juste pour les diverses clientèles à desservir; d) des ententes entre les commissions scolaires, les corporations municipales ou tout autre organisme aux fins de favoriser le développement de services communautaires; e) d'autres services de nature scolaire;

Parents' Committee Lakeshore School Board	256.	nous recommandons qu'avec représentation égale au Conseil scolaire, il doit avoir les pouvoirs de: a) planification des besoins financiers de toute la région afin de donner des programmes éducatifs de base d'un haut niveau d'excellence. b) fonction consultative globale de planification et de coordination des services non-pédagogiques comme: i assister les commissions scolaires locales à solutionner des problèmes spécifiques afin d'offrir l'égalité à tous. ii déterminer des évaluations fiscales uniformes et un taux de taxation uniforme pour l'île; de percevoir et de redistribuer les taxes. iii faire des emprunts et contrôler l'émission des obligations. iv revoir les conditions démographiques et les recensements.
Module de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal	257.	il est proposé que, dans le système d'écoles multi, les programmes d'enseignement religieux de type confessionnel demeurent sous la responsabilité des Comités catholique et protestant quand ils sont catholiques ou protestants, et que les programmes d'enseignement religieux de type culturel et d'enseignement moral relèvent d'une autre instance. Dans une phase transitoire, ils pourraient relever du Conseil scolaire de l'île de Montréal (cf. loi 71, art. 591.b).
Parents' Committee Lakeshore School Board	258.	nous recommandons à ce propos sur l'île de Montréal de conserver le Conseil scolaire de l'île de Montréal (Conseil scolaire) et le système des commissions scolaires. Le Conseil scolaire demeurerait en tant qu'agent de coordination de base au régional, permettant ainsi à la commission scolaire de reprendre plus d'autorité au niveau local.
Syndicat national des employés de la CECM (CSN)	259.	que le Conseil scolaire soit une véritable autorité scolaire au plan régional
	260.	que le Conseil soit le détenteur des pouvoirs et prérogatives non spécifiquement reconnues aux commissions scolaires

Syndicat national des employés de la CECM (CSN)	261.	que le Conseil soit l'unique employeur au sens du Code du Travail et le propriétaire unique des biens mobiliers et immobiliers.
	262.	que le Conseil ait le mandat et les pouvoirs d'assurer une coordination des différentes administrations et une répartition des ressources conséquentes avec les priorités qu'il détermine.
	263.	que le Conseil ait le mandat et les pouvoirs d'assurer une planification du fonctionnement et du développement de l'enseignement.
	264.	que le Conseil soit chargé de présenter un budget annuel équilibré, intégrant les prévisions de dépenses des commissions scolaires qu'il aura approuvées.
PSBGM (rapport minoritaire)	265.	that the coordinating and administrative functions of the School Council of the Island of Montreal remain as outlined by Bill 71 and as identified in this report.
	266.	that the Island Council be responsible for the equitable administration and distribution of taxation dollars.
Association de parents d'Outremont	267.	Le rôle du Conseil consiste, en vertu d'une administration centralisée, à répartir le budget au prorata de la population scolaire, ceci en respectant les exigences sociales.
Central Parents' Committee of the PSBGM	267a.	that the Island Council encourage interboard agreements to co-operative enterprises such as joint schools, student exchanges, teacher interchangeability etc., where the community so request, so that the benefits or otherwise of closer linkage can be demonstrated
	267b.	that the School Council of the Island of Montreal continue to exist as a body which co-dinates the different educational communities and which takes the responsibility for the fair distr'bution of monies to those communities.

CHAPITRE IX: LA PERIODE DE TRANSITION

Quelques organismes dont au moins un a vécu l'expérience concrète d'une première restructuration, ont jugé utile de présenter au comité de restructuration leurs recommandations sur la période de transition. On y a parlé surtout des délais et des hommes qui pourraient en être affectés.

A - Les délais

Très peu d'organismes se sont hasardés à proposer un chiffre précis concernant la période d'implantation. Le Comité de parents de Verdun suggère deux à trois ans afin de pouvoir informer les intéressés grâce à la mise sur pied d'un centre d'information permanent dans chaque quartier impliqué. La Fédération des principaux du Québec parle d'une période de trois ans afin de faire l'unification sans chambardement et sans confusion.

Les principaux organismes anglo-catholiques dont le Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education, déclare que "la restructuration doit s'effectuer dans les plus brefs délais" tandis que la Fédération des comités de parents recommande de ne pas faire des règles et un échéancier trop rigide. Le Central Parents' Committee of the PSBGM suggère plutôt: "a slow evolution of the school system".

B - Les facteurs humains

C'est l'Association des cadres de la CECM qui s'est visiblement le plus intéressé à cette question. Elle a fait plusieurs recommandations. Sur un plan global, elle recommande de mettre sur pied des mécanismes de transition et des comités d'implantation afin que les transformations se fassent le plus harmonieusement possible; d'informer la population pour qu'elle s'implique le plus possible; pour le personnel touché, de mettre en place des mécanismes de consultation et de participation aux modes de transfert possible; de leur fournir le temps et les moyens de s'adapter; de faire preuve de patience et de souplesse afin de permettre une meilleure participation; de dresser un plan d'intégration du personnel; d'établir un plan global de décentralisation au sein de chaque commission.

Les cadres croient d'autre part que la CECM aura dans l'avenir une taille et des besoins qui devraient lui permettre de conserver à son emploi son propre personnel mais si elle devait en perdre, on suggère que cela se fasse "dans le respect des droits acquis et de la sécurité d'emploi que ce personnel a déjà". On propose alors de relocaliser le personnel par voie de concours, de mettre sur pied des mécanismes d'appel, de redéfinir les tâches s'il y a lieu et de toute façon, de respecter rigoureusement les normes et directives édictées par le passé par le ministère de l'Education étant donné l'absence de recours habituellement prévus dans les conventions collectives.

L'Association des cadres scolaires du Québec recommande de son côté que toutes les nominations soient faites par voies de concours, qu'en cas de surplus, on conserve la classification de la commission scolaire d'origine, que des comités paritaires d'affectation soient créés et que des mécanismes d'information soient mis sur pied pour faire connaître les postes équivalents ouverts ailleurs dans le secteur public et parapublic. La Commission scolaire Jérôme-Le Royer fait substantiellement les mêmes recommandations.

Enfin, le Syndicat national des employés de la CECM (CSN) propose que l'intégration du personnel au Conseil se fasse selon un plan préparé par le Conseil scolaire en collaboration avec les commissions scolaires, qu'aucun employé ne soit mis à pied et que le Conseil embauche prioritairement des personnes déjà à l'emploi des commissions scolaires. (Cet organisme, rappelons-le, propose que le Conseil devienne l'employeur unique sur l'Île).

En substance donc, la période de transition est un thème sur lequel peu de groupes ont réfléchi. Retenons que ceux qui s'y sont intéressés souhaitent que les choses se passent dans le respect des droits de chacun et avec le maximum de consultation et de participation.

TABLEAU SYNOPTIQUE

LA PERIODE DE TRANSITION

	délais et expérimentation	personnel
A) ORGANISMES ANGLO-PROTESTANTS		
1 PSBGM	(R)*	
2 Lakeshore School Board		
3 Ass. of Adm. Officers of the PSBGM		
4 Quebec Ass. of School Administrators		
5 Ass. of Consultants of Mtl		
6 Provincial Ass. of Protestant Teachers of Quebec		
7 Central Parents' Committee of the PSBGM		
8 Parents' Committee of the Lakeshore School Board		
9 School Committee of Lindsay Place H.S.		
10 MacDonald H.S. Committee		
11 School Committee of Hudson H.S. and Mount Pleasant School		
12 Vivian Graham Elementary School		
13 Seigniory School Committee		
14 Quebec Fed. of Home and School Ass.		
15 Lakeshore Regional Council of Home and School Ass.		
16 Montreal Lakeshore University Women's Club		
B) ORGANISMES ANGLO-CATHOLIQUES		
17 English Officers of the MCSC	X	
18 Ass. of Catholic Principals of Mtl	X	
19 Ass. of Directors of English Schools Inc.		
20 East End Teachers' Ass.		
21 Baldwin-Cartier Teachers' Ass.		
22 Regional Parents' Committee of Regions A & B (MCSC)	X	
23 School Committee of Mount Royal Cath. H.S. & St. Joseph's S.		
24 Comm. for the Coord. of Angl. Cath. Educ. of the Island of Mtl	X	
25 Roman Cath. Clergy of Various Ethnic Communities		
26 Resurrection of Our Lord Council of the Cath. Women's League		
C) ORGANISMES FRANCO-CATHOLIQUES		
27 Commission scolaire Jérôme-Le Royer		R
28 Commission scolaire Sainte-Croix		
29 Commission des écoles catholiques de Verdun		R
30 Ass. des cadres de la CECM		R
31 Ass. des cadres scolaires du Québec		
32 Ass. des prof. de l'orientation du Q. & Corp. prof. des cons.	X	
33 Féd. des principaux du Québec		R
34 Syndicat national des employés de la CECM (CSN)	R	
35 Comité de parents de Verdun		
36 Comité régional de parents, région 2 (CECM)		
37 Comité d'école de la polyvalente St-Henri		
38 Comité d'école de St-Germain d'Outremont		
39 Module de sciences religieuses de l'UQUAM		
40 Ass. des parents de Saint-Henri		
41 Ass. des parents d'Outremont		
42 Ass. des parents catholiques du Québec		
43 Mouvement scolaire confessionnel		
44 Journal "Plein Jour"		
45 Journal "Carrefour chrétien"		
46 Office de l'éducation de l'Archevêché de Montréal		
47 Comité interparoissial d'éducation chrétienne de Rosemont		
48 Communauté de base		
49 Mme Juliette Gauthier (mémoire individuel)		
D) ORGANISMES FRANCO-PROTESTANTS		
50 Féd. des ass. de parents des éc. protestantes françaises du Q.		
E) AUTRES (BILINGUES ET/OU MULTICONFESSIONNELS)		
51 Commission scolaire Baldwin-Cartier		
52 Féd. des comités de parents de l'Île de Mtl	X	
53 Montreal Women's Council		
54 Joint Comm. Relations Comm. of Can. Jewish Cong. & B'Nai Brith		

* (R) PSBGM (rapport minoritaire)

RECOMMANDATIONS

LA PERIODE DE TRANSITION

1. Délais et expérimentation

PSBGM (rapport minoritaire)

268. we recognize the complexity of implementing the forementioned recommendations, and would therefore further recommend that implementation be phased in:

a) that one or two experimental regional boards be established in communities where there there is some receptivity to this concept so that some first-hand experience may be obtained;

b) that such experimentation be the subject of a research and evaluation project under the authority of the Ministry of Education;

c) that study groups be established by the Island Council to investigate the professional, contractual and syndical implications of the proposed structure, with a view to involving these significant groups in the development of the plan;

d) that study groups be established by the Island Council with the Federation of Parents, so that this important sector may be similarly involved and contributing;

e) that study groups be established with organized student bodies, so that their needs and interests may be clearly heard and so that their rights to participate may be truly demonstrated.

Comité de parents de Verdun

Attendu que l'étude du comité de restructuration scolaire du Conseil scolaire de l'Île de Montréal suit la loi 71 adoptée fin décembre 1972 (donc près de 3 ans) et prévoit la concrétisation de la restructuration scolaire pour 1976;
Attendu que la restructuration bénéficierait de se faire dans une entente aussi cordiale que possible entre les individus qui composent les différents paliers impliqués (administration, commissaires, principaux, professeurs, cadres, employés de soutien, parents et enfants)

Comité de parents de Verdun (suite)

et que la communication constante entre ces groupes est nécessaire.
Attendu que des transitions ou changements physiques sont préférables durant la période où les enfants sont en congé;
Attendu que les modalités de changement bénéficieront d'être expliquées en détail avant que l'on passe à l'action même;
Attendu que les comités d'école et de parents n'ont pas les revenus financiers ni souvent les ressources humaines pour assurer une continuité dans le processus à suivre.

269. nous recommandons:

a) un délai de 2 à 3 ans pour l'implantation de la restructuration scolaire

b) informer, par une publicité adéquate et soutenue, et on suggère ici les média d'information régionaux et locaux, ainsi que par LA FORMATION D'UN CENTRE D'INFORMATION PERMANENT dans les quartiers impliqués, les niveaux impliqués à la restructuration (personnel de cadre, les directions, personnel enseignants, parents, étudiants, et aussi le personnel de soutien).

c) que la restructuration n'implique pas un déplacement excessif de la population étudiante, surtout au niveau élémentaire.

RECOMMANDATIONS

LA PERIODE DE TRANSITION

2. Le personnel

Association des cadres de la CECM		que dans cette période menant au regroupement décisif des commissions scolaires en quatre entités plus autonomes, les personnels administratifs et pédagogiques des associations respectives participent à l'élaboration des politiques d'utilisation des personnels et à leur mise en place; que tous les personnels administratifs et pédagogiques conservent leur sécurité d'emploi et leurs droits acquis; que dans toute restructuration interne d'une commission scolaire ou dans le travail de chaque comité d'implantation soient prises des mesures nécessaires pour assurer la mise en place et le bon fonctionnement de ces organismes.
	270.	On veillera notamment, à cette fin: à dresser, en collaboration avec les commissions scolaires existantes, un plan d'intégration de leur personnel au sein de la commission scolaire nouvelle et effectuer les consultations appropriées, auprès des associations les plus représentatives des cadres et autres employés de ces commissions scolaires.
Syndicat national des employés de la CECM (CSN)	271.	qu'aucun employé ne puisse être congédié ou mis à pied ou subir de baisse de traitement ni de classe, à l'occasion ou par le fait de la mise en vigueur de la loi: que le Conseil puise son personnel requis à même le personnel des commissions scolaires existantes.
	272.	que le comité de restructuration scolaire recommande au Législateur de procéder au transfert au Conseil scolaire des obligations, droits et liens légaux existant à la Commission des écoles catholiques de Montréal en ce qui concerne les assurances-vie, décès, le régime de rentes pour le personnel non-enseignant ainsi que son fonds de dotation; "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal, chapitre 109".

Syndicat national des employés de la CECM (CSN) (suite)	273.	que le plan d'intégration du personnel dans les nouvelles structures fasse l'objet d'une entente à être négociée entre le Conseil scolaire et les syndicats représentant le personnel concerné; qu'à défaut d'entente entre les parties, au plus tard trois (3) mois après la sanction du projet de Loi, deux tribunaux distincts d'arbitrage spéciaux soient constitués pour entendre les représentations, soit l'un pour le personnel enseignant l'autre pour le personnel non-enseignant et rende une décision exécutoire dans les trois (3) mois.
Association des cadres scolaires du Québec	274.	que les nouvelles commissions scolaires mettent sur pied un comité paritaire devant déterminer les critères de réaffectation du personnel de cadre de direction, de coordination et de gérance; qu'elles mettent également sur pied un comité consultatif de réaffectation desdits personnels; qu'elles prennent les dispositions pour que soit maintenu le statut de cadre ou de gérant à tous ceux qui ont déjà été reconnus comme tels depuis l'intégration des commissions scolaires et de leur personnel par la Loi 71.
	275.	que toutes les nominations à des postes de cadre soient faites par voie de concours ouverts aux seuls effectifs de cadre de direction, de coordination et de gérance des commissions scolaires impliquées par la restructuration.
	276.	qu'un mécanisme soit mis en place pour faire connaître prioritairement à ces cadres la création de postes équivalents à ceux qu'ils occupaient et cela tant dans le secteur public que parapublic.
Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	277.	afin d'assurer l'harmonie du travail à exécuter et assurer l'efficacité de tout le personnel, la Commission scolaire Jérôme-Le-Royer RECOMMANDE le maintien de la classification de tout le personnel en place même si celle-ci ne correspond pas au nouveau poste confié, et ce en autant que ce ne soit pas au dépens de l'efficacité administrative désirée. la Commission scolaire Jérôme-Le-Royer RECOMMANDE, en outre, que les postes nouveaux à être comblés au niveau du Conseil scolaire et des commissions scolaires de l'Île de Montréal le soient par du personnel actuellement en place dans les commissions scolaires, politique qui n'a pas toujours été suivie lors de l'application de la Loi 71.

CONCLUSION GENERALE

La question qui vient spontanément à l'esprit, à l'issue de cette analyse des mémoires, est la suivante: les organismes montréalais sentent-ils le besoin d'une restructuration scolaire sur l'Île de Montréal? Et si oui, dans quels domaines?

Pour y répondre adéquatement, il nous semble essentiel de revenir sur celle qui faisait l'objet du premier chapitre: qui sont les organismes montréalais? Nous croyons avoir accumulé suffisamment de matériaux pour en reconstituer un portrait d'ensemble que nous espérons fidèle à la réalité. Il nous paraît utile cependant d'ajouter que cette réalité, c'est d'abord et avant tout celle que nous avons pu percevoir à travers les mémoires. Le portrait, nous insistons, est tiré d'un discours et d'un discours écrit [1] concentré en 54 mémoires. Revoyons donc un à un les types de groupes dont l'analyse à révélé la présence.

Les anglo-protestants

Les anglo-protestants se définissent avant tout

---

(1) Compte tenu qu'il a été interprété oralement en audiences publiques dans 75% des cas.

comme des Canadiens et comme des Canadiens anglais. L'"Homo Canadensis" pour eux est un francophone ou un anglophone; l'un et l'autre possèdent une culture propre et originale dont il ne s'agit de renier aucun des traits mais qu'il est bénéfique de partager avec l'autre grâce au bilinguisme. Ce bilinguisme n'est pas d'abord un instrument de travail, i.e. un outil économique, mias une richesse culturelle. L'image idéale qu'ils se font des francophones est en quelque sorte "l'image renversée" d'eux-mêmes. L'image réelle que leur renvoient de plus en plus les francophones, surtout actuellement, n'est cependant pas celle-là; c'est celle d'un groupe qui se définit comme québécois (et non plus comme canadiens français), qui parle d'eux comme d'une minorité et qui vient par conséquent nier l'idéal de dualité et d'égalité culturelle que les anglo-protestants proposent.

Les anglo-protestants valorisent par ailleurs beaucoup la liberté individuelle (héritage du protestantisme), le pragmatisme, le pluralisme, les sciences et le commerce, toutes choses qui, avec l'anglais, constituent les traits dominants de leur personnalité collective. En cela, ils disent se différencier des catholiques qu'ils estiment plus tournés vers les réalités collectives, plutôt dogmatiques et davantage portés vers les arts. Cette tradition, ils la déclarent tout à fait

respectable et pleine de richesses. Ils estiment d'ailleurs tirer grand profit à entrer librement à son contact mais ils comprennent mal que des francophones tentent actuellement de la leur imposer: certains y voient même une agression grave. Ce portrait dominant des anglo-protestants n'est, dans les mémoires, contesté que par un petit groupe de personnes lesquelles, sans tout remettre en question, s'en prennent au nom de la justice sociale aux sous-bassements économiques de la personnalité anglo-protestante (pan de la réalité qui est par ailleurs totalement absent des mémoires).

Les anglo-catholiques

Les anglo-catholiques se définissent comme des anglophones et des catholiques. Leur personnalité est la résultat de l'union intime de ces deux dimensions. En renversant encore une fois l'image, on pourrait dire qu'ils ont remplacé les "Canadiens français" d'avant la Révolution tranquille, dans la mesure où comme eux ils se définissent par la langue et la foi, deux réalités inséparablement liées.

Les valeurs qu'ils privilégient sont, pour une part, les valeurs religieuses. Ils se perçoivent d'ailleurs sous ce rapport en meilleure "santé" que les franco-catholiques. "L'éducation anglaise" constitue l'autre valeur, valeur d'abord

et avant tout économique dans la mesure où elle donne accès au continent nord-américain. Sous ce rapport, ils se sentent menacés car ils vivent plus concrètement leur condition de minoritaire que les anglo-protestants et subissent plus qu'eux les contrecoups réels des aspirations des francophones puisqu'ils partagent actuellement le même système scolaire. Mais pour comprendre, il faut aussi savoir que la communauté anglo-catholique sur l'île de Montréal se compose dans une très large proportion de parents dont le choix pour l'anglais est un choix réel et conscient puisque leur langue maternelle est autre que l'anglais.

Les franco-catholiques

Les mémoires ont révélé la présence de trois types de franco-catholiques selon la manière qu'ils se situent face à la langue et la religion. Un premier type pourrait être décrit comme les héritiers spirituels du nationalisme religieux traditionnel par lequel les "Canadiens français" se sont définis majoritairement jusqu'en 1960 (pour utiliser une date commode). Toutefois, la langue est disparue ou à tout le moins, a été reléguée au second plan de leur champ de conscience. Ce phénomène s'explique d'ailleurs aisément: ils ont le sentiment que ceux qui menacent la religion et ont amené sa dégradation au plan scolaire sont précisément ceux qui ont été les artisans de la

Révolution tranquille et qui se trouvent en même temps à valoriser la langue française. Ils éprouvent d'ailleurs une certaine gêne à s'appeler Québécois. On retrouve tout autant le vocable de "Canadiens français" dans leurs mémoires.

Ces francophones valorisent donc la famille, la paroisse, l'appareil ecclésial. (1) Ils se définissent non pas par rapport aux anglophones (qu'ils ignorent en pratique) mais par rapport aux francophones séculiers que faute de meilleurs mots, ils appellent pour le moment les "autres". Enfin, ils ont, sur le plan religieux, la conviction de former la majorité et affirment parler en son nom. Les signes extérieurs de déchristianisation du milieu (v.g. la baisse importante de la pratique religieuse) leur apparaissent, eu égard à leur analyse de la situation, sans signification réelle.

Le second type de franco-catholiques utilise pour s'identifier le nom de Québécois. Ils ont le net sentiment de former la majorité au Québec et d'appartenir à une

---

(1) Bien qu'ils soient critiques, non pas dans les mémoires mais ailleurs dans leurs publications, envers l'épiscopat (chez qui ils comptent par ailleurs des appuis) parce qu'il leur semble trop tolérante envers la "nouvelle catéchèse" et ses auteurs.

province française ou qui doit le devenir. [1] Ils reconnaissent dans la "minorité anglo-saxonne" un fait historique et se disent prêts à respecter ses droits mais souhaitent en retour que celle-ci accepte de reconnaître que le Québec est un Etat français. Définissant le Québec comme étant français, ils n'acceptent pas que les Néo-Canadiens aillent grossir les rangs des anglophones.

Au plan profane, ils valorisent le Québec, la collectivité, l'Etat (sans exagération toutefois) dans la mesure où ils comptent sur lui comme moyen de réalisation de leurs objectifs. Ils gardent cependant un sens pratique et sont généralement d'accord pour que leurs enfants apprennent l'anglais parce que c'est utile sinon nécessaire. Mais ils répugnent, à des degrés divers, au bilinguisme institutionnel et idéalisé.

La manière de se situer par rapport aux valeurs religieuses permet, d'autre part, à distinguer deux sous-types de "Québécois": le pragmatique et le séculier. Pour le premier, la religion est importante, peut-être pas suffisamment pour justifier une pratique dominicale régulière, mais assez pour constituer une partie de lui-même, une donnée de son être qu'il ne

---

(1) Au plan strictement politique, ces francophones nationalistes ne sont pas tous d'accord sur les moyens à prendre pour réaliser cet objectif.

laisserait pas tomber impunément. Mais pour lui, la religion catholique est devenue une réalité individuelle et non plus collective. Au plan des aménagements, il est donc prêt à beaucoup de souplesse pourvu que l'on trouve une manière de respecter la liberté et la décision des parents. Pour lui, le pluralisme est un fait. C'est une réalité avec laquelle il est prêt à vivre à l'intérieur de certaines limites.

Pour les Québécois séculiers, le pluralisme n'est pas seulement un fait, c'est une valeur à promouvoir. On retrouve dans cette famille d'esprit autant des non-croyants, des "protestants" et des juifs francophones que des catholiques pour qui la religion est au centre de la vie mais qui ont pris quelque distance avec l'appareil ecclésial. Leur point commun est la vision séculière qu'ils ont du monde. Ils valorisent avant tout la liberté religieuse.

Le portrait général des organismes que nous retrouvons dans les mémoires étant dressé, nous sommes maintenant en mesure de répondre à la seconde question que nous posions au début de ce chapitre: ces organismes désirent-ils une restructuration et si oui, dans quels domaines?

Les "Canadiens anglais" (type 1)

Ceux-ci, dans un idéal lointain (qui participe à l'idéal d'un Canada bilingue mais uni) sont d'accord avec la

commission scolaire unifiée, souhaiteraient la commission scolaire linguistique mais, pour des raisons qui ont déjà été largement expliquées, ils désirent en pratique garder le statu quo.

Sur le plan linguistique, ils veulent ardemment revenir au "statu quo" où chacun avait la liberté d'envoyer ses enfants à l'école française ou anglaise.

Au plan religieux, ils sont satisfaits de la situation actuelle et ne demandent rien. Ceux qui habitent l'Ouest de l'île s'intéressent davantage à l'enseignement religieux et moral pourvu qu'un tel enseignement demeure libre.

Au plan des structures de décision et de la répartition des pouvoirs, ils veulent des changements: d'une manière générale, ils veulent récupérer l'autonomie qu'ils estiment avoir perdue avec la Loi 71 et la création du ministère de l'Education. Ils réclament en particulier à cet égard le droit de surtaxe. Ils souhaitent en outre un Conseil scolaire plutôt faible et soumis à la volonté des commissions scolaires.

La question de la taille et des territoires des commissions scolaires leur est relativement secondaire (sauf le cas d'Harwood dont ils parlent beaucoup), dans la mesure où

ils ne désirent pas de changement pour eux-mêmes. Ils ne s'opposent cependant pas à des changements chez les autres.

Enfin, la question des services éducatifs les intéresse beaucoup surtout par le biais du droit de surtaxe qui leur permettrait d'améliorer ces services.

Les "anglophones catholiques" (type 2)

Les anglophones catholiques désirent ardemment un changement par rapport au type de commission scolaire: ils souhaitent pouvoir contrôler d'une manière entièrement autonome les écoles où étudient leurs enfants et réclament donc des commissions anglophones catholiques.

Sur le plan linguistique, ils désirent aussi un retour au "statu quo ante" d'autant plus qu'ils sont, plus que tout autres, directement touchés: une très importante partie de leur population est composée de Néo-Canadiens.

Au plan religieux, ils désirent peu de changement, la situation actuelle leur convenant généralement.

Les structures de décision et en particulier le Conseil scolaire de l'île de Montréal les intéressent avant tout sous l'angle de la représentativité. A cet égard, ils

veulent un changement: être adéquatement représentés.

La taille et le territoire des commissions scolaires ont un grand intérêt pour eux non pas en soi mais en relation avec la quantité et la qualité des services éducatifs auxquels ils tiennent avant tout. Mais tout ceci est plus fondamentalement relié encore au type de commission scolaire qu'ils souhaitent.

Les "Canadiens français" (type 3)

Les désirs des Canadiens français relatifs au type de commission scolaire est difficile à définir en termes simples. Il est certain qu'ils veulent un changement profond mais ce changement n'est pas d'abord de type structurel ou juridique.(1) Ils souhaitent avant tout un changement de mentalité, un changement d'esprit au sein du système scolaire, un retour aux valeurs traditionnelles du Canada français. L'expression qui traduit le mieux leur pensée est "Revaloriser l'école catholique". Ils proposent, pour traduire concrètement ce désir sur le plan des structures, de maintenir et de renforcer les commissions scolaires confessionnelles et de créer, en plus des commissions scolaires protestantes, une ou des commissions scolaires pour "autres" (on parle aussi d'un "secteur autre") mais à tout

---

(1) Avec la Loi 27 et surtout avec les nouveaux règlements du Comité catholique, les écoles et même les commissions scolaires n'ont jamais été autant, sur le plan juridique, confessionnelles.

le moins des moins de mettre sur pied des écoles pour "autres".

Sur le plan linguistique, les "Canadiens français" ont peu, sinon rien à dire. Ils s'intéressent avant tout à la religion.

Les questions relatives à la taille et aux territoires des commissions scolaires ne les intéressent qu'à demi. Par ailleurs, ils voient, au plan des structures de décision, l'impérieuse nécessité de réduire les pouvoirs du Conseil scolaire de l'île de Montréal (à défaut de pouvoir l'abolir) car le Conseil incarne pour eux l'Etat et sa neutralité, principal responsable des maux dont souffre actuellement l'éducation.

En ce qui concerne les services éducatifs, ils souhaitent qu'ils participent étroitement à la philosophie chrétienne du système et proposent pour ce faire un choix plus judicieux du personnel qui y oeuvrent. (1)

Les "Québécois pragmatiques" (type 5)

Les Québécois pragmatiques proposent un changement de type de commission scolaire: la grande majorité d'entre eux optent pour la commission scolaire unifiée. Une minorité, pour des raisons pratiques et/ou stratégiques, opte cependant pour la commission scolaire linguistique ou même pour le statu

---

(1) Grâce en particulier à la revalorisation de la formation chrétienne des maîtres.

quo. Ils estiment dans tous les cas que leur proposition est de matière à favoriser l'épanouissement de la majorité francophone.

En ce qui concerne la religion, ils souhaitent plus ou moins de changement de structure. En réalité, le statu quo leur convient assez bien mais ils ne s'opposeraient pas à ce que l'école, surtout au niveau secondaire devienne multiconfessionnelle. L'important pour eux est que les désirs des parents soient respectés.

Au plan linguistique, ils réclament des changements: modifier la Loi 22 pour que tous les non-anglophones aillent à l'école française. Sur les modalités administratives d'application de ce principe, ils préconisent des solutions diverses.

Concernant les structures de décision, ils participent, sauf rares exceptions, au mouvement général: il faut limiter les pouvoirs du Conseil scolaire de l'Île de Montréal.

A propos de la taille et du territoire des commissions scolaires, ils préconisent généralement des tailles équivalentes et "moyennes" en vue de favoriser la qualité des services, de la vie démocratique et l'efficacité de l'administration. Mais en ces matières, ils ne sont pas, par rapport aux autres groupes,

particulièrement originaux.

Les "Québécois séculiers" (type 5)

Enfin, les Québécois séculiers proposent de passer à la commission scolaire unifiée. Mais ce n'est d'abord, comme chez les Québécois pragmatiques parce qu'un tel type de commission scolaire favorise la cause du français, mais parce qu'ils ont du Québec une conception plus "socialisante". Ils leur répugnent que la société québécoise soit structurée à partir des différences culturelles, religieuses et économiques. (1)

Sur la question linguistique, ils ne se distinguent pas des "pragmatiques". C'est au plan religieux qu'ils sont originaux. Ils rejoignent en partie les "Canadiens français" dans leur analyse de la situation: l'école catholique actuelle en bien des milieux n'a de catholique que le nom. Mais contrairement aux "Canadiens français", ils proposent, comme changement, ou bien d'instaurer l'école multiconfessionnelle parce qu'ils valorisent le pluralisme religieux et misent sur la dynamique unificatrice des religions, ou bien de confier carrément aux Eglises, et non plus à l'école, cet aspect de l'éducation

---

(1) C'est par ce dernier biais que ces Québécois sont rejoints par les commissaires dissidents du PSBGM.

Il nous reste enfin à l'issue de cette synthèse à nous poser une toute dernière question: si les cinq types que nous venons de décrire existent bien dans les mémoires, quelle est leur importance respective au sein de la population montréalaise? La réponse à cette question ne pourrait dans le cadre de la présente étude qu'être théorique, car le matériel analysé et la méthode utilisée ont des limites intrinsèques qu'il faut savoir ne pas franchir. En outre, la question nous fait déboucher sur l'étude des rapports de force au sein de la société montréalaise: c'est là un problème politique par excellence. Nous laissons à d'autres le soin d'y répondre. (1) En y répondant, ils seront sans doute aussi appelés à se poser une autre question: les cinq types décrits ici sont-ils les seuls à exister au sein de la société montréalaise?

---

(1) Les éléments d'information contenues dans la seconde partie du premier chapitre pourraient être utiles à cet égard.

ANNEXE 1

RECOMMANDATIONS

VARIA

Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	278.	la Commission scolaire Jérôme-Le-Royer RECOMMANDE qu'un contrôle soit fait des institutions privées subventionnées et que ces dernières fassent partie du programme de la planification générale de la chose scolaire sur l'Île de Montréal.
Association des parents d'Outremont	279.	tous les enfants d'âge scolaire font partie de la clientèle scolaire d'un territoire, y compris ceux qui fréquentent le secteur privé. La priorité, en administration scolaire, doit en effet aller au secteur public: c'est dire qu'il y aurait peut-être lieu de prévoir soit un "contingentement scolaire" des écoles privées, soit l'abolition des subventions aux écoles privées.
	280.	chaque administrateur scolaire, à quelque échelon qu'il soit dans les structures scolaires, est également un administré. Obligation donc d'envoyer ses enfants à l'école publique.
Syndicat national des employés de la CECM (CSN)	281.	que soient formés des comités d'utilisation sociale de l'école, chargés de soumettre à la commission scolaire un plan d'utilisation de l'équipement scolaire à des fins socio-culturelles communautaires.

ANNEXE 2

Extrait du rapport du Conseil scolaire de l'Île de Montréal au Ministre de l'Education en date du 17 mars 1975.

On a regroupé sous huit grands titres, les secteurs qui, de l'avis du comité, sont susceptibles de faire l'objet de la restructuration:

1. La confessionnalité et la religion

La confessionnalité en tant que mode de division des commissions scolaires, la confessionnalité de l'école, l'enseignement religieux, les structures administratives et pédagogiques relatives à l'enseignement religieux et la confessionnalité de l'école, la religion en tant que facteur sociologique liée à la langue, les droits constitutionnels en matière de confessionnalité.

2. La langue

La langue en tant que mode de division des commissions scolaires, la langue d'enseignement et les incidences de la loi 22 sur l'école, la langue et les structures administratives et pédagogiques, la langue en tant que facteur sociologique liée à la religion. Enfin, la langue et les garanties constitutionnelles.

3. Le type de commissions scolaires

Soit les hypothèses suivantes: une commission scolaire unique pour l'île, des commissions scolaires confessionnelles, des commissions scolaires linguistiques, des commissions scolaires unifiées, des commissions scolaires à la fois linguistiques et confessionnelles.

4. La taille des commissions scolaires

Soit des commissions scolaires de taille équivalente, soit plutôt en fonction d'un nombre minimum et maximum d'étudiants, soit en relation avec l'efficacité administrative et la qualité des services pédagogiques.

5. Le territoire des commissions scolaires

La question des frontières vs les milieux naturels et sociologiques et les frontières municipales, et le territoire de Marwood.

6. Les structures de décision et la répartition des pouvoirs

La répartition des pouvoirs entre le Ministère de l'éducation, son bureau régional, le Conseil scolaire et les commissions scolaires.

Le Conseil scolaire, sa raison d'être, sa composition et la représentativité de ses membres, ses attributions spécifiques et ses pouvoirs.

Les commissions scolaires, leur composition et la représentativité de leurs membres, leurs pouvoirs et en particulier le pouvoir de surtaxe locale.

Enfin les pouvoirs des comités d'écoles.

7. Les services éducatifs

En relation avec la taille des commissions scolaires, en relation avec les besoins des enfants, en relation avec l'efficacité administrative, enfin en relation avec l'équité dans la distribution des ressources.

8. La période de transition

Les délais dans la mise en place de nouvelles structures et les mécanismes permettant le respect des personnes.

Il n'est pas inutile de rappeler encore une fois que cette liste n'est pas exhaustive et que tous les secteurs qu'on y retrouve ne feront pas nécessairement l'objet de recommandations.

Pour votre information

Le mardi 25 novembre 1975

A Monsieur Pierre Martin
Sous-ministre

De Roland Arpin
Sous-ministre adjoint

Objet: Restructuration de l'Ile de Montréal/ Synthèse du mémoire intitulé:
"La communauté montréalaise et la restructuration scolaire" (291 pages).

Les tableaux qui suivent résument le strict essentiel de cette étude qui présente en détail l'opinion de cinquante-quatre (54) organismes dont quarante (40) se sont présentés aux audiences publiques alors que les quatorze (14) autres acheminaient des mémoires au Conseil scolaire de l'Ile de Montréal à l'occasion de la consultation publique.

Ils définissent d'abord les trois (3) groupes:

1. les anglo-protestants;
2. les anglo-catholiques;
3. les franco-catholiques:

- les Canadiens-français
- les "Québécois":

.les pragmatiques
.les séculiers.

Ensuite, ils regroupent les valeurs dont se réclament ces groupes et présentent leurs attentes en regard du projet de restructuration de l'Ile de Montréal.

Les types de groupe	Leur définition	Les valeurs qu'ils privilégient	Leurs attentes en regard de la restructuration
1. Les anglo-protestants	- des canadiens - des canadiens-anglais	. un bilinguisme "culturel" (donc ni un outil de travail, ni un outil économique); . l'image "idéale" qu'ils se font des francophones: "l'image renversée" d'eux-mêmes; . l'image réelle qui les heurte: un groupe qui se définit comme québécois (et non canadien; qui considère les anglo-protestants comme une minorité; qui nie leur idéal de dualité et d'égalité culturelle); . ils valorisent la liberté individuelle, le pragmatisme, le pluralisme, les sciences et le commerce; . ils estiment que les catholiques sont plus tournés vers les réalités collectives plutôt dogmatiques, tournés vers les arts; . ils ont de l'estime pour ces valeurs mais considèrent que les tentatives présentes pour les leur imposer sont une véritable agression.	. d'accord avec la CS unifiée; . souhaiteraient la CS bilingue; . en pratique veulent le statu quo; . au plan linguistique: - veulent le retour à la liberté d'avant la loi 22; . au plan religieux: - sont satisfaits de la situation présente; . au plan du pouvoir: - veulent revenir avant la loi 71; - veulent le droit de surtaxe; - souhaitent un Conseil faible et oumis aux CS.

... 2

Les types de groupe	Leur définition	Les valeurs qu'ils privilégient	Leurs attentes en regard de la restructuration
2. Les anglo-catholiques	anglophones et catholiques (ils ont en quelque sorte remplacé les francophones d'avant la révolution tranquille).	. pour eux langue et foi sont indissociables; . leurs deux grandes valeurs: éducation religieuse; éducation anglaise donc axée sur l'économique; . leur choix pour l'anglais est réel puisqu'ils sont <u>en majorité</u> de langue maternelle autre que l'anglais;	. réclament des commissaires anglophones catholiques et <u>autonomes</u>; . <u>au plan linguistique</u>: -retour au "statu quo ante"; . <u>au plan religieux</u>: - la situation présente leur convient; . <u>au plan du pouvoir</u>: - ils veulent être <u>représentés adéquatement</u> au Conseil; . <u>la taille des C.S.</u> - est importante pour eux en regard du type de CS qu'ils souhaitent.
3. Les franco-catholiques (2 types) <u>Type I</u> Les Canadiens-français	héritiers spirituels du nationalisme religieux "d'avant 1960".	. éprouvent une certaine gêne à s'appeler Québécois et se qualifient généralement de Canadiens-français dans leurs mémoires.	. souhaitent un changement de mentalité et d'esprit dans le système scolaire, un retour aux valeurs traditionnelles;

... 3

Les types de groupe	Leur définition	Les valeurs qu'ils privilégient	Leurs attentes en regard de la restructuration
Type I (suite) Les Canadiens-français		. valorisent: la famille, la paroisse, l'appareil ecclésial; . se définissent non pas par rapport aux anglophones mais par rapport aux francophones séculiers qu'ils appellent "les autres"; . ils affirment parler pour la majorité et nient l'importance réelle de la baisse de la pratique religieuse.	. ils veulent "revaloriser l'école catholique"; . ils veulent des commissions scolaires confessionnelles et différenciées; . au plan linguistique: - ils ont peu à dire; . au plan du pouvoir: - ils trouvent impérieux de réduire les pouvoirs du Conseil qui incarne la mentalité religieuse. Ils veulent des services éducatifs chrétiens.
Type II "Les Québécois"	francophones avant tout mais très tolérants.	. sont convaincus de former la majorité d'une province française ou qui doit le devenir; . reconnaissent "dans la minorité anglo-saxonne" un fait historique et se disent prêts à respecter ses droits en exigeant qu'ils reconnaissent que le Québec est un Etat français; . n'acceptent pas que les néo-canadiens aillent grossir les rangs des anglo;	

...4

Les types de groupe	Leur définition	Les valeurs qu'ils privilégient	Leurs attentes en regard de la restructuration
Type II (suite) "Les Québécois"		. valorisent l'état (sans exagération); . reconnaissent l'importance d'apprendre l'anglais mais répugnent au bilinguisme institutionnel et idéalisé.	
Sous-types de "Québécois". II.1 Le Québécois pragmatique	plus catholique que pratiquant.	. pluralisme fait de souplesse et d'aménagements; leur conception de la religion est individualiste.	. souhaite la CS unifiée en majorité (une minorité souhaite la CS linguistique); . au plan religieux: - il est ouvert au multiconfessionnel (au secondaire) et trouve le statu quo souhaitable (à l'élémentaire); . au plan linguistique: - il souhaite modifier la loi 22 et obliger tous les non anglophones à fréquenter l'école française.

... 5

Les types de groupe	Leur définition	Les valeurs qu'ils privilégient	Leurs attentes en regard la restructuration
II.2 Le Québécois séculier	pragmatique avant tout.	. préconise le pluralisme comme valeur à promouvoir, il est assez distant de l'appareil ecclésial, il a une vision séculière du monde.	. propose la CS unifiée parce qu'elle est plus "socialisante"; . <u>au plan linguistique</u>: - comme les pragmatiques (II.1); . <u>au plan religieux</u>: - il est original et propose soit l'école multiconfessionnelle, soit de confier carrément aux Eglises cet aspect de l'éducation.

Le 25 novembre 1975